

# Document Unique de gestion

**Côte Ouest du Cotentin**

**De St-Germain-sur-Ay au Rozel**



**Mesures de gestion**

**2020**



**Les mesures de gestion proposées dans ce document sont inspirées de mesures de gestion identifiées dans le DOCOB Natura 2000 précédent (2001) et dans les plans de gestion Conservatoire du littoral préexistants. Certaines d'entre elles ont été réalisées, d'autres partiellement et d'autres encore pas du tout. Différentes raisons en sont à l'origine : le contexte local, l'absence de maîtrise foncière ou de maîtrise d'ouvrage, le cadre financier, les contraintes d'organisation ou la nécessité de prioriser les actions...**

**De nombreuses actions de ce document sont actuellement déjà mises en œuvre sur une partie du territoire, la gestion devra se poursuivre en continuité de ce qui a déjà été réalisé depuis de nombreuses années par le SyMEL notamment. Il convient de poursuivre et d'améliorer ces actions, voire d'élargir leur périmètre.**

**En outre, de nouvelles mesures font leur apparition, elles sont issues d'une réflexion intégrant les nouveaux besoins du territoire, notamment en référence à l'adaptation au changement climatique ou à la préservation des ressources.**

Les mesures de gestion sont présentées en fiche individuelle, chacune identifiant un certain nombre d'éléments qui cadrent leur réalisation, qu'elles soient en prolongement de l'existant ou nouvelles. Il faut comprendre ces différentes mentions comme indicatives et constituant le versant « opérationnel » de ce document d'orientation. Les descriptions, les participations des acteurs, l'évaluation des coûts financiers ou la planification tracent un plan de travail, mais ne doivent pas s'entendre comme des engagements fermes. Par exemple, certains acteurs définissent et engagent progressivement des projets politiques et techniques (collectivités territoriales ou révisent périodiquement leur programme de financement (AESN) et la mention de leur soutien ne vaut pas engagement ferme et programmation à moyen et long terme. De même, la localisation prévue aujourd'hui pour chaque mesure est susceptible d'évoluer lors de la mise en œuvre du DUG, pour tenir compte des opportunités locales (acceptation locale) ou des évolutions du territoire (réponses aux aléas météorologiques).

Par ailleurs, seuls les objectifs et mesures de gestion figurant dans ce document avec la mention et le logo Natura 2000 sont éligibles aux outils Natura 2000. De ce fait, les objectifs et mesures de gestion ne figurant pas dans ce document, qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre du DUG, ne seront pas éligibles aux outils Natura 2000.

Les fiches « mesures » regroupent plusieurs mesures visant un objectif similaire : ensemble des mesures d'acquisition de connaissances, mesures relatives à la maîtrise de la fréquentation, mesures en lien avec la sensibilisation du public... Afin de conserver un caractère opérationnel, le document des mesures de gestion comporte des fiches volontairement synthétiques, les annexes permettant d'apporter des éléments d'appréciation ou des précisions complémentaires.

Un code couleur permet de distinguer les mesures marines (en bleu), terrestres (en jaune) ou mixtes (en vert). Pour chaque fiche et chaque mesure, les logos permettent de distinguer les mesures qui relèvent de la procédure Natura 2000 , de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral  ou des deux  .

Chaque fiche mesure comprend :

- Un code constitué de lettres pour le type de mesure et d'un chiffre incrémenté (exemple GOUV1) : GOUVernance (GOUV), Changement CLIMatique (CLIM), GESTion des éléments patrimoniaux (GES), maîtrise des USages et de leurs effets induits (US), Communication / Sensibilisation (CS) et Acquisition ou approfondissement des Connaissances et suivis (AC) ;
- L'intitulé générique de l'ensemble des mesures ;
- Les logos des procédures concernées (Natura 2000 et/ou Cdl) ;
- La priorisation de l'ensemble des mesures (niveau le plus élevé parmi les mesures) ;
- Les enjeux, objectifs de développement durable (ODD) et objectifs opérationnels (OO) concernés ;
- Le contexte de l'action ;
- Les activités concernées ;
- Les résultats attendus ;
- Les principales autres mesures liées ;
- Une description de chaque mesure, comprenant elle-même :
  - o Un code de mesure unique (exemple GOUV1-1) commençant par le code de la fiche « Mesures » (exemple GOUV1) et complété d'un chiffre incrémenté (-1, -2...). Lorsque la mesure est liée à la démarche Natura 2000, le code du cahier des charges Natura 2000 mobilisable est également indiqué, selon la nomenclature FEADER (exemple N03Ri).
  - o L'intitulé de la mesure ;
  - o L'indication « nouveau » ou « continuité » par rapport aux anciens documents de gestion ;
  - o Les logos des procédures concernées (Natura 2000 et/ou Cdl) ;
  - o Le degré de priorisation de la mesure (\*, \*\* ou \*\*\*) ;
  - o La description de la mesure comprenant illustration(s) et carte(s) le cas échéant ;
  - o Des indicateurs de mise en œuvre et d'efficacité de la mesure ;
  - o Les financements prévisionnels de la mesure (distinction entre le temps d'animation et les coûts de mise en œuvre des opérations) ;
  - o La maîtrise d'ouvrage pressentie et les principaux partenaires techniques potentiels. L'implication du Conservatoire est distinguée par « Conservatoire du littoral (Cdl) » lorsqu'il s'agit de la mission foncière de l'établissement et par « Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) » lorsqu'il s'agit de la mission d'opérateur Natura 2000, les deux rôles pouvant parfois être mobilisés en même temps.
- Le calendrier pressenti de mise en œuvre des mesures. Il convient de noter que, le site étant grand, chaque mesure est susceptible d'être mise en œuvre en divers endroits pendant toute la durée de mise en œuvre du DUG (T1, T2, T3, de 2021 à 2030). Le calendrier proposé vise

donc à renseigner la période de réalisation de la ou des principale(s) action(s) identifiée(s) le cas échéant (lorsque le calendrier n'est pas précisé, cela signifie que l'action est permanente, tout au long de la vie du DUG).

Ces mesures de gestion sont représentées de manière synthétique dans des tableaux insérés à la fin du présent document.

Document de travail

--- Table des matières ---

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Gouvernance"
<b>GOUV1</b>	<b>Développer la maîtrise foncière</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GOUV1-1	Mettre en œuvre la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire du littoral à l'horizon 2050
GOUV1-2	Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche
GOUV1-3	Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés
<b>GOUV2</b>	<b>Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GOUV2-1	S'assurer de la cohérence des projets de territoire et de la mise en œuvre des politiques publiques
GOUV2-2	Intégrer le site aux réflexions menées dans les divers réseaux de gestionnaires d'espaces naturels
<b>GOUV3</b>	<b>Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GOUV3-1	Surveiller les sites et renforcer la coordination des services de police de l'environnement
GOUV3-2	Réduire les impacts négatifs des interventions sur les habitats naturels et les espèces
<b>GOUV4</b>	<b>Suivre et évaluer la gestion menée</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GOUV4-1	Mettre en œuvre les modalités de gouvernance et assurer le fonctionnement courant de la gestion des sites
GOUV4-2	Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Changement climatique"
<b>CLIM1</b>	<b>Accompagner le changement climatique</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
CLIM1-1	Suivre et apprécier les effets du changement climatique
CLIM1-2	Anticiper les adaptations du territoire au changement climatique

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Gestion des éléments patrimoniaux (habitats, espèces, paysages, histoire...)"
<b>GES1</b>	<b>Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GES1-1	Recourir au principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats (zones de libre évolution)
GES1-2	Accompagner la dynamique naturelle, éolienne ou marine, à l'aide d'interventions légères
<b>GES2</b>	<b>Gérer les habitats naturels</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GES2-1	Maintenir ou retrouver des milieux ouverts par coupe d'arbres, arrachage, fauche, broyage ou pâturage
GES2-2	Entretien, restaurer ou créer des zones humides – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats
GES2-3	Améliorer l'état écologique (continuité, qualité) et les fonctionnalités des cours d'eau
GES2-4	Entretien ou restaurer les habitats dunaires ou de falaises – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats
GES2-5	Entretien ou restaurer les habitats de prés salés et d'estran – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats
GES2-6	Maintenir ou restaurer des éléments bocagers (haies, murets) – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces micro-habitats
GES2-7	Restaurer les secteurs dégradés, artificialisés, rudéralisés ou eutrophisés
<b>GES3</b>	<b>Gérer les espèces</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GES3-1	Favoriser la biodiversité dans son ensemble et protéger la faune et la flore patrimoniales
GES3-2	Contenir les stations d'espèces invasives
<b>GES4</b>	<b>Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
GES4-1	Maintenir ou restaurer des éléments paysagers de qualité et résorber ou supprimer les points noirs paysagers
GES4-2	Entretien, restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux (historiques, archéologiques, bâtis, culturels...)

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Maîtrise des usages et de leurs effets induits"
<b>US1</b>	<b>Organiser la fréquentation</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
US1-1	Poursuivre les aménagements nécessaires à la fréquentation (de façon réfléchie et rationalisée) en veillant à leur intégration paysagère
US1-2	Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation (encadrement et canalisation)
<b>US2</b>	<b>Orienter la gestion agricole sur le site</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
US2-1	Déterminer les objectifs de gestion des habitats naturels par le pâturage lors de changements fonciers ou d'usage
US2-2	Faciliter la mise en œuvre d'une gestion environnementale des milieux pâturés
US2-3	Rechercher l'extensification et optimiser les pratiques pastorales
US2-4	Accompagner les autres activités agricoles, notamment le maraîchage
<b>US3</b>	<b>Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
US3-1	Encadrer l'activité cynégétique
US3-2	Réduire les impacts potentiels des activités de loisirs, régulières ou ponctuelles
US3-3	Inciter à des comportements respectueux des espaces naturels
US3-4	Recenser et accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Communication - Sensibilisation"
<b>CS1</b>	<b>Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
CS1-1	Communiquer in situ
CS1-2	Communiquer ex situ
CS1-3	Impliquer le public dans la gestion et la protection du site

Code des fiches mesures	Intitulé des fiches mesures "Acquisition ou approfondissement des connaissances, suivis"
<b>AC1</b>	<b>Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
AC1-1	Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels
AC1-2	Organiser le recueil de données, mutualiser les protocoles (suivis, études, observatoires...)
AC1-3	Développer des partenariats de recherche (universités, laboratoires) et des programmes de sciences participatives
<b>AC2</b>	<b>Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres et aquatiques</b> <b><i>Milieux concernés : dunes mobiles et fixées, zones humides, falaises et prairies</i></b>
AC2-1	Réaliser la cartographie des habitats terrestres et aquatiques et suivre leur état de conservation
AC2-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence
AC2-3	Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés
AC2-4	Actualiser la cartographie des espèces végétales d'intérêt communautaire et remarquables et suivre leur état de conservation
AC2-5	Suivre le statut des espèces animales d'intérêt communautaire et remarquables
AC2-6	Actualiser la cartographie des espèces exotiques envahissantes
<b>AC3</b>	<b>Acquérir et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune marins</b> <b><i>Milieux concernés : estran (laisses de mer, cordons de galets) et estuaires (vasières, prés salés)</i></b>
AC3-1	Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux et subtidaux et actualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
AC3-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux intertidaux et marins, et sur l'impact de certains facteurs d'influence, notamment au niveau des estuaires
AC3-3	Améliorer les connaissances sur les espèces végétales marines remarquables
AC3-4	Améliorer les connaissances sur les espèces animales marines remarquables
<b>AC4</b>	<b>Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie</b> <b><i>Milieux concernés : tous</i></b>
AC4-1	Suivre la fréquentation du site et ses impacts sur les patrimoines
AC4-2	Améliorer les connaissances sur les modalités agricoles à terre et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel
AC4-3	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités marines et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel

AC4-4	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des autres activités et étudier leurs interactions avec les patrimoines
AC4-5	Développer les connaissances sur les vestiges historiques et archéologiques du site et sur le patrimoine bâti

Pour rappel, les enjeux des habitats et espèces d'intérêt européen et le niveau de responsabilité du territoire pour ces enjeux sont les suivants :

- Estuaires (1130) : **enjeu fort**, *responsabilité modérée du territoire.*
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140) : *enjeu modéré, responsabilité modérée du territoire.*
- Végétation annuelle des laisses de mer (1210) : **enjeu fort**, *responsabilité modérée.*
- Végétation vivace des rivages de galets (1220) : *enjeu modéré, faible responsabilité.*
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230) : **enjeu fort**, *responsabilité modérée du territoire.*
- Végétation pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310) : *enjeu modéré, faible responsabilité.*
- Prés salés atlantiques (1330) : **enjeu fort**, *responsabilité modérée.*
- Dunes mobiles à Chiendent des sables (2110) : *enjeu modéré, faible responsabilité.*
- Dunes mobiles à Ammophila arenaria (2120) : **enjeu fort**, *responsabilité modérée du territoire.*
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (2130\*) : **enjeu fort, forte responsabilité.**
- Fourrés dunaires à Saule rampant (2170) : *enjeu faible, responsabilité modérée.*
- Saulaies arrière-dunaires (2180) : *enjeu faible, responsabilité modérée.*
- Dépressions humides intradunales (2190) : **enjeu fort, forte responsabilité du territoire.**
- Landes sèches européennes (4030) : *enjeu modéré, faible responsabilité.*
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) : *enjeu faible, faible responsabilité.*
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) : **enjeu fort**, *faible responsabilité du territoire.*
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins (9180\*) : **enjeu fort**, *faible responsabilité.*

#### Espèces végétales :

- Oseille des rochers (1441) - disparue : *enjeu faible, faible responsabilité.*
- Ache rampante (1614) : *enjeu modéré, responsabilité modérée.*
- Liparis de Lœsel (1903) : **enjeu fort, forte responsabilité du territoire.**

#### Espèces animales :

- Amphibiens : Triton crêté (1166) : **enjeu fort, forte responsabilité du territoire.**
- Chiroptères : Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324) : *enjeu faible, responsabilité modérée du territoire.*

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion (5.1, 5.2 et 5.3)

En particulier :

**4. Gouvernance et gestion du site**

**4.1. Renforcer la maîtrise foncière et la gestion partenariale**

- 4.2. Articuler le projet de gestion avec les autres démarches territoriales (cohérence globale)
- 4.3. Améliorer le respect de la réglementation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Mettre en œuvre les politiques foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche**
- **Accompagner les propriétaires publics (communes) et privés pour la gestion de leurs espaces naturels**
- Proposer des modalités de gouvernance adaptées au territoire
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- Veiller à la cohérence et la compatibilité des démarches territoriales en cours et à venir, quelle que soit leur échelle
- Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les espaces naturels, les paysages et les éléments du patrimoine

### Contexte des mesures :

L'intervention du Conservatoire du littoral vise à atteindre l'objectif du « zéro artificialisation » des territoires, selon le principe reconnu dans la nouvelle Loi Biodiversité. Elle est menée au sein de périmètres d'interventions qui sont définis préalablement avec les communes concernées, en tenant compte des enjeux et pressions s'exerçant sur le territoire (cf partie I.3.4 de l'état des lieux pour les surfaces acquises et restant à protéger)

Il existe différents modes d'intervention foncière auprès des propriétaires :

- A l'amiable, ainsi la majorité des transactions se réalisent après négociations amiables avec les propriétaires, privés ou publics.
- Par préemption, le Conservatoire du littoral ou le Département de la Manche sont prioritaires en cas de ventes entre particuliers dans les zones de préemption.
- Par expropriation, procédure plus rare qui est décidée en accord avec la commune concernée
- Les dons et legs.

Les biens du domaine public, comme le DPM (domaine public maritime) peuvent aussi être remis en affectation ou attribution (pour une durée définie) au Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du littoral bénéficie également d'un partenariat avec la SAFER Normandie, qui réalise des opérations foncières au profit du Conservatoire dans ses zones d'intervention.

La maîtrise foncière ainsi développée par le Conservatoire apporte, au regard de la propriété privée et de la réglementation, une certaine pérennité, une légitimité (exemplaire) et une capacité à agir.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral peut également recourir à des outils spécifiques pour apporter son concours à la protection d'espaces naturels dont il n'est pas propriétaire : conventions de superposition d'affectation sur des terrains communaux, Obligations Réelles Environnementales (ORE) sur des propriétés privées, accords spécifiques de propriétaires pour mener des projets (par exemple pour engager des contrats Natura 2000).

### Activités concernées :

Intervention foncière et transactions immobilières, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire (élaboration des documents d'urbanisme, projets sur terrains privés et communaux), protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements).

### Résultats attendus :

- Lutte contre l'artificialisation des sols et préservation des espaces naturels littoraux (cohérence des documents d'urbanisme)
- Affirmation des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche (prise en compte dans les documents d'urbanisme)
- Une maîtrise foncière suffisante et cohérente pour protéger efficacement les espaces naturels
- Accompagnement des communes et propriétaires privés pour assurer la préservation de leurs espaces naturels
- Exercice de la pleine responsabilité de propriétaire
- Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et des patrimoines.

## Cadre général des mesures GOUV1 – Développer la maîtrise foncière

### Principales autres mesures liées :

GOUV2 : Veiller à l’articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV3 : Veiller au respect de l’intégrité des espaces naturels

GES1 : Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d’espèces

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

GOUV1-1	Mettre en œuvre la stratégie d’intervention foncière du Conservatoire du littoral à l’horizon 2050				
			Priorité	**	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Le Conservatoire du littoral a révisé en 2015 sa stratégie d’intervention à long terme (horizon 2050) en France métropolitaine et ultra-marine. L’identification des enjeux et menaces se traduit par des zonages stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des <u>zones d’intervention</u> ayant vocation à être protégées à terme par le Conservatoire du littoral (sites existants et nouveaux sites à créer ou étendre)</li> <li>- Des <u>zones de vigilance</u>, avec des enjeux bien identifiés mais des menaces encore assez faibles, sur lesquelles le Conservatoire n’a pas vocation à acquérir des parcelles dans l’immédiat.</li> </ul> <p>Pour la Côte Ouest du Cotentin, cette stratégie se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réaffirmation de la nécessité de protéger les espaces naturels par la maîtrise foncière, à l’aide des périmètres d’intervention actuels,</li> <li>- Des besoins d’extension des périmètres à la marge, pour optimiser ceux-ci par rapport aux enjeux et menaces sur les sites, notamment au regard d’autres statuts de protection existants, comme Natura 2000 ou site classé : le Rozel, Surtainville, Portbail, Glatigny et Bretteville-sur-Ay.</li> <li>- Des zones d’intervention visées sur le DPM : havres de Portbail et Surville, afin d’assurer à terme la préservation des fonctionnalités écologiques et d’usages en lien avec le domaine terrestre.</li> </ul> <p>Les adaptations envisagées seront proposées aux collectivités, afin de répondre aux enjeux du territoire : protection du patrimoine naturel (massifs dunaires, zones humides avec bassins versants, havres avec cours d’eau en amont...), adaptation des usages à l’évolution du trait de côte (sentier littoral, agriculture...). Elles seront envisagées dans un esprit d’amélioration globale des enjeux sur un territoire communal donné.</p>					

Par ailleurs, des zones de vigilance sont identifiées sur le secteur : ce sont des zones à enjeux, dont la protection pourrait devenir nécessaire selon l'évolution des menaces, mais qui n'ont pas, en principe, vocation à être acquises par le Conservatoire du littoral. L'action partenariale est privilégiée pour observer l'évolution des usages du sol dans ces zones et pour intervenir en cas de besoin.

Les 6 zones de vigilance présentes sur le territoire du DUG sont :

- Vallée du ruisseau de Bégin, entre le Rozel et Surtainville
- Arrière-dunes de Baubigny
- Vallée du Ruisseau des Douits, sur les Moitiers d'Allonne
- Vallée du Pont aux Œufs, à Saint Lo d'Ourville et Denneville
- Vallée de la Dure, à Surville et Glatigny
- Havre de Lessay (A), à Bretteville-sur-Ay.

Ces zones à enjeux nécessitent une veille pour parfaire les connaissances des pressions qui s'y exercent et garantir leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (adaptation des PLUi, suivi d'indicateurs...).

*Pour en savoir plus sur la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire et sur les zones de vigilance : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 8*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes de la stratégie et des zones de vigilance en annexes).

<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>		<b>Indicateurs d'efficacité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des périmètres d'intervention du Cdl</li> <li>- Nombre d'adaptations des périmètres d'intervention du Cdl</li> <li>- Surface de DPM affectée ou attribuée</li> <li>- Etat des connaissances sur les zones de vigilance (suivis d'indicateurs)</li> <li>- Réunions des intervenants concernés par les zones de vigilance (comité de suivi)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface protégée par le Cdl (acquisitions et affectations)</li> <li>- Prise en compte des zones de vigilance dans les documents d'urbanisme des communes</li> <li>- Le cas échéant, mobilisation d'outils de protection adéquats sur les zones de vigilance</li> </ul>	
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps dédié à l'animation :</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAFER</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- AESN</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>

GOUV1-2	Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche				
			Priorité	***	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>La protection des espaces naturels par le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche ne peut être efficace que si la maîtrise foncière est cohérente. Lorsque les terrains acquis sont éparpillés, il n'est pas possible de mettre en place un projet de gestion. Il est nécessaire de constituer des ensembles immobiliers cohérents et d'avoir une maîtrise foncière suffisante pour agir.</p> <p>La maîtrise foncière du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche entraîne deux effets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, inaliénabilité des terrains, inconstructibilité, exercice de la mission de propriétaire (contrôle des usages, respect de la réglementation...)</li> <li>- D'autre part, la mise en place d'une gestion patrimoniale des propriétés (préservation et valorisation).</li> </ul> <p>Les acquisitions de terrains privés (et parfois publics) au sein des périmètres d'intervention doivent se poursuivre, <u>principalement à l'amiable</u>, mais également <u>à l'aide du dispositif de préemption</u>, qui donne une priorité d'acquisition à son détenteur (le Conservatoire du littoral ou le Département de la Manche). L'ensemble des sites sont pourvus au moins partiellement d'une zone de préemption, créée au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Départemental, et déléguée au Conservatoire du littoral, hormis sur le Cap de Carteret et les dunes de Saint-Jean-de-la-Rivière à Portbail, où le Département intervient directement.</p> <p>Cependant, la commune du Rozel ne dispose d'aucune zone de préemption. La dégradation manifeste du cordon dunaire sur ce secteur, liée à divers facteurs (érosion, usages agricoles intensifs, cabanisation) impose de renforcer la protection, notamment en dotant ce territoire d'un outil foncier adapté, à court terme. La création d'une zone de préemption propre au Conservatoire du littoral est donc nécessaire.</p> <p>Celle-ci concernera l'ensemble du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral dans le secteur, hormis quelques secteurs bâtis. La mise en place de cet outil foncier permettra d'affirmer les enjeux de préservation du massif dunaire (résorption des habitats légers de loisirs, restauration du cordon dunaire fortement dégradé, notamment par le surpâturage), et de protection de la zone humide arrière-dunaire traversée par le ruisseau du But, dont l'exutoire constitue le principal rejet côtier du secteur.</p> <p>D'autre part, une extension de la zone de préemption sur Bretteville-sur-Ay pourrait être envisagée à terme afin de résorber un point noir important (cf fiche GES4).</p> <p>Pour faciliter les transactions foncières, le Conservatoire du littoral peut également recourir au démarchage volontaire ciblé dans certains secteurs, le Rozel et Surtainville apparaissant aujourd'hui comme les secteurs les plus morcelés du périmètre du DUG.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour en savoir plus sur les modalités d'acquisition foncière : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 9</i></p>					
<b>Localisation de la mesure</b>					
<p>Ensemble des périmètres d'intervention foncière du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche inclus dans le périmètre du DUG</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Zone de préemption du Rozel, morcellement parcellaire à Surtainville, Saint-Georges-de-la-Rivière et Saint-Jean-de-la-Rivière, Bretteville-sur-Ay (cf cartes en annexes).</p>					

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces acquises (ha) par le Cdl et le CD 50</li> <li>- Mise en place ou extensions de zones de préemption</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de surface protégée par le Cdl et le CD50</li> <li>- Possibilité de mettre en œuvre des projets de gestion pertinents (maîtrise foncière cohérente) ou existence de points de blocage</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN Mise en œuvre de la mesure : - Conservatoire du littoral - Département de la Manche - AESN - Potentiellement EPFN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- SAFER Normandie</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- AESN</li> <li>- EPFN</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>	

GOUV1-3 Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés					
		Animation N2000 - contrats N2000	<b>Priorité</b>	***	<i>Nouveau</i>
Description de la mesure					
<p>Aujourd'hui, la mise en œuvre de la protection du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche sur leurs propriétés, depuis plusieurs décennies, porte ses fruits, même s'il est nécessaire de poursuivre ou d'accentuer certaines actions.</p> <p>A l'échelle du territoire du DUG, les pressions qui subsistent sur les espaces naturels concernent désormais essentiellement les terrains communaux ou privés. Plusieurs communes possèdent de larges surfaces dunaires où les usages sont peu encadrés : Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, Surville, Glatigny. Or, sans disposer d'une maîtrise foncière sur ces terrains, le Conservatoire du littoral et son gestionnaire, le SyMEL, peuvent apporter leur concours pour améliorer l'état de conservation des habitats et espèces. Divers outils permettent cet appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Des dispositifs pluriannuels d'aide à la gestion :</u>  <i>Les conventions de superposition d'affectation</i> offrent la possibilité à un opérateur public d'intervenir sur des propriétés appartenant à une autre personne publique (établissement public, collectivité...).</li> </ul> <p>D'autre part, <i>les Obligations Réelles Environnementales, dites ORE</i> (art L121-3 du Code de l'Environnement) permettent à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à ce bien, en étant accompagné d'un organisme œuvrant dans ce domaine (par exemple le Conservatoire du littoral).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Des dispositifs ponctuels d'autorisation pour mettre en œuvre des projets :</u>            Il arrive parfois que les projets de gestion envisagés sur les terrains du Conservatoire du littoral nécessitent d'inclure des parcelles privées ou communales pour une plus grande cohérence et efficacité. Par exemple, la mise en place d'une rangée de ganivelles sur le front de mer, appartenant majoritairement au Conservatoire du</li> </ul>					

littoral, serait inutile si des discontinuités apparaissaient sur les parcelles privées, sans maîtrise foncière. Il s'agit alors de convaincre les propriétaires d'accepter de mettre en œuvre ces projets sur leurs terrains privés ou communaux, afin de résoudre certaines problématiques globales (érosion, usages...).

Dans ce cas, le Conservatoire du littoral (SMLN), en tant qu'opérateur Natura 2000, encourage les propriétaires concernés à faire appel à un contrat Natura 2000 (financement européens et nationaux à 80 ou 100%). Il peut apporter son aide au montage et au suivi des contrats Natura 2000 (demande d'aide financière, suivi des travaux, demande de paiement).

Parfois, pour faciliter la mise en œuvre des projets sur des parcelles incontournables, le Conservatoire du littoral peut être amené à proposer de porter lui-même la maîtrise d'ouvrage des travaux et/ou le contrat Natura 2000. Dans ce cas, il s'assure d'obtenir au préalable l'autorisation des propriétaires, privés ou communaux, avec un accord formel pour effectuer les aménagements nécessaires sur leurs parcelles.

*Pour en savoir plus sur les conventions de superposition d'affectation et les ORE : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 9*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes des terrains communaux en annexes).

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions de superposition d'affectation passées avec les communes</li> <li>- Liste des ORE contractualisées</li> <li>- Nombre de contrats Natura 2000 concernant des terrains privés ou communaux</li> <li>- Surfaces privées ou communales avec une gestion environnementale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une gestion environnementale sur les terrains communaux ou privés</li> <li>- Indicateurs de respect des engagements des ORE</li> <li>- Etat de conservation des habitats et espèces sur les parcelles privées et communales</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Communes</li> <li>- Propriétaires volontaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- CBN</li> <li>- Associations : CPIE du Cotentin, CEN... (pour les ORE)</li> </ul>	

Calendrier de mise en œuvre des mesures	T1 (2021-2023)	T2 (2024-2026)	T3 (2027-2029)
GOUV1-2 : Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche	Le Rozel	Bretteville sur Ay	X
GOUV1-3 Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés	Surville, Glatigny, Les Moitiers d'Allonne	Saint Lo d'Ourville	Baubigny

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion (5.1, 5.2 et 5.3)

En particulier :

**4. Gouvernance et gestion du site**

- 4.1. Renforcer la maîtrise foncière et la gestion partenariale
- 4.2. Articuler le projet de gestion avec les autres démarches territoriales (cohérence globale)**
- 4.3. Améliorer le respect de la réglementation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants**
- **Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire**
- **Veiller à la cohérence et la compatibilité des démarches territoriales en cours et à venir, quelle que soit leur échelle**
- Proposer des modalités de gouvernance adaptées au territoire
- Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les espaces naturels, les paysages et les éléments du patrimoine

## Cadre général des mesures GOUV2 – Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

### Contexte des mesures :

La mise en œuvre de nombreuses politiques publiques environnementales, sectorielles ou intégratrices, concourt, plus ou moins directement, à l'atteinte du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen, comme Natura 2000 et le Conservatoire du littoral :

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- Directive Cadre sur le Milieu Marin (DCSMM)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Stratégie des Aires Protégées (SAP)
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Stratégie Régionale de Gestion Intégrée de la Bande Côtière, pilotée par la DREAL
- Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
- Plan POLMAR – ORSEC
- Politique des Sites Classés au titre des paysages
- Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Manche
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Compétence GEMAPI des collectivités territoriales : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Contrats de territoire « eau et climat », entre l'AESN et les intercommunalités...

Réciproquement, le bon état des milieux naturels participe aussi à l'atteinte des objectifs de ces différentes politiques : bonne qualité des eaux, qualité du cadre de vie et des paysages, bonne productivité des milieux, participation au développement socio-économique du territoire...

Il est donc essentiel de veiller à l'articulation de ces différentes politiques avec le DUG.

De même, un certain nombre de réflexions à l'échelle du territoire ou au-delà concernent des préoccupations environnementales récentes ou des projets d'aménagement, qu'il convient d'articuler avec les objectifs et mesures du DUG : changement climatique et évolution du littoral (Notre Littoral Pour Demain), gestion de la ressource en eau (SAGE), fréquentation et accueil du public, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)...

Enfin, le site dispose de différents statuts de protection qui peuvent lui permettre d'intégrer divers réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (réseau Natura 2000, sites du Cdl, CEN et RNN, réseau des sites classés...). La mise en perspective du site par rapport à d'autres espaces similaires peut apporter un recul sur la gestion et fournir de nouvelles réflexions permettant de résoudre certains problèmes ou d'atteindre les objectifs.

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, activités pédagogiques et animations, recherche et suivis scientifiques...

## Cadre général des mesures GOUV2 – Veiller à l’articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

### Résultats attendus :

- Prise en compte des enjeux du territoire (Natura 2000 et Conservatoire du littoral) par les instances responsables de la mise en œuvre d’autres politiques publiques
- Mise en œuvre de synergies de moyens et d’actions, lorsque cela est pertinent pour la mise en œuvre du DUG, entre les différentes instances de gouvernance et acteurs de ces politiques publiques : Agence de l’Eau, Commission Locale de l’Eau (CLE), collectivités territoriales et EPCI...

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV3 : Veiller au respect de l’intégrité des espaces naturels

GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d’espèces

US1 : Organiser la fréquentation

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

GOUV2-1 S’assurer de la cohérence des projets de territoire et de la mise en œuvre des politiques publiques					
		Animation N2000	Priorité	***	<i>Nouveau</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Le DUG peut interagir avec chaque politique publique mise en œuvre sur le territoire, qu’il s’agisse d’une directive cadre européenne, d’une politique nationale ou d’un projet à l’échelle des communautés de communes, voire infra-communal.</p> <p>Ainsi, les actions mises en œuvre dans le cadre du DUG peuvent concourir à la réalisation des autres projets (par exemple améliorer la qualité de l’eau), mais réciproquement, les politiques publiques peuvent faciliter l’atteinte des objectifs du DUG ou contribuer à réguler les facteurs d’influence négatifs.</p> <p>Il convient donc de veiller à la bonne articulation et à la complémentarité de ces démarches territoriales en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portant à connaissance les enjeux du territoire et leurs objectifs opérationnels auprès des instances responsables desdites politiques publiques, notamment lors de réunions de concertation, afin d’intégrer pleinement ces éléments dans les documents produits ou décisions prises</li> <li>- Assimilant les tenants et aboutissants de chaque projet de territoire et en mettant en perspective les points de convergence ou de divergence avec les objectifs du DUG</li> <li>- Identifiant des leviers (synergies) et des actions conjointes qui permettront de répondre aux enjeux et objectifs communs des politiques publiques concernées et du DUG.</li> </ul>					

Cette mesure concerne particulièrement deux démarches territoriales qui viennent de s'achever et qui entrent en phase opérationnelle :

- Notre Littoral Pour Demain (NLPD), qui concerne toute la bande côtière de Flamanville à Granville (une seule cellule hydro-sédimentaire découpée en 9 sous-cellules).
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des côtiers Ouest Cotentin, du Rozel à Granville.

Notre Littoral Pour Demain (NLPD) est une grande démarche de concertation multi-partenariale, menée sur l'Ouest Cotentin, qui a permis d'adopter une stratégie d'adaptation ou de repli des activités selon les enjeux de chaque portion du littoral, par rapport au changement global et à l'élévation du niveau de la mer. Les orientations stratégiques se traduisent par des modes de gestion territorialisés (protection, adaptation, relocalisation), ou des mesures d'accompagnement (gouvernance, connaissance, sensibilisation, solidarité entre les territoires, réglementation).

Le plan d'actions, élaboré en fin d'année 2019, comprend des actions transversales à la grande cellule hydro-sédimentaire, certaines rejoignant les mesures énoncées dans le présent DUG : réflexion sur le caravaning sauvage, adaptation des pratiques agricoles, voies d'accès à la mer et sentiers littoraux...

Il comprend également des actions spécifiques à chaque sous-cellule hydro-sédimentaire : Surtainville, Barneville, Portbail, Surville et Saint-Germain-sur-Ay.

Quant au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), il s'agit d'un outil de planification, institué par la Loi sur l'Eau de 1992, dont l'objectif est d'atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le SAGE doit être cohérent avec le SDAGE du bassin versant (Seine-Normandie).

Le SAGE vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, agriculture, industrie...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire.

En s'appuyant sur diverses phases de concertation, le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Le diagnostic du territoire, des Pieux jusqu'à Granville pour la frange littorale (et englobant les bassins de la Souilles et de la Sienne à l'intérieur des terres), établi en 2018, a permis de hiérarchiser les enjeux en fonction des écarts aux objectifs réglementaires et de la situation de satisfaction ou non des usages. Des scénarios tendanciels ont également été dessinés en 2019-20, afin d'établir une stratégie commune, qui doit encore être validée et traduite par un règlement et un PAGD (Plan d'aménagement et de Gestion Durable).

La mesure concerne également la mise en œuvre des directives européennes sur les sites Natura 2000 proches du territoire du DUG, et notamment le *site marin « Bancs et récifs de Surtainville »*, dont le Document d'Objectifs est en cours d'élaboration par l'OFB accompagné du CRPMEM. Certaines problématiques évoquées dans le présent DUG sont communes au site marin (accès au domaine public maritime, encadrement des usages, changement climatique...)

*Pour en savoir plus sur les démarches NLPD et SAGE : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 10*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes des périmètres NLPD et SAGE en annexes).

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des politiques publiques et projets de territoire en interaction avec le DUG</li> <li>- Nombre d'échanges avec les instances de gouvernance identifiées</li> <li>- Nombre d'actions conjointes mises en œuvre</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des enjeux du DUG dans les politiques publiques et les projets de territoire (réduction des impacts)</li> <li>- Mutualisation des moyens et synergies des actions</li> <li>- Maintien ou restauration de l'état de conservation des habitats et espèces du site.</li> </ul>
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Temps dédié à l'animation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Services de l'Etat</li> <li>- Porteurs des projets de territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances responsables des politiques publiques : Préfecture, DIRM, DDTM50, DREAL Normandie, AESN, CLE...</li> <li>- Structures porteuses des projets de territoire : Département de la Manche, CAC et COCM, communes... - SyMEL</li> </ul>

GOUV2-2 Intégrer le site aux réflexions menées dans les divers réseaux de gestionnaires d'espaces naturels					
		Animation N2000	<b>Priorité</b>	*	<i>Nouveau</i>
Description de la mesure					
<p>Lors de la mise en œuvre des actions de gestion et de suivis des espaces naturels de la Côte Ouest Cotentin, d'importantes connaissances techniques sont développées et mobilisées. Celles-ci peuvent être partagées avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels qui partagent les mêmes problématiques (retours d'expériences, partage méthodologique...).</p> <p>A l'inverse, la gestion peut s'inspirer de ce qui est mis en place sur d'autres espaces naturels semblables, grâce à des échanges avec les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux européen, national et régional Natura 2000,</li> <li>- Réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (ANBDD, OFB, Conservatoire du littoral, CEN, PNR...),</li> <li>- Réseaux thématiques (Forum des Marais Atlantiques, pôles-relais sur les milieux humides, programmes Life, réflexions communes...).</li> </ul> <p>Cette mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre part aux réunions organisées par ces divers réseaux, afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs ou gestionnaires</li> <li>- Valoriser les acquis sur le territoire du DUG par des présentations de retours d'expériences au sein de ces réseaux et en ligne (cf mesures CS1)</li> <li>- Contribuer aux réflexions sur des thématiques communes à d'autres espaces naturels, ces réflexions touchant tous les domaines d'activité : intervention foncière (ORE), génie écologique (techniques d'intervention), usages (agriculture, nouveaux usages), évolution du territoire (libre évolution,</li> </ul>					

érosion littorale, changement climatique), valorisation de la gestion, réglementation, suivis (outils, méthodes) ....

- Participer à des programmes expérimentaux auxquels le territoire du DUG se prête particulièrement
- Répondre aux enquêtes régionales ou nationales concernant le territoire du DUG (évaluation de la mise en œuvre des politiques européennes par exemple).

*Pour en savoir plus sur les réseaux existants : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 11*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion, réseaux européens, nationaux, régionaux, départementaux ou thématiques

#### **Indicateurs de mise en œuvre**

- Nombre de participations à des journées d'échanges ou de formations des divers réseaux
- Nombre d'interventions dans les réseaux
- Nombre de groupes de travail thématiques avec contribution de l'animateur Natura 2000 et/ou du gestionnaire

#### **Indicateurs d'efficacité**

- Contacts réguliers avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels semblables
- Prise en compte des retours d'expérience dans la gestion sur le territoire (expérimentations)

#### **Financement prévisionnel de la mesure**

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN

#### **Maîtrise d'ouvrage**

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- DREAL Normandie
- ANBDD

#### **Principaux partenaires techniques**

- OFB
- DDTM 50
- Rivages de France
- CEN Normandie
- PNR MCB, CPIE du Cotentin
- Experts scientifiques

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.

Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion (5.1, 5.2 et 5.3)

En particulier :

**4. Gouvernance et gestion du site**

- 4.1. Renforcer la maîtrise foncière et la gestion partenariale
- 4.2. Articuler le projet de gestion avec les autres démarches territoriales (cohérence globale)

**4.3. Améliorer le respect de la réglementation**

OBJECTIFS  
OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités**
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les espaces naturels, les paysages et les éléments du patrimoine, portant atteinte à l'intégrité du site et à sa naturalité (risque de disparition, d'artificialisation ou de dégradation)**
- Maintenir la qualité écologique des habitats
- Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants

### **Contexte des mesures :**

Ces mesures ont pour objectif de contribuer à limiter les impacts potentiels sur les habitats et espèces patrimoniaux au sein du site, d'une part en résorbant les comportements indésirables et faisant respecter la réglementation, et d'autre part en prenant des dispositions pour anticiper les effets négatifs d'interventions programmées ou inopinées.

Le dispositif réglementaire existant sur le site apparaît aujourd'hui cohérent et suffisant, il n'est pas nécessaire de le renforcer, mais il faut veiller à son respect. La prévention est privilégiée, et doit conduire, par l'information et la sensibilisation des intervenants et par la préparation et l'anticipation des dispositifs de réponse, à la quasi-disparition des menaces potentielles sur les milieux naturels. En cas d'atteinte forte aux habitats ou espèces, la répression pourra toutefois être mobilisée, afin d'éviter que ça ne se reproduise et de rétablir l'intégrité des espaces naturels

Une coordination avec les services de l'ordre et services de l'Etat en charge des politiques publiques dans ce domaine sera particulièrement recherchée : forces de police pour le respect de la réglementation, pompiers pour les interventions de secours, Préfecture et réseau de correspondants pour les pollutions marines, services de l'Etat pour les évaluations environnementales...

### **Activités concernées :**

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), communication et sensibilisation...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### **Résultats attendus :**

- Une meilleure connaissance et un meilleur respect de la réglementation sur le site
- La prise en compte des habitats et espèces patrimoniaux dans les projets, plans, programmes (évaluations environnementales)
- Un meilleur suivi des projets, plans, programmes encadrés réglementairement et pouvant avoir des incidences sur les habitats et les espèces du territoire
- Un partage de connaissance des projets ou mesures visant à réduire les dommages ou nuisances portés aux habitats et espèces patrimoniaux

### **Principales autres mesures liées :**

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GES3-1 : Favoriser la biodiversité dans son ensemble et protéger la faune et la flore

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US3-2 : Réduire les impacts potentiels des activités de loisirs, régulières ou ponctuelles

US3-3 : Inciter à des comportements respectueux des espaces naturels

CS1-1 : Communiquer in situ

AC4 : Améliorer les connaissances des usages au sein du site et en périphérie

GOUV3-1	Surveiller les sites et renforcer la coordination des services de police de l'environnement				
			Priorité	**	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>La réglementation sur les terrains du Conservatoire du littoral repose actuellement sur des arrêtés municipaux, or certains sites n'en disposent pas. Afin de faciliter la connaissance de la réglementation sur les sites et la mise en œuvre des procédures en cas de non-respect, un projet d'arrêté préfectoral reprenant la réglementation de base sur les sites du Conservatoire est à l'étude (circulation des véhicules, déchets, feux, campings, prélèvements...). La réglementation se trouverait ainsi harmonisée au sein de tous les sites du Conservatoire du littoral d'un même département.</p> <p>De façon générale, actuellement, les infractions sur le site restent limitées : il y en a peu, elles sont souvent ponctuelles, et de faible ampleur.</p> <p>Le travail de sensibilisation et de pédagogie (prévention) reste prioritaire, mais lorsqu'il devient nécessaire de recourir au travail de police et à la répression, la verbalisation peut survenir, sous diverses formes : constats, PV ou contravention de grande voirie.</p> <p>Dans les espaces naturels, la police de l'environnement est exercée par les agents de l'Office Français de la Biodiversité (espèces protégées, chasse, eau...), les inspecteurs des sites classés de la DREAL ou encore les gendarmes. Sur les propriétés du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, et uniquement sur ces propriétés, les gardes du littoral du SyMEL ont également compétence à exercer le pouvoir de police en tant qu'agents commissionnés et assermentés.</p> <p>Les tâches associées aux missions de police sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information sur la réglementation existante</li> <li>- Surveillance et contrôles</li> <li>- Travail partenarial avec les autres services de l'Etat effectuant la police de la nature et de l'eau</li> <li>- En cas de verbalisation, rédaction du PV, enquête, transmission au Conservatoire du littoral et au Procureur, information des élus.</li> <li>- Formation et mise à niveau des gardes du littoral concernant leur commissionnement</li> <li>- Renforcer le lien et les échanges avec les procureurs de Cherbourg et Coutances.</li> </ul> <p>La mise en œuvre des opérations de police (administrative ou judiciaire) pour faire appliquer les réglementations nécessite un travail partenarial et de coordination entre les différents acteurs de la police de l'environnement. En effet, en fonction de leur structure d'appartenance et de leur spécialité, les agents ont des compétences territoriales et matérielles et des pouvoirs d'enquête différents.</p> <p>Ce travail partenarial se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien de la collaboration entre les services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDTM, ARS), les gardes du littoral et les établissements publics chargés de la préservation de la nature (OFB, Conservatoire du littoral, Agence de l'Eau). La collaboration porte sur la surveillance des sites (échanges d'informations), l'instruction des dossiers (partenariats techniques) et la mise en œuvre des contrôles.</li> <li>- La participation à la coordination de l'action publique par l'intermédiaire de la MISEN 50 (mission inter-services de l'Etat pour la Nature) pilotée par la DDTM 50. Cette MISEN regroupe l'ensemble des services de l'Etat et établissements publics concernés par les thèmes de l'eau, de la nature et de la biodiversité (DDTM, DREAL, OFB, Cdl, ARS...). La MISEN valide le Plan Départemental de contrôle des polices de l'eau et de la nature et définit les priorités des différents services.</li> </ul>					

- La participation à la coordination de l'action publique par l'intermédiaire du Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM) piloté par la DIRM. Ce plan coordonne l'ensemble des organismes publics exerçant des missions de police sur l'estran et le domaine public maritime.

Des informations (besoins en contrôle ou surveillance) sont régulièrement remontées par les animateurs Natura 2000 auprès de la MISEN 50 ou de la DIRM, pour la mise en œuvre de ces plans.

Par ailleurs, un contact rapproché entre les gardes du littoral et les autres services de surveillance et contrôle du territoire (gendarmeries, policiers municipaux, SDIS, sémaphore...) permet également d'assurer le respect de la réglementation générale, notamment pour ce qui concerne la sécurité des visiteurs du site (police des mœurs, normes incendies...). Un signalement des enjeux du territoire aux services de police leur permettra de procéder au contrôle du respect de la réglementation, des prescriptions réglementaires et des engagements pris dans le Document Unique.

*Pour en savoir plus sur la réglementation existante et les infractions constatées : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 12*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** Site classé des dunes de Baubigny et Hatainville (camping-caravaning), estran, accès aux plages et zones de stationnement (circulation des véhicules, dépôt de déchets et prélèvement de sable). (cf cartes en annexes).

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de désordres et d'infractions relevés
- Participation aux réunions sur les aspects réglementaires des milieux naturels
- Echanges d'informations avec la MISEN 50 ou pour le PSCM

#### Indicateurs d'efficacité

- Réglementation bien respectée dans l'ensemble
- Des infractions en régression

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SyMEL
- Conservatoire du littoral
- Région Normandie
- AESN

#### Maîtrise d'ouvrage

- SyMEL
- Conservatoire du littoral
- Services de l'Etat (Gendarmeries, OFB, DREAL Normandie, DDTM 50, DIRM)

#### Principaux partenaires techniques

- Procureurs de la République
- Communes
- CAC et COCM

GOUV3-2	Réduire les impacts négatifs des interventions sur les habitats naturels et les espèces				
		Animation N2000 Evaluation des incidences	<b>Priorité</b>	**	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Dans la plupart des cas, les dossiers d'autorisation de manifestations et de projets d'aménagement ou de travaux programmés s'accompagnent d'une étude d'impact ou d'une évaluation des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt européen (EI Natura 2000). Celle-ci vise à identifier les impacts éventuels du projet sur la faune et la flore et à prendre des mesures pour réduire ou supprimer ces impacts.</p> <p>La prise en compte des enjeux du territoire doit s'effectuer le plus en amont possible, dès la phase de planification des projets, et tout au long de leur construction, ce qui nécessite une concertation et des échanges réguliers entre l'opérateur Natura 2000, les services de l'Etat instructeurs (DDTM 50 et DREAL) et les pétitionnaires.</p> <p>Pour des événements imprévus ou urgents, la réactivité sera d'autant plus efficace que les atouts et faiblesses du territoire auront été anticipés en amont (identification des secteurs sensibles et des accès possibles pour les secours, prise en compte des impacts potentiels...).</p> <p>Cette mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une veille et une promotion des préconisations figurant dans les politiques publiques et documents de planification en œuvre sur le territoire, concernant la limitation des impacts d'origine anthropique sur les habitats ou espèces : PSCPEM (Plan de Surveillance et de Contrôle de l'Environnement Marin), PAMM (Plan d'Action Milieu Marin), POLMAR et plans infra-POLMAR</li> <li>- Intégrer de nouvelles préconisations dans ces plans, comme la mise en défens de stations d'espèces vulnérables, l'adaptation du plan de circulation ou la définition de zones de stockage dans le plan POLMAR...</li> <li>- Inventorier les moyens permettant de limiter les impacts potentiels sur les habitats et espèces du site</li> <li>- Intervenir lors des formations des équipes d'intervention (sécurité, pollutions) pour les sensibiliser aux enjeux de conservation</li> <li>- Porter à connaissance des porteurs de projets et des services instructeurs les enjeux du territoire et les impacts potentiels de leurs projets, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation</li> <li>- Accompagner les pétitionnaires dans leurs projets pour supprimer ou réduire les impacts potentiels (mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000). Au-delà de l'accompagnement individuel de chaque projet, il conviendra de s'interroger sur l'effet cumulé dans le temps ou l'espace des activités et travaux se déroulant sur le site.</li> <li>- Participer aux réflexions sur les déploiements de dispositifs d'urgence dans les espaces naturels (secours incendie, pollutions marines...).</li> </ul> <p><i>Sécurité incendie et secours divers</i></p> <p>L'intervention des services de secours (pompiers) dans les espaces naturels n'est pas évidente et la circulation d'engins lourds de secours peut impacter fortement les habitats naturels sensibles : immensité des espaces (difficulté de se repérer), accès limités, sols peu portants, fragilité des milieux... A l'instar du dispositif expérimenté dans les dunes de Lindbergh (cf annexe page 13), une réflexion peut être engagée entre le Conservatoire du littoral, le Département, le SyMEL et le SDIS 50 sur les autres massifs dunaires (Hatainville, Saint-Rémy-des-Landes, Bretteville-sur-Ay). Ce dispositif, fortement lié à la configuration des espaces naturels, n'est pas simple à mettre en œuvre et sa reconduction sur les autres espaces dunaires est conditionnée à la réalisation d'un bilan et d'une évaluation de celui de Lindbergh.</p>					

### *Pollutions marines*

Lors d'une pollution maritime majeure, le plan « POLMAR » est déclenché par le Préfet et est mis en œuvre par les services de l'Etat en lien avec les collectivités.

Par contre, si la pollution est de moindre ampleur (échouage de débris ou conteneurs par exemple), ce sont les communes qui doivent mettre en place un plan de sauvegarde du littoral, dit « plan Infra-Polmar », comprenant des procédures précises.

Afin d'assister les maires dans la définition de ce plan et la remise en état des espaces naturels, le Conservatoire du littoral avait mené un programme « Pollutions marines » entre 2008 et 2010 (cf [annexe page 13](#)). Parmi les objectifs, il s'agissait de mettre en place un réseau d'alerte sur les événements polluants, s'appuyant sur des correspondants techniques (gardes du littoral, agents communaux) et des référents dans les collectivités, formés pour qu'ils soient en mesure de caractériser les pollutions. Les binômes constituaient les premiers correspondants d'une chaîne de personnes relayant l'information jusqu'aux forces d'intervention.

Ce réseau pourrait à l'avenir être réactivé pour maintenir une vigilance permanente : réactualisation des cartes de vulnérabilité et information sur les procédures, reconstitution d'un réseau de correspondants, formation...

*Pour en savoir plus sur les démarches d'autorisation, le dispositif d'intervention des secours à Lindbergh ou le programme « Pollutions marines » : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 12*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

#### **Indicateurs de mise en œuvre**

- Prise en compte des enjeux du territoire et préconisations existantes dans les dossiers d'évaluation environnementale
- Echanges avec les porteurs de projets et mise en œuvre de moyens permettant de limiter ou supprimer les impacts sur les habitats et espèces
- Recensement des évaluations d'incidences N2000 réalisées et des autorisations délivrées
- Nombre de procédures d'intervention opérationnelles

#### **Indicateurs d'efficacité**

- Prévention et réduction des impacts sur les habitats et espèces patrimoniaux du territoire (flore, amphibiens, oiseaux...)
- Maintien ou restauration de l'état de conservation des habitats et espèces
- Acquisition de connaissances complémentaires.

#### **Financement prévisionnel de la mesure**

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - SyMEL

#### **Maîtrise d'ouvrage**

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Services de l'Etat (Sous-Préfectures, DREAL Normandie, DDTM 50, DIRM, OFB)

#### **Principaux partenaires techniques**

- Communes
- CAC et COCM
- CEDRE et CEREMA
- SDIS 50
- Pétitionnaires
- Structures socio-professionnelles
- Associations



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

**5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

- 5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager
- 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire
- 5.3. Evaluer et orienter la gestion**

OBJECTIFS  
OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- **Proposer des modalités de gouvernance adaptées au territoire**
- Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation
- Partager les outils et méthodes de collecte de données
- Structurer les données afin d'optimiser leur exploitation, de les valoriser et de les transmettre
- **Déterminer les indicateurs de gestion à suivre durant la mise en œuvre du DUG**

## Cadre général des mesures GOUV4 – Suivre et évaluer la gestion menée

### Contexte des mesures :

Le Document Unique de Gestion est élaboré pour plusieurs années (au moins 10 ans). Il est décliné en plans opérationnels actualisés tous les 3 ans. Pour cette actualisation, et à l'issue du DUG, il sera nécessaire de disposer d'éléments de suivi et d'évaluation du DUG.

Tout au long de la vie du DUG, un suivi des actions mises en œuvre et des moyens mobilisés sera réalisé, et partagé avec l'ensemble des acteurs du site. Il s'agit de réunir des instances de gouvernance pertinentes afin de réaliser un bilan de la mise en œuvre des actions, d'analyser les difficultés rencontrées et de déterminer les priorités à venir.

Ce suivi régulier devant les instances de gouvernance sera particulièrement approfondi pour le renouvellement du document de gestion, en fin de vie du DUG. Il reposera sur une évaluation plus complète, qui portera à la fois sur la réalisation des mesures (niveau de mise en œuvre) et sur l'efficacité (résultats obtenus pour l'atteinte des objectifs). Dans ce but, divers indicateurs de suivis doivent être déterminés dès maintenant, afin de structurer le suivi de la gestion et de renseigner les tableaux de bord utiles.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées, via l'ensemble des mesures de gestion du présent document : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, activités pédagogiques et animations, recherche et suivis scientifiques...

### Résultats attendus :

- Détermination d'indicateurs clairs et pragmatiques, simples à suivre
- Suivi régulier des indicateurs, notamment avec des tableaux de bord
- Partage régulier du suivi et de l'évaluation avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Réorientation de la gestion le cas échéant.

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

GOUV4-1	Mettre en œuvre les modalités de gouvernance et assurer le fonctionnement courant de la gestion des sites				
		Animation N2000 COFIL	<b>Priorité</b>	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p><u>Modalités de gouvernance :</u>  Il s'agit de favoriser les échanges, la compréhension et la communication entre acteurs du territoire. Ces échanges doivent permettre de tendre vers une vision partagée de l'avenir du site, de développer des stratégies d'adaptation, notamment au changement climatique, et de prendre des décisions pour orienter la gestion. Deux instances de réunion existent et perdureront sur le périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réunions du Comité de pilotage Natura 2000, présidé par un élu du territoire (CAC, COCM, communes). Les invitations sont envoyées aux participants sur la base de l'arrêté préfectoral portant composition du comité de pilotage Natura 2000 élargi. Chaque réunion doit nécessairement prévoir de traiter de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et de partager l'information sur les projets en cours, sur le territoire du Document Unique de Gestion.</li> <li>- Les réunions des comités de gestion des sites du Conservatoire du littoral ou du Conseil Départemental de la Manche (ENS), réunissant l'ensemble des intervenants sur le site. En fonction des questions à évoquer avec les partenaires locaux, des réunions ciblées pourront se tenir en complément. Elles seront dimensionnées à l'échelle géographique adaptée, sur une fréquence adaptée aux besoins. Les thèmes abordés sont multiples ou spécifiques : fréquentation, usages, havres, aménagements à prévoir...</li> </ul> <p><u>Fonctionnement courant :</u>  La mise en œuvre des mesures de gestion évoquées dans le présent document s'accompagne d'un ensemble d'actions régulières, quotidiennes, indispensables pour assurer la pérennité du site mais souvent invisibles. Parmi les tâches courantes du gestionnaire pour l'entretien et la vie quotidienne des sites figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition des objectifs et modalités de gestion pour les parcelles acquises : diagnostic des nouvelles parcelles (identification des enjeux) et plan de gestion</li> <li>- La mise en œuvre des mesures de gestion et la réponse aux éventuels dysfonctionnements constatés : suivis naturalistes, réalisation de chantiers et travaux, accueil du public, encadrement des usages, communication, surveillance et police...</li> <li>- Les contacts réguliers avec les divers acteurs du site (élus, agriculteurs, chasseurs, public...)</li> <li>- L'entretien général des sites : retrait des déchets balayés par le vent ou ramenés par la marée, nettoyage des dépôts sauvages, pose et entretien de signalétique et balisage, retrait, entretien et réparations des équipements vétustes, abîmés ou dangereux (escaliers, passerelles...). Le matériel s'altère généralement en quelques années du fait des conditions climatiques et naturelles spécifiques ou de l'érosion littorale.</li> <li>- Le suivi de la gestion menée (évaluation) ...</li> </ul> <p>Ces missions sont assurées en premier lieu par les gardes du littoral du SyMEL, au nombre de 3 sur le secteur. Ceux-ci sont accompagnés de techniciens et de l'équipe dirigeante du SyMEL et œuvrent en lien avec le Conservatoire du littoral (chargée de mission référente sur le secteur, service foncier et équipe dirigeante). Il convient de noter que chaque agent concerné a un périmètre d'intervention qui lui est propre, avec des surfaces différentes, parfois s'étendant au-delà du périmètre du DUG.</p> <p>La mise en œuvre des actions, quotidiennes ou programmées dans le Document Unique de Gestion, dépend de la capacité de mobilisation des moyens de gestion (humains, techniques et financiers), qu'il convient de pérenniser (financements propres des propriétaires et gestionnaires, et participations financières de l'Etat).</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 14</i></p>					

Localisation de la mesure		
Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)		
Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du COPIL Natura 2000 et des comités de gestion du Conservatoire</li> <li>- Nombre de réunions thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordres du jour et compte-rendus des réunions</li> <li>- Moyens humains et financiers consacrés à la gestion du site</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Temps dédié à l'animation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- CAC, COCM et communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDTM 50</li> <li>- OFB</li> <li>- AESN</li> <li>- CRAN</li> <li>- CBNB</li> </ul>

GOUV4-2 Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion					
		Animation N2000 Evaluation	<b>Priorité</b>	**	<i>Nouveau</i>
Description de la mesure					
<p>Chaque mesure de gestion identifiée dans le présent Document Unique de Gestion s'accompagne d'indicateurs à compléter pour évaluer la gestion menée. Afin de mieux connaître et suivre le site et ses espèces, habitats naturels et activités qui s'y déroulent, il est préconisé d'identifier ce qui mérite d'être suivi, puis de réunir et synthétiser l'ensemble des indicateurs et éléments de suivi identifiés au sein d'un tableau de bord.</p> <p>Le nombre d'indicateurs doit être limité (contenu) et pragmatique, et prendre en compte les priorités et sensibilités de la zone.</p> <p>L'évolution des tendances de la biodiversité pourra être évaluée à travers des espèces « clés de voûte » ou bio-indicatrices, qu'il conviendra d'identifier : les 3 espèces végétales d'intérêt européen, les amphibiens et reptiles, quelques oiseaux inféodés à des milieux localisés (Gravelot à collier interrompu) ...</p> <p>Certains de ces éléments ne sont qu'ébauchés dans les fiches du présent document, il conviendra dans un premier temps de les affiner et de les préciser, notamment à l'aune des réflexions menées dans d'autres cadres (OFB, ANBDD...), où la construction et la définition des indicateurs sont en pleine évolution.</p> <p>La réflexion pourra s'appuyer sur l'évaluation d'un ou de plusieurs plans de gestion antérieurs au DUG, afin de cerner la faisabilité et la facilité d'utilisation des indicateurs. Ainsi, un essai et une mise au point méthodologique pourraient être réalisés sur un secteur précis, comme les dunes d'Hatainville.</p> <p>Après compilation et sélection des indicateurs, il faudra s'inspirer de ces cadres pour structurer un tableau de bord utile et complet, mais simple et pragmatique au regard des utilisations recherchées. Le tableau de</p>					

bord pourra être réactualisé en cas de besoin. Il sera notamment mis à profit lors du renouvellement du plan opérationnel du DUG, prévu tous les 3 ans, et lors de l'évaluation finale du document.

Par ailleurs, l'évaluation du DUG ne doit pas s'envisager uniquement au moment du renouvellement du DUG dans plusieurs années, elle doit s'anticiper tout au long de la vie du DUG, et même dès son élaboration, comme ci-dessus avec le choix des indicateurs à suivre.

Des éléments de connaissances nouveaux peuvent apparaître à tout moment et amener à adapter les objectifs et les mesures de gestion. Ainsi, les nouvelles données d'état des lieux, les retours d'expérience, les changements de réglementation, les nouvelles connaissances sur les enjeux ou sur l'évolution du territoire (apparition d'espèces invasives, changement climatique...), doivent être compilés au fur et à mesure de la vie du DUG dans différents supports (cf AC1-2). Ceux-ci peuvent être des bases de données naturalistes (Visiolittoral, ODIN, SIN2), des études et rapports, des bilans...

Le logiciel SIN2 mis à disposition des animateurs Natura 2000 permettra notamment de garder trace de ces évolutions et d'actualiser le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 en cas de nécessité (le FSD fait état des connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt européen), pour ajouter de nouvelles espèces découvertes, supprimer les espèces non revues depuis longtemps (par exemple l'Oseille des Rochers) ou actualiser les statuts des espèces présentes.

*Pour en savoir plus sur le tableau de bord des indicateurs : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 14*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion – mise au point méthodologique sur le site des dunes d'Hatainville

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Tableau de bord avec des indicateurs clairs et partagés, associés à une métrique ou des éléments d'appréciation.

#### Indicateurs d'efficacité

- Utilisation d'éléments de suivis avec les partenaires du site  
- Evaluation de la gestion menée et échanges sur les orientations de gestion (adaptation ou poursuite).

#### Financement prévisionnel de la mesure

Temps dédié à l'animation :  
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)  
- Conservatoire du littoral  
- Région Normandie  
- AESN  
- SyMEL

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN  
- Conservatoire du littoral  
- SyMEL

#### Principaux partenaires techniques

- DREAL Normandie  
- DDTM 50  
- OFB  
- CRPN  
- ROL  
- AESN  
- CBNB  
- Associations locales

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.

Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

ODD

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion (5.1, 5.2 et 5.3)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Maintenir et accompagner la dynamique naturelle et recourir à une gestion différenciée du trait de côte selon les enjeux**
- Maintenir la qualité écologique des habitats
- Protéger, suivre et accompagner l'évolution des espèces patrimoniales et invasives
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau en espaces naturels
- Faire évoluer l'accueil du public en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l'intégration paysagère, l'harmonisation et la recherche de sobriété
- Mettre en œuvre les politiques foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- **Veiller à la cohérence et la compatibilité des démarches territoriales en cours ou à venir, quelle que soit leur échelle**
- **Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire**
- **Améliorer les connaissances des processus d'évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)**

### Contexte des mesures :

Bien qu'une partie des Français soit encore sceptique et peine à y croire, le réchauffement climatique est une réalité bien visible en divers endroits de la planète. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'augmentation de la concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,84°C (GIEC, 2018), avec une hausse qui s'est nettement accélérée depuis 1976 : 0,19°C par décennie. Toutes les années de 2014 à 2018 (données de 2019 qui n'intégraient pas l'année 2019) figurent parmi les 10 années les plus chaudes depuis 1900.

L'évolution des températures s'accompagne d'une élévation du niveau des mers, qui s'est également accélérée depuis 1900 : en moyenne 1,8 mm/an sur 1900-2009, avec un rythme actuel de 3,4 mm/an sur 1993-2018. La mer s'est élevée de 20 cm en moyenne dans les 100 dernières années sur les côtes françaises métropolitaines.

Les projections pour l'avenir sont incertaines et de nombreuses interrogations demeurent. Cependant, le GIEC revoit régulièrement ses scénarios à la hausse. L'ampleur exacte du réchauffement climatique dépendra de notre capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le scénario le plus optimiste (+1,5°C) entraînerait une élévation du niveau de la mer de 0,52 mètre en 2100, un 2<sup>e</sup> scénario avec une augmentation de 2°C une élévation de 0,86 mètre, alors que le 3<sup>ème</sup> scénario correspondant à un réchauffement sans restriction (+3 ou +4°C) entraînerait une augmentation de +1,8 mètre du niveau des océans.

Avec l'élévation du niveau de la mer, le changement climatique se traduira par différents effets :

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des franchissements : avec +1 mètre en 2100 dans le département de la Manche, les marées de coefficient 82-85 correspondront aux marées actuelles de 115 et plus, et arriveraient environ 60 fois par an
- Température de surface de l'eau plus chaude, propice à l'arrivée de tempêtes d'origine tropicale (plus fréquentes)
- Un recul du littoral exacerbé
- Des pressions plus fortes sur les ouvrages existants, donc des risques de rupture plus forts
- Un déplacement des zones humides vers l'intérieur des terres
- Des inondations plus fréquentes, par remontée de nappes (blocage des écoulements)
- Intrusions salines dans les nappes souterraines et les sols
- Des épisodes de sécheresse accrus en été.

Sur le territoire de la Côte Ouest du Cotentin, quelques effets du changement climatique sont déjà perceptibles : montée du niveau de la mer, intrusions marines, érosion et recul du trait de côte, alimentation en eau des zones humides plus aléatoire et moindre (périodes d'assèchement), évolution des aires de répartition des habitats et espèces, salinisation... Les évolutions sont lentes et dépasseront probablement la durée de vie du présent document, mais il convient de les prendre en compte dès aujourd'hui, pour mieux s'y préparer.

### Contexte des mesures :

Il s'avère nécessaire d'approfondir les connaissances quant aux effets du changement climatique sur le littoral de Côte Ouest de la Manche, afin de compléter les observations empiriques par des données scientifiques précises. A l'aide de différents partenaires techniques, il s'agira d'évaluer les changements du territoire à moyen et long terme (nature, localisation, ampleur, tendances...) pour mieux s'y préparer.

En lien avec les autres démarches de territoire déjà initiées sur le thème, les différents acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, usagers...) devront s'organiser pour anticiper et s'adapter au mieux aux changements, à court et long termes, selon les trois piliers permettant un développement durable du territoire : vie économique, approche sociale et préservation de l'environnement.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### Résultats attendus :

- Une meilleure connaissance des effets du changement climatique sur le territoire (phénomènes climatiques et aléas, évolution physique des sites) et une veille accrue
- Une communication envers le grand public et une sensibilisation développées
- Des échanges entre les acteurs du territoire et des liens avec les autres démarches de territoire
- Une meilleure anticipation des adaptations à prévoir à différentes échelles de temps
- Un accompagnement des évolutions du territoire qui permette de réduire les risques et de privilégier la conservation des habitats.

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée

GES1 : Privilégier des interventions frugales sur certains habitats naturels

GES3 : Gérer les espèces

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC2-2 et AC3-2 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence

CLIM1-1		Suivre et apprécier les effets du changement climatique			
			Priorité	***	Nouveau
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette action vise à suivre les changements observés du territoire, liés au changement climatique, pour adapter ensuite les choix de gestion du territoire (cf CLIM1-2).</p> <p>Cette approche locale s'appuiera sur les réseaux thématiques actifs en matière de changement climatique, comme le GIP Réseau d'Observation du Littoral Normandie-Hauts-de-France (ROLNHDF), ou de biodiversité (ANBDD et ODIN, CBN Brest pour la botanique...).</p> <p>Il s'agit d'approfondir les connaissances sur les effets du changement climatique concernant les écosystèmes marins et littoraux, et en particulier les milieux dunaires, les caps rocheux et les prés salés.</p> <p>Les études porteront sur diverses thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du trait de côte (érosion, submersion) et élévation du niveau de la mer,</li> <li>- Phénomènes climatiques : événements tempétueux plus fréquents, assèchement</li> <li>- Changement physique des sites : dynamique hydro-sédimentaire, comblement des havres, évolution de la végétation, inondations, salinisation...</li> <li>- Évolution de la biodiversité dans sa répartition ou ses fonctionnalités : évolution de la végétation et des espèces. Par exemple, amphibiens et reptiles peuvent constituer des bio-indicateurs.</li> <li>- Évolution des usages (travaux, accessibilité, agriculture, chasse) ...</li> </ul> <p>Divers types de suivis peuvent être mis en place sur des sites ateliers avec les acteurs du territoire, à terre comme en mer : suivis naturalistes (faune, flore, habitats), suivis scientifiques (sédimentologie, hydrologie), suivis sociologiques (activités, perception des acteurs), suivis photographiques (COCLICO), recueil d'observations aléatoires (drones, pédestres...).</p> <p>Le choix et le traitement des indicateurs (espèces par exemple) devront être réalisés avec les acteurs locaux, réunis en groupes de travail, pour s'assurer qu'ils constituent des éléments de compréhension des phénomènes en cours, pouvant être portés à la connaissance du public local et des décideurs en vue d'une gestion adaptative.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 14</i></p>					
<b>Localisation de la mesure</b>					
<p>Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Secteurs de côte basse (côte des havres entre Barneville-Carteret et Saint-Germain-sur-Ay), havres de Portbail et de Surville, secteurs où l'érosion est prononcée (Surtainville) (cf cartes en annexes)</p>					
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>			<b>Indicateurs d'efficacité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de suivis à engager (espèces, habitats, usages, ...)</li> <li>- Nombre de suivis effectués</li> <li>- Nombre de réunions de groupes de travail sur le changement climatique</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille sur le territoire</li> <li>- Résultats des suivis mettant en évidence des effets du changement climatique</li> <li>- Constitution de groupes de travail thématiques</li> </ul>		

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Mise en œuvre de la mesure : - CAC et COCM - Région Normandie - Département de la Manche - ROLNHDF - AESN - DREAL Normandie - CRAN - Conservatoire du littoral - SyMEL	- CAC et COCM - ROLNHDF - Département de la Manche - Région Normandie - CRAN - DREAL Normandie - Conservatoire du littoral - SyMEL	- GIEC Normandie - CRPN - OFB - ANBDD - DDTM 50 - AESN - Communes - Associations naturalistes (CBN, GONm, GMN, OBHEN) - Associations d'usagers : agriculteurs, chasseurs - Scientifiques / universités

CLIM1-2 Anticiper les adaptations du territoire au changement climatique					
		Animation N2000	<b>Priorité</b>	***	<i>Nouveau</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Face aux changements observés, les élus du territoire devront adopter des orientations et choix de gestion à moyen et long terme qui limitent les risques pour la population et les activités et qui améliorent la résilience du territoire.</p> <p>Le projet Notre Littoral Pour Demain (cf GOUV2-1) a permis de définir, pour la côte Ouest du Cotentin, une stratégie d'adaptation ou de repli des activités selon les enjeux identifiés, qui repose essentiellement sur 3 modes de gestion territorialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection : maintien voire renforcement des ouvrages de protection existants, artificiels ou naturels (digues, épis, dunes, zones humides...)</li> <li>- l'adaptation : transformation des éléments du territoire pour accompagner les changements (habitat surélevé, adaptation des productions...)</li> <li>- la relocalisation : repli des enjeux forts en arrière-littoral et reconstitution d'espaces naturels fonctionnels (lagunes, dunes...)</li> </ul> <p>La présente mesure vise à affiner la mise en œuvre de cette stratégie, en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés, pour s'adapter aux changements et accompagner la dynamique dans les espaces naturels. Il s'agit d'anticiper et se préparer aux évolutions pour mieux réagir et se protéger. L'ensemble des composantes du territoire est concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement du territoire (urbanisation, infrastructures, réseaux)</li> <li>- protection des espaces naturels et de la ressource en eau</li> <li>- gestion agricole (élevage, cultures et maraîchage)</li> <li>- activités professionnelles marines (conchyliculture, pêche...)</li> <li>- accueil du public (tourisme, fréquentation)</li> <li>- usages divers et loisirs : chasse, plaisance, sports nautiques et terrestres...</li> </ul> <p>Des groupes de travail pourront donc se réunir (selon des modalités à définir) pour évaluer la situation et les changements, et étudier des propositions de mesures à mettre en œuvre. La réflexion pourra notamment porter sur :</p>					

- Les modalités de portage des mesures : organiser la gouvernance parmi les diverses collectivités territoriales concernées, pour travailler à la bonne échelle ; instaurer une solidarité entre les territoires du bord de mer et ceux plus intérieurs ; adapter la réglementation ; constituer des réserves foncières pour faciliter des déplacements d'enjeux ; préparer la renaturation des espaces délaissés, avec une possible intervention du Conservatoire du littoral (cf GOUV1)...
- La recherche de solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets du changement climatique. En effet, la restauration de zones humides limite les inondations ou les sécheresses, la reconstitution des dunes permet de maintenir la côte sableuse, l'entretien d'espaces verts atténue l'effet des canicules... Des écosystèmes préservés continueront en même temps de jouer leur rôle naturel d'amortisseur climatique en absorbant le CO2 émis par les activités humaines. Ces solutions sont à double bénéfice pour le climat et la biodiversité.
- La mise en place des mesures identifiées dans Notre Littoral Pour Demain : actions transversales sur toute la côte Ouest, concernant notamment la gestion des activités, et actions localisées sur des secteurs urbanisés ciblés. Selon les nouvelles connaissances acquises (CLIM1-1), de nouvelles propositions pourront également être formulées.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 14*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires** : Secteurs proches de zones urbanisées : campings du Rozel, Surtainville, Saint-Jean-de-la-Rivière, Lindbergh-Plage, Surville, Bretteville-sur-Ay.

Secteurs vulnérables aux risques d'inondation et ou de salinisation : côte des havres, de Barneville-Carteret à Saint-Germain-sur-Ay, Surtainville. (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Diffusion d'informations grand public (sensibilisation)
- Nombre de réunions de groupes de travail sur le changement climatique
- Préparation aux adaptations du territoire : propositions retenues et démarches engagées

#### Indicateurs d'efficacité

- Constitution de groupes de travail
- Une population locale et des élus sensibilisés au changement climatique, et engagés dans une conduite de changement

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation et mise en œuvre de la mesure :
- CAC et COCM
  - Région Normandie
  - Département de la Manche
  - AESN
  - CRAN
  - SMLN (Fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - Conservatoire du littoral

#### Maîtrise d'ouvrage

- CAC et COCM
- Département de la Manche
- Région Normandie
- CRAN
- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL

#### Principaux partenaires techniques

- ROLNHDF
- AESN
- Communes
- Services de l'Etat : DDTM 50, DREAL Normandie, DRAAF, DIRM
- CRPMEM et SRC
- Urbanistes et architectes
- Associations locales (propriétaires, usagers)
- Assureurs, notaires, offices de tourisme...



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides).  
Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).  
Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial (Laîche à trois nervures, Pyrole à feuilles rondes, Bruyère marine, Obione faux-pourpier, Puccinellie maritime, Lavande de mer, invertébrés, poissons, oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu...)

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

1. Préservation de l'intérêt écologique du site
  - 1.1. Conserver les fonctionnalités écologiques de l'estran sableux et des dunes mobiles en composant avec les évolutions naturelles
  - 1.2. Maintenir la diversité des habitats dunaires à forte valeur patrimoniale (dunes fixées)
  - 1.3. Maintenir un réseau de zones humides dunaires diversifiées (dépressions humides, mares et cours d'eau)
  - 1.4. Conserver les fonctionnalités écologiques des vastes estuaires (estran sablo-vaseux, prés salés, cours d'eau)
  - 1.5. Maintenir l'intérêt écologique de l'estran et des caps rocheux (falaises)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site
  - 2.1. Maintenir et améliorer la qualité paysagère du site et mettre en valeur le caractère naturel et préservé du territoire
  - 2.2. Maintenir les différents patrimoines au sein des espaces naturels et mettre en valeur l'identité du territoire

- **Maintenir et accompagner la dynamique naturelle et recourir à une gestion différenciée du trait de côte selon les enjeux**
- **Maintenir la qualité écologique des habitats**
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- Protéger, suivre et accompagner l'évolution des espèces patrimoniales
- Conserver le caractère sauvage du havre de Surville en y limitant les activités, et notamment en poursuivant l'absence de pâturage
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les habitats naturels (fréquentation, aménagements)**
- Faire évoluer l'accueil du public en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l'intégration paysagère, l'harmonisation et la recherche de sobriété
- Mettre en valeur le patrimoine géologique, les paysages et la diversité d'ambiances
- Accompagner les propriétaires publics et privés pour la gestion de leurs espaces naturels
- **Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire**
- **Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités**
- Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants
- Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel
- **Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)**
- **Améliorer les connaissances des processus d'évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)**

## Cadre général des mesures GES1 – Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

### Contexte des mesures :

Les interventions de l'homme dans les espaces naturels peuvent se classer par niveaux d'implication des gestionnaires :

- Pas d'intervention (GES1-1) – laisser faire la nature et observer (comportement passif)
- Interventions légères (GES1-2) pour accompagner ou orienter la dynamique naturelle : il s'agit d'encourager les phénomènes naturels, en favorisant l'action de la nature (comportement passif mais guidant), ou en dirigeant l'évolution et en luttant contre les effets indésirables (comportement actif contrôlant)
- Interventions plus importantes (GES2) pour modifier la trajectoire des espaces naturels et les faire évoluer différemment de l'évolution spontanée, vers ce que l'on souhaite (comportement pro-actif).

Le choix entre ces modes de gestion s'effectue au regard des objectifs de gestion qui sont fixés pour chaque secteur : parfois, l'évolution spontanée de la végétation est pertinente, tandis que d'autres fois, elle apparaît inenvisageable. Ce refus se traduit alors par une gestion active de la végétation.

A l'expérience, certains habitats naturels ne nécessitent qu'un simple accompagnement pour être maintenus en bon état de conservation, mais une surveillance est cependant à mettre en place. Il en est ainsi des habitats en situation exposée, fortement soumis aux vents et aux embruns, installés sur des sols minces. Ces fortes contraintes écologiques leur confèrent une grande adaptation et une dynamique d'évolution presque nulle. Ces habitats stables ne nécessitent pas en général d'intervention de gestion, excepté en cas de dégradation liée à la fréquentation humaine, de début de fermeture du milieu ou encore d'installation d'espèces végétales invasives.

En plus de la surveillance, des techniques de restauration passive peuvent également être employées pour protéger les habitats des pressions humaines qui s'exercent sur eux. Par exemple, une mise en défens à l'aide de moyens légers (plots en bois, rangée de fils) induit la mise en place de barrières physiques qui permettent de canaliser la fréquentation.

D'autre part, les facteurs d'évolution naturelle (vent, marées, épisodes de sécheresse...) sont susceptibles de modifier les habitats naturels, mais lutter contre ces phénomènes s'avère souvent coûteux et infructueux. Il est souvent préférable de suivre la dynamique et de l'accompagner par des aménagements très légers. Ainsi, il n'est pas utile de chercher à fixer chaque linéaire dunaire pour enrayer l'érosion littorale, mais plutôt de l'accompagner pour qu'elle soit maîtrisée sur les secteurs à faibles enjeux.

Des interventions très légères peuvent également être à l'origine de perturbations naturelles ou anthropiques qui s'exerceront par elles-mêmes à moyen et long terme, et qui aboutiront à l'apparition d'habitats naturels intéressants. Ainsi, un étrépage de la couche superficielle des sols dunaires peut conduire à créer une vraie zone de déflation qui favorisera le rajeunissement de la végétation dunaire, ou la création d'une nouvelle dépression dunaire.

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, notamment l'accueil du public sous toutes ses formes, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

## Cadre général des mesures GES1 – Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

### Résultats attendus :

- Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats
- Accompagnement de la dynamique naturelle
- Encouragement des évolutions positives pour le territoire
- Limitation des aménagements sur site et recours privilégié à des interventions légères et sobres
- Limitation des coûts de gestion des espaces naturels.

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US1-2 : Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1-1 : Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels

AC2 et AC3 : Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune, terrestres et marins

GES1-1	Recourir au principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats (zones de libre évolution)				
		Animation N2000	Priorité	***	Nouveau
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Lorsque les habitats naturels paraissent stables et en bon état de conservation, il est préférable de veiller au maintien de ce bon état par une intervention très légère, voire inexistante, et un suivi.</p> <p>La non-intervention est un réel choix de gestion, qui permet de concentrer les moyens de gestion (humains, techniques et financiers) sur les habitats nécessitant un entretien ou une restauration active. Ce choix se fait sciemment, en tenant compte de l'évolution des habitats, des moyens disponibles et des difficultés potentielles d'intervention. Il concerne des parties de site et non des sites entiers. Il est indispensable d'expliquer aux élus et usagers l'intérêt de ce choix et de le partager avec le plus grand nombre. Il ne s'agit pas de laisser les habitats à l'abandon, une surveillance est mise en œuvre et des actions de régulation (contention d'une espèce, activités) ou de sécurisation (enlèvement d'arbres menaçants par exemple) peuvent s'y dérouler exceptionnellement.</p>					

Dans certaines zones du littoral de la Côte Ouest, la non-intervention est déjà mise en œuvre du fait de la priorisation des actions de gestion, mais elle pourrait se poursuivre voire se développer explicitement sous diverses formes :

- *Evolution des prés salés du havre de Surville en l'absence de pâturage.* Ce havre est le seul des 8 havres de la Côte Ouest de la Manche à ne pas être pâturé et peut ainsi être considéré comme témoin des résultats de la gestion des autres havres.
- *Evolution naturelle très lente de la végétation des falaises, sur le cap du Rozel.* Il n'est pas nécessaire de gérer les milieux naturels de falaises, stables, d'autant plus que l'accessibilité à ces milieux est difficile.
- *Naturalité des cours d'eau en bon état écologique.* Le site renferme de nombreux petits cours d'eau côtiers, souvent de bonne qualité, qu'il convient de préserver en l'état, lorsqu'ils ne sont pas artificialisés. En-dehors des actions de rétablissement de la continuité écologique lorsque nécessaire, il convient de laisser évoluer ces cours d'eau, sans aménagements particuliers du lit ou des berges.
- *Densité importante de la végétation dans des secteurs ciblés : dunes (falaise fossile d'Hatainville, secteurs embroussaillés), plateau du Rozel...* L'embroussaillage naturel de certains milieux est parfois difficile à maîtriser et certains espaces tendent à se fermer. Plutôt que de lutter indéfiniment (à peine perdue) contre cette fermeture progressive, il est préférable de l'accepter et de laisser évoluer la végétation sans intervenir, en l'absence de perturbations d'origine naturelle ou anthropique.
- *Phase de transition en vue de définir le projet de gestion ou de renaturer des secteurs agricoles abandonnés (maraîchage, pâturage intensif).* Avant d'instaurer une nouvelle gestion sur des parcelles récemment acquises, ou de remettre en place une gestion agricole pertinente sur d'anciens espaces agricoles souvent enrichis en matière organique, une jachère de quelques années permet au sol de libérer progressivement cet excès de matière organique, et de retrouver des caractères plus typiques des espaces littoraux oligotrophes. L'absence d'intervention est alors temporaire.

Les secteurs choisis pour la non-intervention devront faire l'objet d'une veille et de suivis réguliers, afin d'évaluer leur progression (surface, état de conservation, évolution naturelle, biodiversité...). Le principe de non-intervention comme mode de gestion conservatoire pourra ainsi être évalué et être partagé avec les acteurs du site (communication). La mise en place d'un observatoire du paysage pourrait par exemple constituer l'outil de suivi le plus pertinent de cette mesure.

*Pour en savoir plus sur les secteurs de non-intervention potentiels : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 15*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** prés salés du havre de Surville, cap du Rozel, coteau nord du Cap de Carteret, cours d'eau, secteurs dunaires en libre évolution, jachères agricoles (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Absence d'intervention sur les espaces ciblés, sauf en cas de force majeure
- Suivis réalisés

#### Indicateurs d'efficacité

- Evolution des surfaces des habitats concernés
- Maintien de l'état de conservation des habitats sur les secteurs où l'effort de gestion est concentré

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Temps dédié à l'animation et au suivi : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - SyMEL	- Conservatoire du littoral - Département de la Manche - SyMEL - Communes - CAC et COCM - DDTM 50 - Propriétaires privés	- DREAL Normandie - CBNB - Universités - Agriculteurs et chasseurs - Associations naturalistes (GONm, GMN, GRETIA)

GES1-2 Accompagner la dynamique naturelle, éolienne ou marine, à l'aide d'interventions légères					
		Contrats N2000	Priorité	***	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette mesure vise à tirer parti des dynamiques naturelles en œuvre sur le site, éolienne ou marine, à l'origine de formes géomorphologiques variées, et à accompagner leur expression, avec des interventions limitées, qui doivent viser à encourager la restauration passive ou l'évolution spontanée des milieux, ou à orienter légèrement leur évolution.</p> <p><u>Privilégier la restauration passive des milieux, à moindre coût :</u>            La mise en défens d'habitats naturels particulièrement sensibles au piétinement humain ou animal peut notamment être appliquée pour les zones d'érosion dunaire (dunes mobiles ou fixées), les mares dunaires, les berges de cours d'eau, ou encore les pelouses aérohalines des falaises littorales (1230). Elle permet la recolonisation lente d'une végétation naturelle spontanée, à partir de la banque de graines déjà présente dans le sol. En cas de besoin, la cicatrisation du milieu peut être accélérée en couplant des actions de restauration active à cette mesure.            La canalisation de la fréquentation peut s'effectuer par le biais de pose de plots en bois reliés par une ou des rangées de fils lisses, de fascines ou de ganivelles.</p> <p>De même, sur d'anciens terrains agricoles (maraîchage, pâturage intensif), la mise en jachère et l'évolution spontanée, avec éventuellement réensemencement avec des légumineuses puis des mélanges de graines, permettent de décharger lentement la matière organique accumulée dans le sol et de retrouver peu à peu une végétation plus caractéristique des espaces naturels.</p> <p><u>Encourager l'évolution spontanée des milieux par une gestion passive :</u>            Il s'agit de conserver ou retrouver des espaces de mobilité pour certains habitats naturels (dunes, havres, cours d'eau) soumis à l'influence de facteurs naturels (vent, marées, variation des températures et des niveaux d'eau, tempêtes, embruns, ...). Ainsi, en l'absence d'enjeux socio-économiques majeurs, il est souvent préférable de ne pas lutter contre les dynamiques éolienne et marine, de conserver la mobilité du cordon dunaire (libre recul) et de laisser les zones d'érosion naturelle et/ou anthropique évoluer librement (évolution spontanée des siffle-vent). Les espaces autrefois stabilisés avec des ganivelles peuvent potentiellement redevenir des espaces de mobilité.</p> <p>De même, les dunes grises se stabilisent peu à peu sous l'effet conjugué de l'atténuation de l'activité éolienne et de l'accentuation de la dynamique végétale. Aujourd'hui, il est reconnu que la fixation des</p>					

habitats naturels a conduit à leur vieillissement, à une perte de dynamique évolutive et une uniformisation des habitats (moins de diversité).

Les dynamiques naturelles qui génèrent des formes d'érosion de la dune (caoudeyres, siffle-vent, zones de déflation) sont en réalité à l'origine de formes dunaires actives originales et typiques, elles doivent continuer à s'exercer sur les sites.

Enfin, l'amplification des phénomènes de risques naturels (crues, submersions, inondations, sécheresse...) met en évidence l'intérêt de conserver des zones de mobilité autour des espaces à risques : zones d'expansion de crues pour les cours d'eau, zone de mobilité des dunes en bord de mer... Il en est de même dans les havres : les estuaires sont par nature des espaces en mouvement permanent, et cette mobilité doit être conservée (mobilité du cours d'eau, mobilité des flèches sableuses). Il convient donc de ne pas réaliser de nouveaux aménagements susceptibles de figer ces espaces (ports, digues...) et de limiter les effets des ouvrages existants.

Afin de retrouver une meilleure fonctionnalité des écosystèmes naturels, il est donc primordial de préserver des espaces d'évolution des habitats et d'accepter la dynamique éolienne, source de diversité de formes dunaires typiques, et ainsi de diversité d'habitats naturels.

#### Orienter légèrement l'évolution des milieux naturels par une gestion douce :

Parfois, des interventions techniques peuvent prendre le relais de la dynamique naturelle pour accentuer ses effets. Ainsi, dans des zones de déflation d'origine éolienne (caoudeyres), le processus d'érosion peut être accéléré en enlevant la végétation ou en favorisant le creusement, afin de conduire à l'apparition de nouvelles dépressions humides à moyen ou long terme.

La gestion peut s'avérer opportuniste (profiter des travaux prévus dans les massifs dunaires pour accentuer ou générer de nouvelles zones de déflation) ou expérimentale (programmer délibérément de créer de nouveaux couloirs de déflation). Dans ce cas, il s'agit de catalyser la déflation en découpant les horizons superficiels du sol, dans des zones de vents dominants où la matière organique s'est accumulée (tapis végétal dense), afin de permettre une reprise du sable par le vent.

Dans d'autres cas, lorsque les enjeux socio-économiques sont importants, il est préférable de maintenir un cordon dunaire en bon état, qui jouera son rôle de protection pour les équipements ou les habitations et réduira d'importants coûts de travaux pour protéger ceux-ci. Les effets de la dynamique naturelle sont contrés à l'aide de méthodes douces. Celles-ci vont aider à renforcer les dunes : rechargement des plages en sable, déploiement de fagots, installation de fascines et/ou de ganivelles... Les fascines et fagots sont de préférence confectionnés à partir de bois récupéré sur le site (après un chantier de débroussaillage par exemple), l'importation de matériaux exogènes doit être limitée (pas de sapins de Noël...)

Les interventions de ce type concernent le plus souvent les accès à la mer (cales, accès piétons...), non pas pour aménager chaque passage, mais pour assurer le maintien des principaux accès. Ainsi, il peut être choisi de supprimer certains passages pour concentrer la circulation sur les espaces aménagés. Pour cela, la fréquentation peut être canalisée avec des équipements simples (plots, fils lisses).

Le périmètre du DUG comporte quelques secteurs urbanisés assez proches de la mer, qui apparaissent vulnérables aux risques d'érosion dunaire et de submersion, et qu'il convient de surveiller : lotissement de la plage de Surtainville, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-la-Rivière, Lindbergh-Plage, Denneville-Plage, lotissement de la Poudrière à Surville...

Parmi eux, le lotissement de la plage de Surtainville n'est séparé de la mer que par un mince cordon dunaire assez bas, et les accès à la plage permettent à la mer de remonter presque jusqu'au niveau des maisons. Il est fondamental de préserver le cordon dunaire pour assurer la protection des habitations, et même d'améliorer l'état de cette dune pour qu'elle puisse remplir toutes ses fonctions (accueil de biodiversité notamment). Ainsi, le Conservatoire du littoral et le SyMEL ont élaboré en 2019, avec la commune, un programme pluri-annuel de restauration (2020-22), financé en grande partie par un contrat Natura 2000 (financements européens et nationaux), visant à canaliser la fréquentation piétonne et automobile (clôtures et plots), à limiter les extractions de sable, et à piéger le sable pour rehausser et renforcer la dune (ganivelles).

Pour en savoir plus sur l'accompagnement de la dynamique naturelle : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 16

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

#### Secteurs prioritaires : (cf cartes en annexes)

- Secteurs sensibles au piétinement, à mettre en défens
- Secteurs d'érosion naturelle à encourager (laisser faire ou accélérer)
- Zones de mobilité naturelle des cours d'eau ou du trait de côte (dunes et havres)
- Espaces naturels à proximité d'habitations ou d'ouvrages socio-économiques majeurs (Surtainville).

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Opérations légères mises en œuvre pour une restauration passive
- Linéaire d'équipements posés (ganivelles, fascines, clôtures de mise en défens...)
- Linéaire de trait de côte et de cours d'eau aménagés

#### Indicateurs d'efficacité

- Surface et état de conservation des habitats naturels (restaurés passivement ou confortés)
- Surface et répartition des zones de déflation dunaire.

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Mise en œuvre de la mesure :
- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)
  - DDTM 50
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - SyMEL
  - Département de la Manche
  - CAC et COCM
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- Département de la Manche
- SyMEL
- CAC et COCM
- Communes
- DDTM 50
- Propriétaires privés

#### Principaux partenaires techniques

- CBNB
- Universités (géographie)
- ROLNHDF
- DREAL Normandie
- Offices de tourisme (communication auprès du public pour la canalisation)



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides).

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial (Laîche à trois nervures, Pyrole à feuilles rondes, Bruyère marine, Obione faux-pourpier, Puccinellie maritime, Lavande de mer, invertébrés, poissons, oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu...)

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)

En particulier :

4. Gouvernance et gestion du site
  - 4.3. Améliorer le respect de la réglementation
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion
  - 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire.

- **Maintenir et accompagner la dynamique naturelle et recourir à une gestion différenciée du trait de côte selon les enjeux**
- **Maintenir la qualité écologique des habitats**
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau en espaces naturels
- Protéger, suivre et accompagner l'évolution des espèces patrimoniales et invasives
- Mettre en œuvre des pratiques agricoles conformes aux objectifs de conservation des habitats et des espèces
- Conserver le caractère sauvage du havre de Surville en y limitant les activités, et notamment en poursuivant l'absence de pâturage
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les habitats naturels (fréquentation, aménagements)**
- Faire évoluer l'accueil du public en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l'intégration paysagère, l'harmonisation et la recherche de sobriété
- Mettre en valeur le patrimoine géologique, les paysages et la diversité d'ambiances
- Accompagner les propriétaires publics et privés pour la gestion de leurs espaces naturels
- **Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire**
- Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités
- **Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants**
- **Veiller à la cohérence et la compatibilité des démarches territoriales en cours ou à venir, quelle que soit leur échelle**
- Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- **Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation.**

## Cadre général des mesures GES2 – Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

### Contexte des mesures :

Les habitats naturels, qu'ils soient d'intérêt européen ou non, concourent à la qualité des paysages et jouent un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines ont une forte valeur patrimoniale. Il est nécessaire de veiller au maintien en bon état de conservation des habitats ou à leur restauration.

Les menaces qui pèsent sur l'ensemble des habitats sont des facteurs d'origine naturelle (érosion, réchauffement climatique, embroussaillage) ou anthropique (enrichissement du substrat en matières organiques, rudéralisation, dégradations dues à la fréquentation...).

Sur le littoral, l'embroussaillage est un des facteurs d'évolution les plus prégnants, les milieux se fermant progressivement et perdant leur biodiversité spécifique. Lorsque cela s'avère nécessaire (cf mesures GES1), des opérations de gestion de la dynamique de végétation (fauche, gyrobroyage) ou la mise en place d'un pâturage extensif peuvent permettre de conserver l'ouverture et la spécificité des habitats littoraux.

D'autres actions de génie écologique permettent également de protéger et conserver les habitats, par exemple :

- Reprofilage ou création de zones humides
- Renaturation de cours d'eau et restauration de berges
- Protection des habitats à l'aide de dispositifs réversibles : ganivelles, fascines, filets géotextiles, plantation d'oyats...
- Entretien d'habitats sensibles avec des protocoles respectueux (nettoyage des plages, curage de fossés...)
- Canalisation de la fréquentation et mise en défens pour limiter le piétinement ou le dérangement
- Restauration de secteurs artificialisés ou dégradés...

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### Résultats attendus :

- Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces
- Amélioration de la fonctionnalité de la trame verte et bleue
- Lutte contre la banalisation et l'enfrichement des habitats patrimoniaux (dunes, pelouses littorales...)
- Réduction des destructions et dégradations d'habitats et de leur fragilisation
- Maîtrise de la fréquentation dans les espaces naturels, pour en restreindre les impacts
- Restauration des milieux dégradés.

## Cadre général des mesures GES2 – Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

### Principales autres mesures liées :

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC2 et AC3 : Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune, terrestres et marins

GES2-1	Maintenir ou retrouver des milieux ouverts par coupe d'arbres, arrachage, fauche, broyage ou pâturage				
		Contrats N2000	Priorité	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Quels que soient les milieux ouverts (pelouses dunaires, prés salés, pelouses et landes littorales des caps rocheux...), ils subissent une dynamique naturelle d'embroussaillage (apparition de fourrés) et de fermeture du paysage. Cette évolution naturelle peut se trouver accélérée par l'action de l'homme (création d'un obstacle au vent, plantations, eutrophisation du milieu...).</p> <p>L'intérêt écologique des habitats s'en trouve diminué du fait d'une perte de biodiversité.</p> <p>Afin de ralentir ou stopper cette dynamique, la végétation peut être gérée pour maintenir l'ouverture des milieux et ainsi conserver la spécificité des habitats littoraux (cortège floristique typique). Il peut s'agir de limiter le développement des espèces ligneuses et fourrés (embroussaillage) dans les dunes fixées, dans les dépressions humides ou encore sur les plateaux des caps rocheux, de limiter le comblement des zones humides (atterrissement des dépressions humides), de conserver une végétation rase ou pionnière (prés salés, dunes grises), ou encore de lutter contre la prolifération d'espèces invasives.</p> <p>Cette intervention sur les milieux s'effectue par des opérations mécaniques (arrachage et/ou abattage d'arbres, fauche, gyrobroyage), ou par l'instauration d'un pâturage extensif. Il ne s'agit pas d'enlever tous les fourrés du site, alors qu'ils concourent aussi à la richesse et à la biodiversité du site, mais de trouver un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés.</p> <p>Les produits-résidus issus de ces opérations doivent être exportés des zones d'intervention pour ne pas contribuer à enrichir le milieu (brûlis à proscrire, débouchés agricoles, paillage de haies, valorisation en compostage local ou évacuation en déchetterie).</p>					

*Arrachage de fourrés et arbustes :*

Les interventions sur les fourrés sont essentiellement effectuées mécaniquement, avec du matériel thermique ou des engins adaptés (machines agricoles adaptées pour des milieux sensibles). Afin de préserver la nidification des oiseaux qui peuvent utiliser ces fourrés, les interventions doivent être prévues en fin de période de reproduction, à partir de fin août, et autant que possible avant la descente de sève de l'automne pour affaiblir les réserves et limiter la repousse au printemps.

Les interventions menées à Hatainville sur les fourrés d'Argousiers ont donné de bons résultats, mais les répétitions limitées à 3 ans n'ont pas permis d'enrayer complètement la dynamique, et de nouveaux arbustes sont réapparus. Une nouvelle intervention pourrait s'avérer nécessaire.

*Abattage d'arbres (zones boisées) :*

L'introduction de résineux dans les massifs dunaires, par plantations, porte atteinte à l'intégrité paysagère des dunes, et dénaturent les écosystèmes en banalisant la flore. La suppression des bosquets de résineux peut permettre de créer de nouveaux couloirs éoliens, qui réactiveront la dynamique éolienne et favoriseront la biodiversité. Les travaux d'abattage peuvent également concerner des arbres menaçants et dangereux, à sécuriser.

*Fauche (zones à dominante herbacée) :*

Le premier passage permet d'évacuer la biomasse accumulée depuis des années, puis les passages suivants, tous les ans ou espacés de 2 à 3 ans, permettent d'entretenir les zones restaurées en laissant différentes strates de végétation se développer.

Sur les prés salés, la fauche vise à contenir le Chiendent maritime.

*Broyage et débroussaillage (zones arbustives) :*

Le broyage est notamment utilisé pour préserver la diversité spécifique des milieux littoraux (contention de l'embroussaillage, limitation de l'enrésinement), pour améliorer la pénétration du bétail dans les dites (layons de pâturage facilitant la progression dans les milieux fermés), ou encore pour créer des pare-feu pour limiter le risque d'incendie.

Le broyage commence après la période de reproduction de la faune et la flore, soit fin août, et s'achève avant la période d'inondation des zones humides.

*Mise en place d'un pâturage extensif :*

Ce mode de gestion permet de maintenir les milieux ouverts, avec une végétation assez rase, à un moindre coût à long terme (la mise en place nécessite l'installation de clôtures parfois coûteuses). Mais il convient de s'assurer du caractère extensif de ce pâturage pour qu'il n'endommage pas les habitats naturels. En effet, un surchargement peut entraîner une surconsommation de la ressource, un piétinement des zones sensibles, avec parfois apparition de zones d'érosion, et un enrichissement du milieu par l'affouragement et les déjections animales (cf mesures US2 et notamment US2-3).

*Pour en savoir plus sur la réouverture des milieux : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 17*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** Zones fortement embroussaillées ou avec un risque de prolifération de certaines espèces ligneuses. (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre et surface de zones traitées mécaniquement
- Surface pâturée

#### Indicateurs d'efficacité

- Etat de conservation des habitats naturels
- Taux d'embroussaillage des habitats ouverts

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000) - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - SyMEL - Communes	- SMLN - Conservatoire du littoral - SyMEL - Département de la Manche - Communes - Propriétaires privés	- Entreprises de travaux - Associations d'insertion - Bénévoles : habitants, agriculteurs, chasseurs	- Centres de formation (Lycée Agricole de Sées) - ONF (abattage d'arbres) - CBN - CAC et COCM

GES2-2 <b>Entretien, restaurer ou créer des zones humides – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats</b>					
		Contrats N2000	Priorité	***	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>L'affleurement de la nappe d'eau douce dans les parties basses des dépressions humides dunaires en hiver, à l'origine de mares temporaires, est essentiel pour favoriser la présence d'une faune typique de ces milieux humides (amphibiens). Or les dépressions humides dunaires tendent à s'atterrir (fermeture du milieu et comblement progressif par accumulation de matière organique). Pour les restaurer, il faut retirer cette couche de matière organique et retrouver un niveau de sol sablo-limoneux pauvre en éléments nutritifs et favorable à l'expression d'une flore hygrophile souvent patrimoniale.</p> <p>La <u>restauration des dépressions humides</u> s'effectue d'abord par des opérations de débroussaillage de la végétation (cf mesure GES2-1), puis se poursuit, lorsque nécessaire, par des opérations d'étrépage ou de décapage, voire de curage. Un suivi préalable précis de la nappe phréatique peut permettre de connaître la zone de battement de celle-ci, et donc la profondeur de creusement à privilégier.</p> <p>Pour conserver les populations d'amphibiens, en baisse sur l'ensemble du territoire français, il est nécessaire de mettre en place un réseau de mares dunaires plus ou moins profondes, temporaires ou permanentes, permettant la diversification des communautés végétales et des habitats aquatiques indispensables à la reproduction des amphibiens. Ainsi, le cycle de reproduction du Triton crêté nécessite un maintien d'un niveau d'eau suffisant au moins jusqu'à la mi-août.</p> <p>Ce réseau peut être obtenu par des interventions de restauration, d'agrandissement ou de création de mares, celles-ci étant soumises à procédure administrative d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA).</p> <p>La <u>création de nouvelles mares</u> vise à compléter le réseau de mares, pour favoriser la répartition des amphibiens sur le site et la connexion avec des populations périphériques. Elle s'effectue dans le respect de la topographie des lieux et des courbes de niveaux, et la profondeur est déterminée en fonction du niveau de la nappe phréatique.</p> <p>Les interventions sur les mares, réalisées au moment où les niveaux d'eau sont au plus bas et après les cycles de reproduction des espèces (automne), prennent diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le débroussaillage préalable de la végétation, de préférence l'année précédant le creusement pour révéler les potentialités floristiques (cf mesure GES2-1) : abattage, arrachage, dessouchage, fauche-exportation ou gyrobroyage. Un broyage des rejets peut s'avérer nécessaire les années suivantes.</li> </ul>					

- Le retrait de la couche superficielle du sol, par étrépage ou décapage, manuel ou mécanique, à l'automne, afin de retrouver le niveau du sable (cf mesure GES 2-4). Le mode manuel est privilégié pour les secteurs particulièrement sensibles, non mécanisables du fait de la présence d'espèces à protéger ou de leur accès difficile. Le mode mécanique nécessite le recours à une pelle mécanique à chenilles pour creuser le fond des dépressions humides, et un tracteur à roues jumelées ou à pneus basse pression peut aider à l'évacuation des produits.
- Le curage du fond des mares atterries ou l'approfondissement des mares peut être envisagé pour créer une zone d'eau permanente plus profonde et plus fraîche. Il est également possible de creuser de nouvelles mares avec une pelle mécanique, ou manuellement pour les mares plus petites et moins profondes. Les produits extraits sont soit exportés hors site après un temps de repos, soit étalés ou talutés en périphérie dans des zones à faible intérêt écologique, peu sensibles (fourrés, flanc de dune, proximité de la dépression mais hors zone humide et hors habitat d'intérêt européen).
- Le reprofilage des berges abruptes, et éventuellement un agrandissement, afin d'adoucir les pentes (20 à 40 %) pour favoriser la diversification de la flore selon un gradient d'humidité, et la dissémination des amphibiens. Le sable extrait est étalé sur les boues de curage, ou taluté à proximité
- Une mise en défens pour empêcher le bétail d'accéder directement à l'eau et de dégrader sa qualité (piétinement, défécations...) : pose de clôture barbelée, pompe d'herbage à nez.
- Un entretien de la végétation à l'intérieur de l'enclos de chaque mare est à prévoir régulièrement.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 18*

### Localisation de la mesure

Ensemble des dépressions humides du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires** : Mares atterries, caractérisées en stade d'évolution 4 (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de chantiers d'entretien, de restauration ou de création de mares ou de zones humides réalisés
- Surfaces débroussaillées, étrépees, creusées

#### Indicateurs d'efficacité

- Surface des zones humides
- Nombre de dépressions humides et de mares dans les divers stades d'évolution au sein du périmètre
- Répartition des espèces patrimoniales inféodées aux zones humides (colonisation)

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Mise en œuvre de la mesure :
- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - SyMEL
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- Communes
- Propriétaires privés

#### Principaux partenaires techniques

- Entreprises
- Etablissements pédagogiques
- Sociétés communales de chasse
- Chantiers bénévoles

GES2-3	Améliorer l'état écologique (continuité, qualité) et les fonctionnalités des cours d'eau				
			Priorité	**	Nouveau
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Le bon état écologique des cours d'eau visé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) tient compte des éléments biologiques qui dépendent de la chimie des eaux, du régime des températures, mais aussi de l'habitat physique disponible. Pour atteindre le bon état écologique, une rivière doit satisfaire à certains critères de qualité chimiques et physico-chimiques, mais également de caractères physiques naturels qui constituent son hydromorphologie, c'est-à-dire les variations de profondeur, de courant, la structure et le substrat du lit, la structure des berges, sa pente, sa sinuosité...</p> <p>Avant d'engager des opérations sur les cours d'eau, il est nécessaire de réaliser un <u>état des lieux et diagnostic des cours d'eau</u> du site, sur l'ensemble de leur longueur au sein du périmètre du DUG, afin d'identifier les problèmes et les solutions qu'il faudrait y apporter. Deux enjeux majeurs devront être ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rétablissement de la continuité écologique</li> <li>- La restauration de la qualité morphologique (qualité du lit mineur et des habitats de berges).</li> </ul> <p>Le SAGE des Côtiers Ouest Cotentin et les collectivités territoriales (CAC et COCM) dans le cadre de leur compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ont déjà réalisé diverses études qui alimentent ce diagnostic : analyse des ouvrages côtiers, identification des enjeux... Il conviendra de s'appuyer sur ces travaux pour les compléter si nécessaire.</p> <p><u>Rétablissement de la continuité écologique :</u>  Les actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact des ouvrages sur la continuité des cours d'eau peuvent être de différentes natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression complète par effacement des ouvrages hydrauliques</li> <li>- Suppression partielle par arasement partiel et aménagement d'ouvertures (échancres)</li> <li>- Gestion des ouvrages (l'entretien des petits ouvrages patrimoniaux de type lavoirs ou fontaines est inclus dans la mesure GES4-3) : ouverture de barrages, manœuvres d'ouvrages mobiles, arrêts de turbines...</li> <li>- Aménagement de dispositifs de franchissement ou de contournement, avec entretien permanent.</li> </ul> <p><u>Renaturation de cours d'eau :</u>  Au fil du temps, certains cours d'eau ont pu voir leur tracé être modifié. Par exemple, les cours d'eau ont pu être déplacés lorsqu'ils étaient présents en milieu de parcelles agricoles et qu'ils rendaient délicate l'exploitation des parcelles entières, ou lorsqu'un moulin devait être alimenté... Ces déplacements peuvent poser divers problèmes : modification du transport d'éléments, colmatage possible des substrats, recalibrage accentuant les vitesses de transit des crues vers l'aval, circulation piscicole altérée, appauvrissement biologique...</p> <p>Pour remédier à ces problèmes, dans certaines situations (moindre coût), une restauration du lit des cours d'eau dans le talweg naturel peut être préconisée. Cette renaturation devra porter une attention particulière à la réalisation d'un nouveau tracé sinueux, avec des méandres, à la création d'un lit en fond de vallée avec apport éventuel de substrats favorables, au reprofilage des berges, aux plantations en bordure de tracé pour reconstituer un corridor écologique.</p> <p><u>Restauration de la qualité des berges et de la ripisylve :</u>  Il s'agit d'adopter, là où cela s'avère pertinent, des techniques de génie végétal pour protéger les berges et d'engager des interventions en vue de réduire ou supprimer les facteurs de dégradation des berges.</p>					

Parmi ceux-ci, le piétinement des bovins entraîne des détériorations localisées. La pose de clôtures voire d'équipements dérivatifs pour l'abreuvement (pompes, abreuvoirs) ou la circulation (passerelles) permettra d'assurer le développement des ceintures de végétation et d'éviter ainsi l'érosion des berges. Au préalable de cette opération, il conviendra de définir les secteurs où l'entretien des berges est nécessaire et où il faudrait réaliser des aménagements agricoles.

Lutte contre les espèces envahissantes (cf mesure GES3-2) :

Des contacts avec les propriétaires concernés par la présence d'espèces envahissantes pourront être pris, afin de les sensibiliser et d'expliquer les modalités de gestion à appliquer (traitement mécanique, pâturage, replantations).

D'autres interventions diverses peuvent être réalisées sur les cours d'eau : nettoyage des embâcles, retrait des déchets, surveillance des zones en cours de remblaiement à proximité des cours d'eau...

*Pour en savoir plus sur la compétence GEMAPI des collectivités : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 18.*

**Localisation de la mesure**

Ensemble des cours d'eau du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** Cours d'eau dont l'état écologique global est mauvais (le But) ou qui présentent des dysfonctionnements localisés (cf cartes en annexes)

**Indicateurs de mise en œuvre**

- Réalisation d'un diagnostic des cours d'eau
- Nombre d'interventions sur les cours d'eau : suppressions ou aménagements d'ouvrages, opérations de renaturation, interventions sur les berges et les ripisylves

**Indicateurs d'efficacité**

- Diagnostic des cours d'eau identifiant des priorités d'intervention
- Absence de discontinuité écologique sur les cours d'eau
- Des cours d'eau fonctionnels (transports de sédiments, biodiversité...)
- Des berges et des ripisylves en bon état

**Financement prévisionnel de la mesure**

- Mise en œuvre de la mesure :
- AESN
- Région Normandie
- CAC et COCM
- Conservatoire du littoral

**Maîtrise d'ouvrage**

- CAC et COCM
- SAGE COC
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- Propriétaires privés

**Principaux partenaires techniques**

- CATER
- Communes
- CEN (brigade espèces invasives)
- OFB (surveillance)
- DDTM 50 (police de l'eau)

<b>GES2-4</b>	<b>Entretien ou restaurer les habitats dunaires ou de falaises – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats</b>				
		Contrats N2000	<b>Priorité</b>	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Au-delà de la gestion de la végétation pour maintenir des milieux ouverts (cf mesure GES2-1), le bon état de conservation des habitats dunaires ou de falaises dépend aussi d'autres facteurs d'influence, comme les éléments naturels (vent, mer), la fréquentation du site ou les usages qui s'y exercent. Les méthodes d'intervention décrites ci-dessous visent à réduire les effets de ces facteurs d'influence, parfois en luttant contre eux et en cherchant à les supprimer complètement, mais souvent en les adaptant ou les détournant pour qu'ils agissent positivement sur les habitats naturels. Par exemple, l'érosion naturelle peut être mise à profit pour créer de nouvelles zones de déflation dans les dunes, à l'origine de formes sableuses renouvelées, avec une végétation pionnière.</p> <p>Les mesures de restauration passive des pelouses littorales (dunes ou falaises) (cf mesure GES 1-2) peuvent être complétées par des mesures de restauration active, qui vont accélérer la cicatrisation du milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection contre les éléments et consolidation des habitats : rechargement des plages, piégeage du sable par des ganivelles ou des fascines, renforcement de siffle-vent avec des ganivelles ou des fagots, pose de filets géotextiles biodégradables (en jute ou fibre de coco), permettant de fixer le substrat (sable), de favoriser la pousse des végétaux et de canaliser la fréquentation.</li> <li>- Décompactage du sol pour améliorer sa perméabilité et la croissance de graines, ou étrépage permettant d'enlever les litières et couches superficielles du sol, enrichies en matière organique, et d'orienter l'action érosive, pour retrouver une banque de graines naturelles enfouie, qui poussera ensuite à sa guise. L'horizon superficiel du sol peut aussi être repositionné après l'opération, afin de conserver la banque de graines originale et de retrouver une végétation pionnière caractéristique.</li> <li>- Plantations du substrat à l'aide d'essences issues des milieux naturels proches (oyats par exemple). Cependant, aucun apport de matériaux ou de végétaux exogène n'est autorisé, afin de conserver les équilibres écologiques locaux (pas de résineux, de plantes invasives).</li> <li>- Mise en défens des zones à restaurer, par pose de ganivelles ou clôtures hautes ou basses permettant de canaliser la fréquentation, pose de plots pour éviter les diffusions de véhicules, ou encore installation de platelages ou passerelles facilitant la circulation dans les secteurs humides.</li> <li>- Gestion des usages sur le site et aménagements pour l'accueil du public : encadrement de la fréquentation (panneaux de signalisation, balisage de cheminements... - cf mesure US1-2), des activités agricoles (extensification du pâturage, optimisation des pratiques - cf mesures US2-3 et US2-4) et des loisirs (chasse, équitation, sports... - cf mesure US3-2)</li> </ul> <p>Ces opérations peuvent également être mises en œuvre pour faciliter la restauration des habitats après le retrait de points noirs ou d'équipements inadaptés : cabanons, haies de résineux, enrochements, équipements vétustes ou dangereux... (cf mesure GES2-7)</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 18</i></p>					
<b>Localisation de la mesure</b>					
<p>Ensemble des pelouses littorales (dunes et falaises) du périmètre du Document Unique de Gestion.  <b>Secteurs prioritaires</b> : dunes mobiles et caps rocheux du Rozel et de Carteret (cf cartes en annexes)</p>					

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations de restauration des habitats réalisées</li> <li>- Surface de pelouses dunaires entretenues ou restaurées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de conservation des habitats (pelouses littorales)</li> <li>- Etat de conservation des espèces patrimoniales inféodées aux pelouses littorales</li> <li>- Diminution des effets négatifs des facteurs d'influence</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure		Maîtrise d'ouvrage	
Mise en œuvre de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- SyMEL</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>	
		Principaux partenaires techniques	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CBNB</li> <li>- CRAN et agriculteurs</li> <li>- Offices de tourisme</li> <li>- Associations locales (usagers, habitants)</li> </ul>	

<b>GES2-5</b> <b>Entretien ou restaurer les habitats de prés salés et d'estran – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats</b>					
		Contrats N2000 MAEC	<b>Priorité</b>	**	<i>Continuité</i>
Description de la mesure					
<p>Le territoire comprend une vaste superficie marine, avec de vastes plages largement découvertes à marée basse (estran) et deux havres, Portbail et Surville. Plusieurs habitats marins remarquables sont présents sur ce Domaine Public Maritime (DPM), mais ils sont assez peu connus. Certains sont non végétalisés (estuaires et replats boueux ou sableux exondés à marée basse), et d'autres accueillent de la végétation : lisses de mer, rivages de galets, salicorniaies et prés salés atlantiques.</p> <p>Le bon état de conservation de ces habitats marins est surtout dépendant des usages qui s'y déroulent : entretien des plages et des havres, activités de loisirs, cueillette de salicornes, pâturage de prés salés...</p> <p><u>Nettoyage des plages et des havres respectueux des lisses de mer et des espèces protégées</u></p> <p>Les lisses de mer (bois flotté, débris de coquillages, résidus végétaux et animaux) forment sur l'estran et les hauts de plages un écosystème à part entière, aux rôles écologiques importants, notamment pour les nombreuses espèces d'oiseaux qui les fréquentent et pour une faune invertébrée très spécifique, ou encore pour la formation des dunes.</p> <p>Lors des opérations de nettoyage des plages, les lisses de mer doivent être maintenues en place. Un ramassage manuel et sélectif régulier des macro-déchets d'origine anthropique est préconisé, afin de conserver la partie naturelle des échouages, notamment le bois flotté et les corps organiques (coquillages, éponges, œufs de mollusques...), qui contribue à l'équilibre écologique de l'estran et des hauts de plage.</p>					

Il arrive parfois que des initiatives citoyennes indépendantes soient à l'origine d'opérations de nettoyage des plages sans connaissance des bons gestes, il convient donc de sensibiliser l'ensemble des intervenants potentiels.

De même, les opérations de nettoyage organisées depuis quelques années dans le havre de Surville, doivent être sélectives afin de ne pas impacter les espèces protégées, comme la Frankénie lisse.

#### Entretien du chenal du havre de Portbail

Par ailleurs, le havre de Portbail fait parfois l'objet d'opérations de dégagement des sédiments qui s'y sont accumulés et qui le comblent peu à peu. Elles visent essentiellement à rechenaliser le cours d'eau dans le havre et à dégager l'accès au port. Ces opérations doivent rester occasionnelles, être bien préparées en amont (analyse de la granulométrie des sédiments et de la dynamique hydrosédimentaire pour prévoir le bon lieu de relâche des matériaux) et effectuées en respect de l'environnement (passage hors zones sensibles et hors période de nidification des oiseaux par exemple). Une évaluation des incidences est nécessaire pour cette opération (cf mesures GOUV3 et US3-3)

#### Gestion des activités de loisirs

De nombreux loisirs trouvent leur place sur le DPM : activités balnéaires ou nautiques (char à voile, plongée, kayak, surf, voile), pêche à pied, promenades diverses (sur le sable, à cheval, longe côte) ... Il s'agit de veiller, en lien avec les mesures GOUV3 et US3-3, à l'adoption de bons comportements, respectueux des habitats et espèces en place : pas de prélèvements de sable, ne pas arracher la végétation, éviter de retourner les rochers, ne pas piétiner les laisses de mer, ne pas laisser les chiens divaguer, rester à distance des zones des reposoirs de la faune (phoques, oiseaux), respecter les ressources et les réglementations (pêche, cueillette de salicornes, chasse sur le DPM) ...

A défaut d'éviter en amont les dérangements de la faune ou de la flore, certaines mesures de protection et/ou de restauration des habitats et espèces pourront être prises, comme la mise en défens de certains secteurs (cf mesure GES1-2), ou la réglementation des activités : accès interdits, périodes et équipements autorisés, quotas et taille autorisée pour les prélèvements...

#### Entretien des prés salés par le pâturage (cf mesure US2-3)

L'évolution du milieu (phénomène d'accrétion ou d'érosion des marais salés, expansion du Chiendent maritime au détriment de l'Obione, liée à l'eutrophisation côtière, partage de l'espace avec d'autres activités) implique de mobiliser, dans bien des cas, le pastoralisme comme un outil de gestion et ce, dans l'objectif de conserver des éléments écologiques remarquables ou certaines fonctionnalités (accueil de l'avifaune, limitation du Chiendent maritime, etc.) du pré salé.

La gestion pastorale durable des marais salés, avec des modalités appropriées (chargement, secteurs de pâturage) doit contribuer à :

- Maintenir des surfaces gérées de façon différenciée, formant une mosaïque de végétation à différents stades d'évolution (fauche, pâturage extensif, gestion spécifique...), pour pérenniser l'accueil et le maintien de certaines espèces (flore, anatidés), limiter l'envahissement par le Chiendent maritime et assurer la survie économique de l'activité pastorale
- Maintenir, voire redéployer, des zones à Obione faux-pourpier afin de garantir le maintien des fonctions spécifiques du pré salé.

Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont actuellement disponibles sur l'ensemble des prés salés pâturés de la Côte Ouest et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Elles permettent de mener des actions de restauration des prés salés, telles que la fauche du Chiendent ou la conduite de pâturage (plan de gestion pastoral, pâturage dirigé dans les secteurs sous-pâturés). Plusieurs niveaux de MAEC sont proposés, mais aujourd'hui seul le niveau minimal (« Gestion écologique des prés salés ») a été contractualisé sur le havre de Portbail, où 33 UGB sont autorisés par l'AOT. Un bilan de la mise en œuvre de cette MAEC permettra d'évaluer la situation et de renforcer les actions de gestion pastorale à encourager si nécessaire.

Le havre de Surville, non pâturé quant à lui, servira de témoin pour suivre les effets du pâturage, notamment pour suivre l'évolution du Chiendent maritime.

Pour en savoir plus sur le nettoyage des plages et le pâturage des prés salés : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 19

### Localisation de la mesure

Domaine Public Maritime du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires** : haut de plage (laisses de mer) et prés salés. (cf cartes en annexes)

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaires de plages nettoyés manuellement et nombre d'opérations de nettoyage des plages ou des havres</li> <li>- Quantité de macro-déchets récupérés et évacués en centres de tri</li> <li>- Nombre d'exclos sur le DPM</li> <li>- Nombre d'UGB présents sur le havre de Portbail</li> <li>- Surfaces engagées et niveaux d'engagement des MAEC « Gestion pastorale des prés salés »</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de conservation des habitats marins (laisses de mer, prés salés)</li> <li>- Etat de conservation des espèces patrimoniales inféodées aux milieux marins (Frankénie lisse, Gravelot à collier interrompu)</li> <li>- Comportements sur le DPM respectueux des habitats et des espèces, respect de la réglementation</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) - DDTM 50 - Département de la Manche  Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000, MAEC) - AESN - CAC et COCM - Communes	- CAC et COCM - Communes - DDTM50 - Département de la Manche - SMLN - Association Pastorale des Havres de la Côte Ouest du Cotentin	- Conservatoire du littoral - SyMEL - APHCOC, INAO et CRAN - CPIE du Cotentin - Associations locales - Bénévoles	

<b>Maintenir ou restaurer des éléments bocagers (haies, murets, boisements) – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces micro-habitats</b>					
<b>GES2-6</b>			<b>Priorité</b>	*	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<u>Entretien ou plantation de haies</u> La dynamique générale partout dans le bocage normand est à la disparition des haies, qui peuvent apparaître contraignantes pour les agriculteurs (découpage parcellaire étroit, circulation des engins agricoles difficile, entretien nécessaire...).					

Pendant, les haies remplissent de multiples fonctions pour le territoire et sont très importantes : corridor pour le déplacement d'espèces, ressource alimentaire (baies) et lieux de repos ou de reproduction d'espèces, protection de la qualité de l'eau, drainage et rétention d'eau, identité paysagère... L'entretien des haies (par exemple dans les dunes embocagées d'Hatainville), voire la plantation d'essences locales lors de restauration de parcelles, sont à privilégier, notamment sur les parcelles agricoles, en particulier maraîchères. Les agriculteurs peuvent obtenir des aides pour ces plantations (MAEC, subventions).

#### Entretien ou restauration des murets de pierres sèches

Dans le Cotentin, et en particulier sur les caps rocheux de Carteret et du Rozel, des murets en pierres sèches (schiste) se substituent aux haies pour délimiter les parcelles ou stabiliser le sol dans les pentes légères.

Outre leur intérêt paysager, les murets, éléments du patrimoine rural, présentent également un intérêt écologique pour la faune et la flore. En effet, ils offrent des interstices et cavités colonisés par une flore spécifique et pouvant être utilisés par la petite faune (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux...), et sont donc favorables à la biodiversité.

La restauration de murets de pierres sèches recourra autant que possible à la maçonnerie traditionnelle qui n'utilise aucun liant entre les pierres, empilées sans mortier ni chaux. Des chantiers avec des bénévoles peuvent être organisés.

#### Conservation des boisements

Le périmètre du DUG inclut quelques rares boisements ou fourrés denses, qui présentent de ce fait un intérêt particulier (mosaïque d'habitats) :

- Boisements du Cap du Rozel (flanc nord)
- Quelques espaces boisés dans les dunes d'Hatainville (Vallée du Douit, mare aux Vanneaux, Ronds Duval, falaise fossile)
- Flanc du Cap de Carteret
- Entrée des dunes communales de Saint Lo d'Ourville
- Quelques îlots boisés privés dans les dunes de Saint-Rémy-des-Landes
- Pinède de Glatigny
- Bétulaie de Bretteville-sur-Ay

Hormis des interventions pour limiter la prolifération des résineux dans les espaces dunaires, la plupart de ces boisements ont vocation à vieillir librement, et le mode de gestion dans ces espaces s'approche de la non-intervention (cf mesure GES1-1). Seules quelques actions y sont préconisées : vigilance et entretien pour assurer la sécurité des usagers, gestion des espèces envahissantes si elles présentent un risque avéré, maintien d'arbres morts favorables à la biodiversité, sensibilisation des visiteurs...

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 20*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion.

**Secteurs prioritaires :** (cf cartes en annexes)

Murets : Cap du Rozel et Cap de Carteret

Haies : Cap du Rozel, Dunes d'Hatainville, Surville et Glatigny

Boisements : Cap du Rozel, Hatainville, Saint-Rémy-des-Landes, Glatigny, Bretteville-sur-Ay

<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations d'entretien ou de plantations de haies</li> <li>- Nombre d'opérations d'entretien ou de restauration de murets</li> <li>- Nombre de boisements conservés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des groupements végétaux et des habitats naturels</li> <li>- Etat de conservation des habitats naturels</li> <li>- Suivi des espèces patrimoniales</li> </ul>

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Mise en œuvre de la mesure : - CAC et COCM - Département de la Manche - Fonds FEADER et Etat (MAEC haies) - Région Normandie	- CAC et COCM - Département de la Manche - Conservatoire du littoral - Communes - Propriétaires privés	- SyMEL - Agriculteurs et CRAN - Prestataires - Chantiers bénévoles - CBN Communes

GES2-7 Restaurer les secteurs dégradés, artificialisés, rudéralisés ou eutrophisés					
		Animation Contrats N2000	Priorité	***	Continuité
Description de la mesure					
<p>L'acquisition de parcelles par le Conservatoire du littoral ou le Département de la Manche induit dans certains cas des travaux de restauration. Selon leur nature et leur ampleur, ceux-ci peuvent être pris en charge par le gestionnaire (par exemple gestion de la couche végétale) ou le propriétaire (par exemple démolitions).</p> <p>Souvent, ces opérations de restauration sont complexes et nécessitent plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des travaux à réaliser et définition du projet de restauration, en fonction de la configuration des parcelles, de leur emplacement, des besoins de gestion (maintien de l'ouverture des milieux par une gestion agricole, ouverture au public et canalisation de la fréquentation...)</li> <li>- Concertation avec la commune concernée, les riverains ou les usagers du site sur le devenir des parcelles ;</li> <li>- Demandes d'autorisations diverses (site classé, Loi sur l'Eau, Loi Littoral, PLU...)</li> <li>- Réalisation des travaux, selon les règles des marchés publics.</li> </ul> <p>Ces travaux peuvent être de différentes natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolitions de cabanons, mobil-homes ou maisons non patrimoniales proches du littoral – cette action, déjà engagée, se poursuit au fur et à mesure des acquisitions par le Conservatoire du littoral ou du Département de la Manche.</li> <li>- Renaturation de terrains remblayés</li> <li>- Retrait de dépôts sauvages (déchets, stockages...)</li> <li>- Dépollution des sols</li> <li>- Retrait de la végétation ornementale et/ou d'espèces envahissantes – globalement suppression des résineux en milieu dunaire</li> <li>- Mise en exclos d'espèces sensibles</li> <li>- Remise en pâturage</li> <li>- Aménagements légers (ganivelles, fascines, fil lisse...)</li> <li>- Canalisation du public...</li> </ul> <p>Cette mesure peut également concerner des parcelles n'appartenant pas au Conservatoire du littoral ou au Département de la Manche. Ainsi, le périmètre du Document Unique de Gestion comporte quelques décharges sauvages, parfois anciennes et volumineuses, qu'il convient de surveiller, confiner et limiter, et éventuellement éliminer.</p>					

Parmi celles connues, certaines concernent des déchets verts (issus de tontes, de tailles de haies, d'abattage), et d'autres des déchets inertes, comme des appareils électroménagers (cas des dunes de Saint-Rémy-des-Landes et de la bordure du havre de Portbail) ou des matériaux déposés dans les espaces naturels (remblais, parpaings dans les dunes communales de Surville). L'enlèvement de ces décharges est coûteux (prohibitif) et techniquement difficile (accessibilité en espaces naturels sensibles, lieu d'accueil des déchets à trouver). Autant que possible, il convient de privilégier la stabilisation et le confinement des décharges, avec apports de terre et revégétalisation des flancs de falaise si nécessaire, voire d'autres techniques de génie écologique.

Cette mesure, qui permet la préservation des habitats naturels et des espèces, accompagne la mesure GES4-1 spécifique aux points noirs paysagers.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 20*

<b>Localisation de la mesure</b>		
Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion <b>Secteurs prioritaires :</b> Acquisitions avec du bâti, zones d'affouragement dans les dunes, décharges ou dépôts sauvages connus (cf cartes en annexes)		
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantiers réalisés (nombre, coûts)</li> <li>- Surfaces réhabilitées</li> <li>- Surfaces anthropisées dans le périmètre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des habitats naturels – diminution des surfaces anthropisées</li> <li>- Suivis des espèces patrimoniales</li> <li>- Suivi photographique des paysages</li> </ul>	
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
Mise en œuvre de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- ADEME</li> <li>- Communes</li> <li>- Agriculteurs</li> <li>- Usagers</li> </ul>

<b>Calendrier de mise en œuvre des mesures</b>	<b>T1</b> (2021-2023)	<b>T2</b> (2024-2026)	<b>T3</b> (2027-2029)
GES2-5 Entretien ou restaurer les habitats de prés salés et d'estran – améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	<b>X</b> Portbail	<b>X</b>	<b>X</b>

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides), qui constituent également des habitats d'espèces.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial (Laïche à trois nervures, Obione faux-pourpier, invertébrés, reptiles, oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu...)

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)

En particulier :

4. Gouvernance et gestion du site
  - 4.3. Améliorer le respect de la réglementation
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion
  - 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire.

- **Maintenir la qualité écologique des habitats**
- Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau en espaces naturels
- **Protéger, suivre et accompagner les espèces patrimoniales**
- **Surveiller la progression des espèces invasives**
- Mettre en œuvre des pratiques agricoles conformes aux objectifs de conservation des habitats et des espèces
- Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les habitats naturels (fréquentation, aménagements)
- Faire évoluer l'accueil du public en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l'intégration paysagère, l'harmonisation et la recherche de sobriété
- Accompagner les propriétaires publics et privés pour la gestion de leurs espaces naturels
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- **Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités**
- Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants
- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel**
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- **Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation.**

Document

## Cadre général des mesures GES3 – Gérer les espèces

### Contexte des mesures :

Le territoire du DUG comporte de nombreuses espèces patrimoniales, floristiques comme faunistiques. Certaines de ces espèces sont suivies régulièrement afin de connaître leur tendance d'évolution ou d'évaluer l'effet de la gestion sur la biodiversité. Certaines espèces peuvent présenter un état de dégradation important (surfréquentation, surpiétinement, abrutissement et surpâturage, ...). L'ensemble des mesures de gestion du présent document contribuent à protéger et consolider ces espèces :

- Mise en œuvre d'une gestion environnementale pour restaurer et/ou préserver les habitats d'espèces ou les espèces : pelouses dunaires, mares, fourrés, boisements, cours d'eau, falaises, prés salés (cf mesures GES2)
- Encadrement des usages pour inciter à des comportements respectueux de la biodiversité (cf mesures US1, US2 et US3) : canalisation de la fréquentation, bonnes pratiques, cahiers des charges agricoles (fertilisation, herbicides), chasse ...
- Analyse des effets potentiels des projets d'aménagement ou de gestion sur la biodiversité, afin de supprimer, réduire ou compenser ces impacts (cf mesures GOUV3)
- Sensibilisation du public (cf mesures CS1)
- Faire respecter la réglementation sur les espèces protégées (interdiction de dégradation ou de destruction des espèces et de leurs habitats).

Des actions complémentaires, spécifiques et ciblées, peuvent favoriser des espèces remarquables précises (flore, amphibiens, oiseaux...) : mise en défens, aménagements de sites pour l'accueil et la reproduction d'espèces...

A l'inverse, il existe aussi sur le territoire des espèces indésirables qu'il faut maîtriser voire éradiquer : ce sont les espèces envahissantes, avérées ou potentielles. Le contrôle de ces stations est difficile, et il est souvent nécessaire de cumuler plusieurs opérations de veille, de lutte et d'entretien pour parvenir à les contenir.

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### Résultats attendus :

- Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces patrimoniales
- Retour ou installation de nouvelles espèces remarquables sur le territoire
- Consolidation des populations d'espèces remarquables fragilisées : développement des effectifs, amélioration du succès reproducteur
- Diminution des perturbations et dérangements d'espèces
- Limitation
- Réduction en nombre et surface des stations d'espèces envahissantes

## Cadre général des mesures GES3 – Gérer les espèces

### Principales autres mesures liées :

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels  
 GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée  
 CLIM1 : Accompagner le changement climatique  
 GES1 : Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels  
 GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces  
 GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti  
 US1 : Organiser la fréquentation  
 US2 : Orienter la gestion agricole sur le site  
 US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site  
 CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion  
 AC2 et AC3 : Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune, terrestres et marins

GES3-1 Favoriser la biodiversité dans son ensemble et protéger la faune et la flore patrimoniales					
		Animation Contrats N2000	<b>Priorité</b>	**	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Le territoire est riche en biodiversité : champignons, flore, invertébrés, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères.... La plupart du temps, la biodiversité se maintient d'elle-même, et la seule intervention de l'homme en sa faveur consiste à mettre en œuvre des actions (comme celles du présent plan d'actions) visant à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats qui permettent cette diversité. Mais dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'intervenir pour protéger directement des espèces.</p> <p>En premier lieu, il est important de <u>veiller à ne pas menacer les espèces</u> lors des interventions décidées sur le territoire. Tous les maîtres d'ouvrage réalisant des travaux en espaces naturels doivent être sensibilisés à prendre en compte la biodiversité. A l'instar des études d'impacts et évaluations des incidences demandées pour les aménagements de grande ampleur, il est utile que chacun s'interroge, avant son intervention, même minimale, aux conséquences qu'elle engendrera pour la biodiversité, et prenne des dispositions, la plupart du temps simples, pour ne pas l'impacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se renseigner auprès des organismes compétents (Conservatoire du littoral, SyMEL, DREAL Normandie, associations naturalistes...) sur la biodiversité présente dans sa zone d'intervention, afin d'identifier les espèces patrimoniales, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (trame verte et bleue) ;</li> <li>- Réfléchir à l'opportunité et à la pertinence de l'intervention : éviter toute perturbation non nécessaire ;</li> <li>- Choisir des secteurs d'intervention éloignés le plus possible des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, et éventuellement éviter des secteurs sensibles (nettoyage de plages) ;</li> <li>- Choisir la période d'intervention qui créera le moins de dérangement possible (automne-hiver à privilégier le plus souvent) ;</li> <li>- Adapter le protocole d'intervention pour laisser des zones de quiétude lors du chantier et après : réflexion sur les accès, intervention limitée à une partie de mare ou de cours d'eau seulement</li> </ul>					

(alternance sur plusieurs années), ne pas faire de coupe blanche, laisser des fourrés ou des arbres sur pied, laisser des possibilités de fuite pour la faune (fauche centrifuge) ;

- Mettre en défens des secteurs sensibles pour éviter le dérangement par les activités humaines (zone de nidification du Gravelot à collier interrompu) ;
- Sensibiliser les intervenants aux enjeux (exemple lors des opérations de nettoyage des plages ou des havres) ;
- Adopter des comportements respectueux des ressources en toutes circonstances : pas de prélèvements en cas de ressource indisponible ou en baisse, préserver la ressource en eau lors des périodes de sécheresse estivale...

Au-delà de cette vigilance, il est possible de mettre en œuvre sur les sites des actions favorables à tout ou partie de la biodiversité, soit en favorisant la présence et reproduction des espèces, voire la reconstitution des populations, soit en limitant les perturbations et dérangements.

En plus de la gestion conservatoire globale, il est possible de réaliser des aménagement directs et ciblés, susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil de certaines espèces. Il peut s'agir de mettre en défens des surfaces limitées à l'aide d'exclos, ou de réaliser des aménagements artificiels pour conforter ou reconstituer l'habitat de certaines espèces : sites de reproduction, réserves de chasse pour permettre le développement de certaines espèces (garennes à lapins), zones refuges...

Quelques exemples de mesures de protection en faveur :

- De la flore : programmes de conservation nationaux (confection d'herbiers, récolte et stockage de graines), mise en défens des stations sensibles au piétinement humain ou animal ;
- Des amphibiens : préservation de la qualité de l'eau des mares par la mise en défens des mares et l'installation de pompes à nez pour le bétail ;
- Des reptiles : installation de plaques de tôles qui servent d'abris ;
- Des oiseaux : installation d'exclos de mise en défens autour des nids et panneaux d'information ;
- Des chauves-souris : pose de grilles et systèmes de fermeture des lieux de reproduction, installation d'interstices artificiels (briques)...

*Pour en savoir plus sur les dispositifs de protection de la biodiversité : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 21*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires** : enclos de mise en défens à envisager (cf cartes en annexes)

<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisions dans les cahiers des charges des chantiers entrepris</li> <li>- Nombre d'aménagements en faveur de la flore et de la faune (exclos, autres)</li> <li>- Aire de répartition, effectifs et/ou succès de reproduction des espèces concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des espèces patrimoniales</li> <li>- Etat de conservation des habitats naturels</li> <li>- Etat de conservation des espèces patrimoniales</li> </ul>

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)  Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000) - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - SyMEL - Communes	- SMLN - Conservatoire du littoral - SyMEL - Département de la Manche - CAC et COCM - Communes - Propriétaires privés	- Entreprises réalisant des travaux de génie écologique dans les espaces naturels - Chambre d'Agriculture et agriculteurs - Chasseurs - Habitants riverains ou participants bénévoles à des chantiers	- CBN Brest - GONm - GMN - GRETIA - CPIE du Cotentin - Communes - DDTM 50 (DPM) - DREAL Normandie

GES3-2		Contenir les stations d'espèces invasives			
		Animation Contrats N2000	Priorité	*	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>En Normandie, des démarches sont déjà menées à des échelles plus larges sur la faune et la flore envahissantes, la présente opération s'inscrit en complémentarité de ces démarches : stratégie de lutte contre les espèces envahissantes du CBN, programme départemental de lutte contre les animaux nuisibles de la FDGDON, brigade nature du CEN Normandie, actions de lutte prévues dans le Contrat Global de l'Eau porté par la CAC (piégeages des ragondins) ....</p> <p>Pour limiter la présence des foyers d'espèces invasives, il est possible d'intervenir à différents niveaux, pour les contenir spatialement (éviter leur diffusion ou leur extension) et si possible les supprimer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une <u>veille scientifique et technique</u>, et faire des échanges d'information réguliers sur les espèces envahissantes du territoire, avérées et potentielles, afin d'établir les priorités d'action pour assurer leur régulation ;</li> <li>- <u>Sensibiliser les acteurs du territoire</u> pour prévenir l'introduction de nouvelles espèces et limiter la dissémination des espèces présentes ;</li> <li>- Organiser des <u>chantiers de lutte</u>, selon les préconisations du CBN ou du CEN, adaptés à l'espèce végétale visée (Sénecon en arbre, Herbe de la Pampa, Griffes de sorcière, Renouée du Japon, Lentille d'eau minuscule, Chiendent maritime...).</li> </ul> <p>Ces chantiers peuvent se tenir à l'occasion de la restauration écologique de parcelles dégradées ou artificialisées, ou lors d'opérations de limitation ou élimination d'espèces envahissantes portant atteinte aux habitats ou espèces d'intérêt européen. Différentes méthodes de lutte peuvent être envisagées : arrachage, fauche, broyage, brûlis, pâturage... ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener le cas échéant des actions de régulation de la faune nuisible (ragondins, rats musqués) : campagnes de piégeage ou d'élimination, gestion cynégétique. La lutte contre les ragondins et rats musqués est obligatoire dans le département de la Manche (arrêté préfectoral).</li> </ul> <p><i>Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 22</i></p>					

<b>Localisation de la mesure</b>		
<p>Veille sur l'ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Stations connues d'espèces envahissantes : dépressions humides dunaires et dunes de Saint-Rémy-des-Landes, Lindbergh et Carteret (Séneçon), dunes de Saint-Jean-de-la-Rivière, Surtainville et Surville (Griffe de sorcière), dunes d'Hatainville et de Lindbergh (Renouée du Japon), Saint Lo d'Ourville (Lentille d'eau) (cf cartes en annexes – carte 2015 à actualiser)</p>		
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données recensées sur les espèces envahissantes</li> <li>- Nombre de chantiers de limitation des espèces végétales envahissantes et d'interventions contre la faune nuisible</li> <li>- Veille sur les résultats obtenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des habitats naturels</li> <li>- Suivi des espèces patrimoniales et des espèces envahissantes</li> </ul>	
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
<p>Temps dédié à l'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- CEN Normandie</li> </ul> <p>Mise en œuvre de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- CEN Normandie</li> <li>- AESN</li> <li>- Département de la Manche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- Brigade nature du CEN (PREEE)</li> <li>- FDGDON</li> <li>- SyMEL</li> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CBN Brest</li> <li>- OFB</li> <li>- Sociétés de chasse</li> </ul>

Mesures  
GES4

Protéger les paysages et gérer les  
patrimoines historique, culturel et bâti



Priorité  
\*\*

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides).

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion (5.1, 5.2 et 5.3)

En particulier :

2. **Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site**
  - 2.1 **Maintenir et améliorer la qualité paysagère du site et mettre en valeur le caractère naturel et préservé du territoire (image)**
  - 2.2. **Maintenir les différents patrimoines au sein des espaces naturels et mettre en valeur l'identité du territoire**

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Maintenir la qualité écologique des habitats
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- Mettre en œuvre des pratiques agricoles conformes aux objectifs de conservation des habitats et des espèces
- **Mettre en valeur le patrimoine géologique, les paysages et la diversité d’ambiances**
- **Préserver et valoriser le patrimoine identitaire (patrimoine rural)**
- **Limiter les perturbations d’origine anthropique sur les habitats naturels (fréquentation, aménagements)**
- Faire évoluer l’accueil du public en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l’intégration paysagère, l’harmonisation et la recherche de sobriété
- Mettre en œuvre les politiques foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités
- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel**
- Améliorer les connaissances des processus d’évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)

### Contexte des mesures :

L'un des objectifs du Conservatoire du littoral est la protection des paysages littoraux. L'ensemble des travaux réalisés pour la protection du patrimoine naturel sont souvent réfléchis avec une approche paysagère (prise en compte de la qualité paysagère des sites). Le site classé des dunes de Baubigny et d'Hatainville est garant de la préservation de cette qualité, mais l'exigence de protection des paysages est également forte sur le sud du site, où l'alternance des côtes basses dunaires et des havres constitue un attrait particulier.

Dans ce but, les actions mises en œuvre visent surtout la suppression des points noirs paysagers (cabanons, résineux, dépôts de déchets...) et la valorisation des panoramas et points d'intérêt.

Par ailleurs, le patrimoine historique et archéologique, le patrimoine bâti et le patrimoine culturel au sens large (traditions, petit patrimoine rural : fontaines, lavoirs, murets...) témoignent des usages passés et de l'histoire des sites. De même, le patrimoine géologique permet de comprendre l'histoire du site à une échelle de temps plus importante. Ensemble, ils contribuent à la compréhension et à la qualité des paysages naturel et culturel du littoral, et permettent de veiller au maintien de l'esprit des lieux. Il s'agit de les mettre en valeur.

Sur les espaces naturels, le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche interviennent en premier lieu sur des parcelles non construites et n'ont pas vocation à acheter des bâtiments. Mais ils peuvent être amenés exceptionnellement à intervenir sur des parcelles construites :

- Reconquête paysagère dans un secteur fortement occupé (cabanisation, habitations légères, camping-caravaning), l'objectif étant alors de renaturer le site en mettant fin à ces occupations : Saint-Germain-sur-Ay à Surville, Saint-Georges-de-la-Rivière. Au nord du site, quelques abris agricoles délabrés et équipements de loisirs (toilettes, barbecue...) ont également été démolis dans les dunes d'Hatainville et du Rozel, sur les parcelles acquises par le Conservatoire, mais la problématique persiste sur les autres terrains.
- Intervention ciblée en réponse à des enjeux forts ou en vue de faciliter des projets territoriaux portés par des partenaires (collectivités, Etat...), par exemple sur les thèmes de la gestion agricole ou du changement climatique : relocalisation d'enjeux, recomposition spatiale... Cependant, les transactions en vue de protéger les habitations du recul du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer ne relèvent pas des compétences du Conservatoire et demeurent sans suite généralement (cas de la maison de Saint-Rémy-des-Landes adjacente à Denneville-Plage, campings du Rozel).
- Intervention sur des habitations isolées, présentant un intérêt particulier pour la naturalité du site. Des opérations de démolition et renaturation permettent alors de reconstituer l'intégrité du périmètre naturel. Jusqu'à présent, quelques démolitions ont déjà été réalisées pour renaturer les espaces naturels : ancien poste EDF à Saint-Rémy-des-Landes, maisons isolées en bord de dune à Surtainville, Saint-Georges-de-la-Rivière et Portbail.
- Intervention sur des bâtiments patrimoniaux, à valeur historique, architecturale ou culturelle, pouvant être valorisés pour la qualité paysagère, l'accueil du public ou présentant un intérêt particulier pour la gestion, dès lors qu'il existe un projet partenarial de valorisation avec les collectivités et communes.

Chaque vente de parcelle comprenant un ou plusieurs bâtiments au sein des périmètres d'intervention du Conservatoire fait l'objet d'une analyse fine, au cas par cas, pour déterminer l'intérêt d'intervenir selon les critères ci-dessus.

## Cadre général des mesures GES4 - Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), communication et sensibilisation...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### Résultats attendus :

- Des paysages variés et mis en valeur pour l'accueil du public
- Disparition des points noirs
- Des patrimoines en bon état de conservation, entretenus et mis en valeur
- Accès maîtrisé du public aux patrimoines
- Valorisation de l'histoire des lieux et mémorisation collective

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC4 : Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

GES4-1	Maintenir ou restaurer des éléments paysagers de qualité et résorber ou supprimer les points noirs paysagers				
		Animation	<b>Priorité</b>	**	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>L'intérêt paysager du site tient essentiellement à la diversité des habitats naturels et à l'alternance de grands ensembles paysagers conséquents (massifs dunaires, prés salés, estran) avec des espaces diversifiés de taille plus restreinte (caps rocheux, zones humides, bocage). Au sein même des grands espaces se trouve une multitude d'habitats naturels imbriqués les uns dans les autres : zones de sable à nu, zones herbacées, fourrés plus ou moins denses et étendus, dépressions humides...</p>					

De plus, les éléments du patrimoine rural, comme les murets en pierres sèches ou les lavoirs, présentent un certain intérêt paysager.

Il convient de maintenir cette mosaïque d'éléments paysagers emboîtés en préservant les divers milieux et habitats naturels (cf mesures GES2), selon les 3 composantes surfacique (S), linéaire (L) et ponctuelle (P) :

- En maintenant de grands ensembles ouverts (dunes, prés salés, estran), notamment en luttant contre l'embroussaillage et en limitant les aménagements (S)
- En conservant des fourrés éparpillés, de dimensions et densités variables, ainsi que des boisements (S voire P).
- En entretenant un réseau de mares (P voire S)
- En préservant les micro-habitats naturels, présents uniquement sur de petites surfaces (S/P) : pelouses aérohalines de falaises, ripisylves, haies...
- En conservant et restaurant les éléments caractéristiques du paysage : déambulations des cours d'eau, haies et alignement d'arbres (dunes embocagées d'Hatainville), murets en pierres sèches (caps rocheux) (L).
- En mettant en valeur des points d'intérêt particuliers, souvent patrimoniaux (P) : lavoirs, bâtiment patrimonial comme le phare de Carteret, statue du Cap du Rozel, panorama ou fenêtre de vue...

La mesure AC1-1 propose la mise en place d'un observatoire du paysage qui permettra de suivre l'évolution de cette mosaïque dans le temps.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche tentent de restaurer autant que possible les parcelles qu'ils acquièrent. La définition du projet de restauration peut nécessiter de s'appuyer sur une étude paysagère. Ainsi, le recours à des schémas d'intention paysagère permet de disposer de diagnostics paysagers poussés sur certains secteurs afin d'identifier les éléments caractéristiques du paysage et les points de vue à mettre en valeur, et les points noirs à supprimer. Ces derniers viennent déstructurer le cadre remarquable et original des paysages dunaires de la côte Ouest, d'ailleurs en partie classé sur le massif d'Hatainville et de Baubigny.

Ces travaux de restauration spécifiques aux points noirs paysagers, accompagnent la mesure GES2-7 (restauration écologique des habitats naturels et espèces) et peuvent être de différentes natures :

- Démolitions de cabanons, mobil-homes ou maisons non patrimoniales proches du littoral. La maison qui subsiste au sein des dunes de Bretteville-sur-Ay constitue un point noir qu'il convient d'éliminer. Dans ce but, le Conservatoire du littoral devra se doter de l'outil nécessaire pour acquérir ce bien : extension de la zone de préemption, partenariat avec la SAFER... (cf mesure GOUV1-2)
- Retrait d'équipements agricoles vétustes et sans usages (hangars, clôtures, silos, bâches en plastique, pneus, cabanons en tôles...), les pneus ou bâches en plastique trop longtemps laissés au sol pouvant apporter des particules toxiques dans le milieu.
- Surveillance, confinement et élimination des dépôts et décharges sauvages (déchets, stockages, pneus...)
- Nivellement de terrains remblayés
- Retrait de la végétation ornementale et/ou de plantes envahissantes.
- Réflexion spécifique sur la dynamique d'ensémençement des espaces naturels : les résineux, souvent introduits par plantations dans les massifs dunaires, tendent à gagner du terrain par dissémination de jeunes plants. Pour limiter le phénomène, il s'agit d'éclaircir les peuplements pour favoriser la biodiversité des strates herbacée et arbustive, et de limiter la régénération des pins ou autres résineux dans les dunes (Surtainville, Hatainville, Glatigny). Des opérations d'abattage d'arbres ou d'arrachage de jeunes plants pourront avoir lieu, mais il pourra aussi être choisi de laisser les vieux arbres dépérir d'eux-mêmes sans les remplacer (disparition spontanée progressive des alignements de cyprès d'Hatainville).
- Effacement d'ouvrages (enfouissement de lignes électriques, effacement de traces de chantiers archéologiques ou de travaux...).

En fonction des problématiques sur certains secteurs spécifiques du site (érosion, recul du trait de côte, fréquentation importante, entretien des milieux naturels), qui pourront être mises en évidence à l'aide de

l'observatoire des paysages (cf mesure AC1-1), des projets de requalification paysagère pourront voir le jour ponctuellement, afin de revaloriser l'espace naturel au regard des usages qui s'y déroulent. Ces projets peuvent par exemple porter sur :

- L'organisation d'un pâturage adapté sur les habitats sensibles pour restaurer et maintenir leur bon état de conservation (mielle du Nord et dune embocagée d'Hatainville, dune de Surtainville)
- L'organisation de la circulation et du stationnement au sein du site (accès à la mer de Bretteville-sur-Ay, Surville et Surtainville)...

*Pour en savoir plus sur la restauration paysagère : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 23*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** (cf cartes en annexes)

Sites classés, cap du Rozel (maintien de la qualité paysagère) / secteurs cabanisés ou habitations isolées en bord de mer (Bretteville-sur-Ay) (restauration)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Surfaces et répartition des habitats naturels (mosaïque) par rapport aux surfaces anthropisées
- Nombre de chantiers réalisés (et coûts) et surfaces réhabilitées
- Nombre d'opérations d'entretien ou de restauration de haies et du patrimoine rural (murets, lavoirs)
- Nature et nombre de points noirs résorbés

#### Indicateurs d'efficacité

- Suivi photographique des paysages
- Cartographie des habitats naturels
- Suivis des espèces patrimoniales

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
- Mise en œuvre de la mesure :
- Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - Département de la Manche
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- Département de la Manche
- SyMEL
- Communes
- Propriétaires privés

#### Principaux partenaires techniques

- DREAL Normandie
- STAP 50 (ABF)
- CAC et COCM
- Agriculteurs
- Usagers
- ENEDIS
- ADEME

**GES4-2**

### Entretien, restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux (historiques, archéologiques, bâtis, culturels...)



**Priorité**

\*\*

*Continuité*

#### Description de la mesure

Il subsiste encore de nombreux éléments du petit patrimoine rural sur le site, qu'il est important de préserver (bâtiments patrimoniaux, lavoirs, fontaines, statues...).

Sur les terrains du Conservatoire du littoral, le SyMEL a déjà réalisé plusieurs actions en régie pour entretenir ou restaurer le petit patrimoine (fontaines, murets du Rozel).

Les nouveaux aménagements ou les réorganisations agricoles tiennent compte des éléments patrimoniaux et s'efforcent de les privilégier (par exemple : pose de barrières en bois traditionnelles ou de potilles en pierre). Ils sont entretenus par le gestionnaire ou les agriculteurs, selon ce qui est indiqué dans les conventions agricoles.

Outre leur intérêt patrimonial historique, les lavoirs et fontaines peuvent présenter un potentiel intéressant pour l'accueil d'amphibiens, d'insectes aquatiques ou de végétation aquatique, mais il faut noter également qu'ils peuvent constituer un obstacle à la continuité écologique des cours d'eau. Il s'agira d'évaluer cet impact sur les cours d'eau, avec les collectivités territoriales (CAC et COCM), et de déterminer, à l'aide de retours d'expérience sur d'autres lavoirs, les aménagements à réaliser pour les rendre plus facilement franchissables, tout en préservant leur valeur patrimoniale.

Concernant les bâtiments patrimoniaux, cette action est à mettre en relation avec la fiche AC4-2 « Améliorer les connaissances sur les vestiges historiques et archéologiques du site et sur le patrimoine bâti », qui vise, par un inventaire des constructions existantes sur le périmètre du DUG, à prioriser leur entretien. Les vestiges défensifs étant particulièrement nombreux dans la Manche, l'ensemble des blockhaus, tobrouks et autres ouvrages ne peut être conservé, surtout avec l'érosion du trait de côte, mais il pourrait être envisagé de cibler certains ouvrages pour faciliter leur entretien (effaçage régulier de tags, enlèvement de déchets) et les valoriser.

Par ailleurs, le territoire dispose en son cœur d'un bâtiment patrimonial restauré et ouvert au public depuis quelques années : le phare de Carteret, propriété de l'Etat. Celui-ci a délégué à la commune de Barneville-Carteret, accompagnée de la SPL du Cotentin (via l'Office de tourisme local), l'ouverture au public. Une étude de valorisation en cours doit permettre de définir les orientations de gestion pour le phare pour les prochaines années (type de public à accueillir, type de visites, sujets mis en avant...). D'ores et déjà son rôle dans la valorisation du territoire est mis en évidence, par sa position géographique entre dune, falaise et havre, ses équipements (aires de stationnement) et son attractivité.

Enfin, une réflexion pourra être engagée pour la collecte et la conservation d'une autre forme de patrimoine, plus abstraite, mais néanmoins importante pour la mémoire collective : la petite histoire des sites, qu'elle soit réelle (mémoire des anciens, anecdotes vécues, anciennes cartes postales, toponymie, patois...) ou imaginaire (contes et légendes).

*Pour en savoir plus sur les éléments patrimoniaux : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 23*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** éléments patrimoniaux, sites archéologiques... (cf cartes en annexes)

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose d'éléments traditionnels du patrimoine rural (barrières, potilles, lavoirs...)</li> <li>- Entretien de constructions – suivi régulier des bâtiments (murets, phare, vestiges historiques)</li> <li>- Eléments historiques recueillis</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau d'éléments patrimoniaux sur le territoire</li> <li>- Usage et fréquentation des bâtiments patrimoniaux</li> <li>- Valorisation du patrimoine auprès du public</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Mise en œuvre de la mesure : - DRAC - Fondation du patrimoine - Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- SPL du Cotentin et COCM Tourisme</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC, SRA, INRAP</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Associations historiques</li> <li>- Agriculteurs</li> <li>- Chantiers bénévoles encadrés (restauration de murets)</li> </ul>	



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)

En particulier :

3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
  - 3.1. Améliorer l'accueil du public et la découverte des espaces naturels du site**
  - 3.2. Concilier les activités au sein du territoire et en périphérie entre elles et avec la préservation des patrimoines**
4. Gouvernance et gestion du site
  - 4.3. Améliorer le respect de la réglementation
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion
  - 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire.

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Faire évoluer l'accueil du public (aménagement) en tenant compte des dynamiques naturelles, tout en respectant les habitats et les espèces, les éléments patrimoniaux, l'intégration paysagère, l'harmonisation et la recherche de sobriété**
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les espaces naturels, les paysages et les éléments du patrimoine**
- Maintenir la qualité écologique des habitats
- Protéger, suivre et accompagner les espèces patrimoniales
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- **Mettre en valeur le patrimoine naturel, géologique et identitaire, les paysages et la diversité d'ambiances**
- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel de la Côte Ouest**
- **Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités**
- Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels

## Cadre général des mesures US1 – Organiser la fréquentation

### Contexte des mesures :

Les espaces naturels de la Côte Ouest du Cotentin abritent une importante biodiversité et composent des paysages littoraux d'une qualité remarquable, qui attirent de plus en plus de visiteurs à la recherche de nature et d'évasion. La population des communes littorales augmente considérablement l'été, et la politique de développement touristique du Cotentin, axée sur la randonnée et les activités nautiques ne peut qu'augmenter encore cette fréquentation. La caractérisation de cette fréquentation (qualitativement et quantitativement) est prévue en AC4-1.

Une vigilance s'impose donc pour accueillir cet afflux touristique (bien moindre que celui de sites emblématiques, comme le Mont Saint-Michel ou les plages de débarquement), et veiller aux impacts qu'il peut engendrer sur les milieux naturels, de sorte à préserver ceux-ci et limiter leur dégradation potentielle. Il s'agit de prendre des précautions en anticipant, plutôt que de corriger des problèmes.

Il convient notamment de canaliser la fréquentation dans les espaces naturels afin de préserver au mieux les écosystèmes (dont les habitats d'intérêt communautaire) et de limiter leurs altérations liées à l'intensité des passages des visiteurs. Le libre accès aux dunes, falaises, pelouses, landes... rendent de fait ces milieux vulnérables : des cheminements se créent spontanément de façon anarchique, contribuant à morceler, banaliser et accentuer l'érosion du sol. L'installation de dispositifs de mise en défens et de canalisation au niveau des accès aux espaces naturels vise à réduire ces impacts.

Les aménagements indispensables à l'accueil du public doivent être régulièrement repensés en lien avec l'évolution de la fréquentation, les réglementations en vigueur, les impératifs de sécurité et les objectifs d'intégration paysagère et de sobriété.

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, et notamment l'accueil du public, aménagements), communication et sensibilisation... L'accueil du public prend différentes formes : randonnées pédestres, cyclistes, équestres, découverte des paysages et des patrimoines, activités pédagogiques et animations, activités nautiques et balnéaires, activités sportives, chantiers bénévoles....

### Résultats attendus :

Permettre et faciliter l'accès des sites au public tout en préservant le bon état de conservation des habitats littoraux, de la faune et de la flore, des paysages et des divers patrimoines du site, et concilier les différents usages.

- Maîtriser la fréquentation piétonne et autre (automobiles, vélos, chevaux, embarcations...)
- Canaliser la fréquentation humaine pour en restreindre les impacts : éviter la destruction ou la dégradation des habitats et des espèces par le piétinement et l'arrachage de la végétation, le tassement et la mise à nu du sol, la fragilisation des habitats et le dérangement
- Restaurer les milieux dégradés
- Rationaliser les aménagements (aires de stationnement, signalétique...) tout en maintenant leur qualité (résistance, sobriété, intégration paysagère...)
- Entretien des équipements mis en place (balisage, signalétique, dispositifs de mise en défens...)
- Suivre l'évolution de la fréquentation et de ses impacts
- Sensibiliser les visiteurs du site aux enjeux de protection
- Faire respecter la réglementation, notamment celle concernant les véhicules motorisés en espace naturel.

## Cadre général des mesures US1 – Organiser la fréquentation

### Principales autres mesures liées :

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

CLIM1-2 : Adapter le territoire au changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions minimales sur certains habitats naturels

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES2-7 : Restaurer les secteurs dégradés, artificialisés, rudéralisés ou eutrophisés

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1-3 : Développer des partenariats de recherche et des programmes de sciences participatives

AC2-2 et AC3-2 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence

AC4 : Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

US1-1	Poursuivre les aménagements nécessaires à la fréquentation (de façon réfléchie et rationalisée) en veillant à leur intégration paysagère				
		Animation Contrats N2000	Priorité	***	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Les espaces naturels attirent de plus en plus de visiteurs. Il s'agit d'organiser l'accueil du public, de sorte que tous les publics puissent en profiter, dans le respect des patrimoines en place : riverains, visiteurs occasionnels ou réguliers, touristes français ou étrangers, personnes valides ou invalides, simples marcheurs ou sportifs aguerris, pour l'exercice d'activités terrestres, nautiques ou balnéaires... Les actions visent à offrir au public des sites accueillants dans lesquels circuler.</p> <p>En premier lieu, il faut donc <u>s'assurer de la possibilité pour l'ensemble de ces publics d'accéder au site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abords et entrées de sites : existence de points d'accès identifiables et visibles grâce à une signalétique d'accueil adaptée (voies d'entrées, stationnements...),</li> <li>- Circulation intra-sites : propositions de cheminements variés au sein du site, et notamment du sentier du littoral sur l'ensemble du périmètre (continuité). Il existe une volonté locale de développer l'itinérance sur le site et aux abords.</li> <li>- Sécurité garantie pour chacun</li> <li>- Le plus possible, accessibilité du plus grand nombre, notamment au public handicapé</li> <li>- Information sur le territoire, au sein du site (panneaux, pictogrammes...) ou avec des supports ex situ (plaquettes, QR codes...).</li> </ul>					

Aujourd'hui, l'ensemble des secteurs du territoire du DUG disposent globalement d'aménagements adaptés à l'accueil des visiteurs et sont pourvus du minimum requis : aires de stationnement, sentiers, panneaux... Parfois, le dispositif d'accueil des visiteurs est également complété par une signalétique informative plus étoffée (maison de site, panneaux explicatifs, parcours pédagogiques...), des équipements spécifiques pour certaines activités (aires de décollage de parapente, cales d'accès à l'eau...), des aménités (bancs, tables de pique-nique, poubelles...) ou d'autres équipements.

Cependant, certains équipements peuvent, en vieillissant, devenir inutiles, voire dangereux (panneaux illisibles, pointes de ganivelles émergeant du sable...). Il faut prévoir l'entretien, voire le renouvellement régulier des équipements qui s'altèrent généralement en quelques années du fait des conditions climatiques et naturelles spécifiques (embruns, vent...) ou de l'érosion littorale. Il convient de s'interroger régulièrement sur l'état des équipements en place, pour maintenir ou améliorer les conditions d'accueil. Le matériel vétuste doit être régulièrement retiré, le balisage des sentiers entretenu, les équipements réparés (escaliers, passerelles) ...

Par ailleurs, ces aménagements ne doivent pas trop empiéter sur les espaces naturels, il faut prévoir les équipements pertinents aux emplacements adéquats, et faire en sorte qu'ils restent sobres (petites dimensions, nombre restreint) et intégrés dans les paysages et parmi les patrimoines naturel et historique. Ainsi, il s'avère nécessaire de travailler sur :

- La requalification des accès aux plages : définir les accès indispensables pour les conserver et les entretenir et aménager pour l'accueil du public, et dissuader d'utiliser les autres accès. Lorsque la fréquentation est quasi-nulle, la condamnation de certains accès peut s'envisager et donner lieu à une renaturation (exemple : accès de la Poule à Surtainville condamné pour les engins motorisés mais accessible aux piétons).
- L'organisation, voire le recul éventuel des aires de stationnement en arrière du front de mer : éviter la divagation des véhicules en organisant le stationnement (entre Bretteville-sur-Ay et Glatigny), entretien, installation de places PMR, accueil réglementé des camping-cars... Il s'agit également de cibler les équipements réellement nécessaires, selon une localisation raisonnée (canalisation, signalétique, surveillance des plages, bacs à marées...)
- La veille sur les sentiers et l'identification des secteurs à sécuriser et/ou entretenir (falaises, passages de cours d'eau, arbres dangereux...). Le réaménagement du sentier du littoral et du GR223, porté par le Conseil Départemental de la Manche et les intercommunalités, pour supprimer les discontinuités et sécuriser la circulation, rentre dans ce cadre.
- La révision et l'harmonisation de la signalétique sur site, qu'il s'agisse de signalétique directionnelle, réglementaire ou informative. Lorsque plusieurs types d'informations sont nécessaires sur un même lieu (réglementation, qualité des eaux de baignade, pêche, sensibilisation...), le regroupement de ces informations en un seul panneau est à privilégier, afin d'éviter la surcharge paysagère et l'artificialisation du site. Une vigilance particulière doit être apportée pour ne pas implanter une signalétique réglementaire partout.
- L'opportunité de certains équipements en espaces naturels : tables, bancs, poubelles, équipements spécifiques à chaque activité.... Les collectivités pourraient privilégier la suppression progressive des poubelles aux accès aux plages et l'introduction de bacs à marées temporaires, pour collecter les déchets apportés par la mer et déposés sur la plage ou dans les dunes. Ces bacs à marée, installés près des accès aux plages en période estivale (entre le printemps et l'automne), sont gérés par les collectivités.

*Pour en savoir plus sur l'accueil du public : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 24*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires :** Continuité de la SPPL (GR 223), chemins de liaison entre arrière-pays littoral (notamment RD 650) et plage (cf cartes en annexes)

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points d'accès au site aménagés</li> <li>- Linéaire de cheminements sur le site</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'accéder à chaque site naturel protégé</li> <li>- Résorption des discontinuités du cheminement sur le sentier littoral</li> <li>- Respect des aménagements par les visiteurs (stationnements appropriés ; suivi des consignes...)</li> </ul>			
Financement prévisionnel de la mesure		Maîtrise d'ouvrage		Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000) - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - Département de la Manche - CAC et COCM - Communes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- SPL du Cotentin et COCM</li> <li>- Tourisme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Latitude Manche</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- FFRP et CDRP 50</li> </ul>	

US1-2 Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation (encadrement et canalisation)					
		Contrats N2000	<b>Priorité</b>	***	<i>Continuité</i>
Description de la mesure					
<p>Depuis le début de la gestion des espaces naturels de la Côte Ouest, de nombreux aménagements de maîtrise de la fréquentation ont été réalisés sur divers sites, notamment sur le sentier littoral et au niveau des accès aux plages (Surtainville, Hatainville, Saint-Rémy-des-Landes, Surville...).</p> <p>Il s'agit maintenant d'améliorer et de compléter les dispositifs existants, en s'appuyant sur le suivi de fréquentation du site (évolution du nombre de visiteurs, adaptation aux pratiques). Les interventions peuvent prendre diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canalisation de la fréquentation piétonne, cycliste et motorisée, par balisage des cheminements encouragés, et condamnation des accès indésirables, à l'aide de barrières, plots en bois, rangées de fils lisses, clôtures, végétation dissuasive, panneaux...</li> <li>- Recul de sentiers sur les secteurs vulnérables, pour préserver les stations d'espèces remarquables ou pour s'adapter à l'érosion du trait de côte</li> <li>- Installation de dispositifs de mise en défens autour d'habitats ou d'espèces remarquables sensibles (cf mesure GES3-1), pour empêcher qu'ils soient perturbés, par exemple par des chiens en divagation sur la plage (destruction de nids de Gravelot à collier interrompu), ou par le bétail dans les dunes (piétinement d'habitats)</li> <li>- Restauration des zones surpiétinées : décompactage du sol, reconquête d'une couverture végétale, maîtrise de l'érosion du sol par ruissellement (comblement de ravines)</li> </ul>					

- Installation rationalisée d'équipements aux endroits stratégiques (signalétique d'information ou de réglementation, balisage, aires de stationnement...)

Les équipements installés en espaces naturels sont généralement prévus pour résister aux intempéries et conditions climatiques rigoureuses (vent, embruns), mais leur durée de vie n'excède généralement pas quelques années, sans compter qu'il y a parfois des dégradations volontaires (actes de vandalisme). Un entretien régulier ou un remplacement s'avèrent nécessaires pour conserver l'efficacité des dispositifs de maîtrise de la fréquentation.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 24*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** Surtainville et le Rozel, Bretteville-sur-Ay et Glatigny (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'aménagements de canalisation de la fréquentation installés
- Nombre de secteurs entretenus

#### Indicateurs d'efficacité

- Réduction des impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel, les paysages et les autres patrimoines
- Respect des consignes par les usagers (stationnements appropriés ; suivi des consignes...)
- Limitation de la circulation diffuse dans les secteurs sensibles (canalisation effective)
- Absence d'équipements inefficaces (dangereux, vieilliss, illisibles...)

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Mise en œuvre de la mesure :
- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - Département de la Manche
  - CAC et COCM
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- CAC et COCM
- Communes
- Propriétaires privés

#### Principaux partenaires techniques

- DDTM 50
- CBNB
- GONm
- Agriculteurs
- SPL du Cotentin et COCM  
Tourisme



ENJEUX

Habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins : 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Espèces végétales et animales d'intérêt européen : Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Patrimoine paysager.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)

En particulier :

3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines  
**3.2. Concilier les activités au sein du territoire et en périphérie entre elles et avec la préservation des patrimoines**
4. Gouvernance et gestion du site
  - 4.1. Renforcer la maîtrise foncière et la gestion partenariale
  - 4.2. Articuler le projet de gestion avec les autres démarches territoriales
5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion
  - 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire.

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Maintenir la qualité écologique des habitats
- Protéger, suivre et accompagner les espèces patrimoniales
- **Mettre en œuvre des pratiques agricoles conformes aux objectifs de conservation des habitats et espèces**
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les habitats naturels, les paysages et les éléments patrimoniaux (fréquentation, aménagements)**
- **Conserver le caractère sauvage du havre de Surville en y limitant les activités, et notamment en poursuivant l'absence de pâturage**
- Mettre en valeur le patrimoine géologique, les paysages et la diversité d'ambiances
- Valoriser le patrimoine identitaire
- S'assurer de la compatibilité des activités entre elles et veiller à ce qu'elles s'exercent dans le respect les unes des autres
- **Accompagner les propriétaires publics et privés pour la gestion de leurs espaces naturels**
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels

### Contexte des mesures :

L'élevage est l'activité économique dominante sur le territoire du DUG, il s'avère utile pour la gestion des milieux naturels, notamment pour lutter contre l'embroussaillage (cap de Carteret, 970 ha de dunes pâturés par plusieurs dizaines d'exploitants ou de doubles actifs). Hormis sur les prés salés, où la pérennité de l'activité pose question, le territoire ne souffre pas de déprise agricole aujourd'hui : même les secteurs peu productifs trouvent preneurs, les services rendus par ces milieux étant attractifs (milieux secs et sains).

L'élevage est principalement bovin, avec un pacage hivernal, mais il peut également être ovin ou équin, par des ânes ou des chevaux.

Sur terrains privés ou communaux, l'occupation agricole est régie par des baux sans exigences d'exploitation particulières, alors que sur les terrains du Cdl et du Département de la Manche, toute occupation par un exploitant passe par la mise en place de convention d'occupation agricole, stipulant dans un cahier des charges l'ensemble des modalités d'usage en adéquation avec les objectifs de gestion.

La gestion des milieux naturels est optimisée par la mise en place d'un pâturage extensif, moyen de gestion des dunes le plus efficace, car il permet de maintenir l'ouverture des milieux, de créer une mosaïque d'habitats favorables à la faune et d'hétérogénéiser le milieu. Mais le pâturage avec affouragement, auquel s'apparente l'hivernage dans les dunes, ne permet pas d'atteindre pleinement ces objectifs.

Depuis plusieurs décennies, le SyMEL a engagé un important travail en partenariat avec les agriculteurs, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'étude du pacage dunaire menée en 2001 et d'extensifier les pratiques. Cela a conduit à une diminution des chargements et de l'affouragement, mais le développement de la végétation arbustive continue de progresser.

Cette mise en œuvre s'effectue de façon progressive sur du long terme et différenciée sur chaque site, en fonction des spécificités de chacun (historique de gestion des parcelles, taille des parcelles, nombre d'agriculteurs en présence, type d'animaux, viabilité économique des exploitations, objectifs recherchés...) et des opportunités d'amélioration (acquisitions foncières, potentialités d'action, capacités d'adaptation et marges de manœuvre des éleveurs...).

Il convient de noter que la gestion environnementale du site dans son ensemble se trouve confrontée à un problème récurrent : la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives et adaptées aux milieux dunaires sur les terrains du Conservatoire du littoral, s'accompagne parfois de chargements élevés sur les parcelles privées et parfois communales. Dans certains cas, des chargements importants ont été constatés (avec un chargement instantané dépassant souvent 5 UGB/ha). Le report a lieu dans le périmètre du DUG, mais parfois aussi sur les parcelles du plateau bocager situées en arrière du territoire du DUG. Ces pratiques intensives continuent de se développer et peuvent engendrer, au-delà des impacts sur les habitats naturels, des problèmes pour la qualité de l'eau, et notamment au niveau des dépressions humides.

Ainsi, la gestion environnementale du territoire, améliorée progressivement pendant plusieurs décennies, semble atteindre ses limites, et les marges de manœuvre pour améliorer la préservation du patrimoine naturel et des paysages en lien avec les pratiques agricoles apparaissent dorénavant limitées. Il est nécessaire de cibler l'action sur les parcelles vraiment prioritaires (communales ou privées) et de réorganiser en profondeur le pâturage sur certains secteurs, mais les marges de manœuvre sont réduites.

## Cadre général des mesures US2- Orienter la gestion agricole

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, communication et sensibilisation, mise en œuvre de la gestion, avec notamment l'encadrement de l'activité agricole des professionnels ou des particuliers (pâturage, maraîchage et cultures, fauche).

### Résultats attendus :

- Favoriser une gestion environnementale sur les terres agricoles en espaces naturels remarquables : encourager le pâturage extensif sur les dunes, falaises, prés salés
- Maîtriser les pratiques agricoles (chargement, affouragement, traitements phytosanitaires, rotations...) favoriser la biodiversité en tenant compte de la capacité d'accueil des milieux
- Eviter la destruction ou la dégradation des habitats et des espèces par le piétinement de la végétation, le tassement et la mise à nu du sol, l'enrichissement du sol et la dégradation de la qualité de l'eau
- Restaurer les milieux dégradés
- Assurer l'entretien ou l'installation des équipements agricoles nécessaires
- Sensibiliser les agriculteurs du site aux enjeux de protection
- Anticiper les évolutions de territoire et les transitions nécessaires dans l'activité agricole, pour accompagner les changements.

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV1-3 : Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1-1 : Recourir au principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats (zones de libre évolution)

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1-1 : Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels

AC2-2 et AC3-2 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence

AC2-3 : Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés

AC4-2 : Améliorer les connaissances sur les modalités agricoles et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel

US2-1	Déterminer les objectifs de gestion des habitats naturels par le pâturage lors de changements fonciers ou d'usage				
		Animation	Priorité	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Le changement de propriété de parcelles (acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche en particulier), ainsi que tout changement d'occupation (parcelles vacantes à attribuer suite à l'arrêt de l'activité agricole, tel qu'un départ en retraite), sont souvent l'occasion d'initier de nouveaux projets de gestion, et de définir de nouveaux objectifs de gestion, notamment en terme de gestion pastorale. Il est également possible de revoir les objectifs de gestion au cours de l'occupation des parcelles, lors de l'accompagnement à long terme d'exploitants agricoles, avec le renouvellement des conventions agricoles.</p> <p><u>Diagnostic pour déterminer les objectifs de gestion et orienter l'usage agricole d'une parcelle :</u>  Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un diagnostic initial des parcelles, qui analysera les potentialités de maintien ou de restauration des habitats naturels par le pâturage (selon le niveau de fermeture des milieux), identifiera les contraintes d'exploitation, ainsi que les améliorations à apporter à la parcelle pour sa gestion environnementale (préservation de la ressource herbagère ou en eau, aspects paysagers).  Ce diagnostic agri-environnemental peut être accompagné d'une cartographie afin de spatialiser les enjeux patrimoniaux de la parcelle et les objectifs de gestion qui seront poursuivis sur les parcelles agricoles lors des prochaines années.</p> <p>Cette opération peut être mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du DUG, mais s'applique surtout sur les propriétés gérées par le SyMEL, compétent en matière de gestion agricole. Quelques grandes orientations peuvent se dégager des retours d'expérience et observations de terrains depuis 40 ans, mais elles doivent être modulées en tenant compte d'autres critères, comme la qualité de la ressource (appétence pour le troupeau et nécessité d'avoir un apport extérieur de fourrage) ou la qualité des équipements de contention en place... Chaque situation est un cas unique qui doit être traité spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les milieux naturels à forte dynamique naturelle, où la gestion pastorale ne peut suffire à lutter contre l'embroussaillage (friches, fourrés et boisements...), les choix de gestion s'orientent alors vers l'accompagnement de cette dynamique et l'absence de pâturage (non-intervention, cf mesure GES1-1) ou un pâturage très occasionnel (ovins/caprins) visant à rajeunir la végétation ;</li> <li>- Dans les milieux faiblement à modérément embroussaillés, les choix de gestion cherchent à contenir l'embroussaillage, voire à le réduire (réouverture de zones), en mettant en place ou en poursuivant une pression de pâturage suffisante (ovins/caprins, équins ou bovins) ;</li> <li>- Dans les milieux peu ou pas embroussaillés (massifs dunaires essentiellement, mais également pelouses ou landes de falaises, prés salés et prairies) : s'ils étaient déjà pâturés, les choix de gestion s'orientent généralement vers la poursuite de ce pâturage pour maintenir les milieux ouverts, en adaptant ses modalités (pression de pâturage minimale par des bovins, équins ou ovins/caprins). Cependant, les zones sensibles, dégradées ou soumises à l'érosion, peuvent être soustraites à l'exercice du pâturage, temporairement ou définitivement (zones d'affouragement – cf annexe, dunes mobiles en recul...). Si, à l'inverse, ces milieux n'étaient pas exploités, il est souvent inutile d'y introduire un pâturage.</li> </ul> <p>A noter : Les champs ou terrains en maraîchage pouvant potentiellement être remis en herbe du fait d'enjeux environnementaux ou paysagers forts (biodiversité, qualité de l'eau, proximité de la mer...) peuvent être laissés en friches pendant quelque temps, pour reposer le sol, avant d'être proposés en pâturage.</p>					

### Définition d'un projet de gestion agricole :

Dans un second temps, un projet de gestion pastorale sera proposé à un ou des agriculteurs partenaires, ainsi que ses objectifs et les modalités d'exploitation agricole de la parcelle à respecter. Ce projet doit permettre de mettre en place un pâturage intégrant au mieux les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, et les objectifs de production agricole. Mais il sera décliné différemment selon l'occupation des lots.

Si les parcelles sont occupées : Le projet est proposé à l'exploitant occupant. L'ensemble des éléments sont discutés entre le gestionnaire et l'agriculteur et les objectifs et modalités du projet sont réadaptées pour tenir compte des réalités de terrain (système d'exploitation, contraintes pour l'exploitant...). Par exemple, la taille d'un enclos, fonction de la productivité végétale mais également de l'accessibilité pour l'exploitant et de la facilité à récupérer les animaux pour la prophylaxie ou en cas de besoin, peut être revue à la baisse.

Si les parcelles sont vacantes : le projet est formulé de façon optimale pour la préservation des enjeux écologiques. Le cahier des charges est proposé sous cette forme à divers exploitants lors d'une procédure d'attribution des terrains. Si aucun candidat ne se présente ou n'est en capacité de respecter les exigences formulées, celles-ci pourront être allégées, mais les conditions nécessaires à la préservation des habitats et des espèces resteront prioritaires.

Il s'agit dans chaque cas d'établir un cahier des charges en faveur d'une gestion optimale en termes de préservation (en lien avec les équipements naturellement). En fonction des candidatures, des ajustements à la marge peuvent être envisagés.

### Mise en place d'un projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du site.

Il est possible de réaliser un diagnostic agro-environnemental des parcelles exploitées, à l'échelle du périmètre Natura 2000 : pratiques agricoles, problèmes rencontrés, état écologique, marges de progression... Ce diagnostic permet alors de proposer un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour l'ensemble du site, par type de milieux : celui-ci regroupe diverses mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui seront proposées aux agriculteurs en vue de changer leurs pratiques grâce à des financements européens. Il est ainsi possible d'agir sur les dates de pâturage, le chargement, l'introduction de certains traitements...

Jusqu'à présent, il n'a pas été jugé opportun de proposer des MAEC unitaires pour les dunes, peu attractives et ne répondant pas aux enjeux dunaires, mais l'actualisation du diagnostic agri-environnemental, en relation avec les nouvelles dispositions européennes mobilisables à partir de 2023, pourrait conduire à ouvrir une nouvelle réflexion sur le sujet.

Par contre, il existe un PAEC sur les havres de la Côte Ouest de la Manche, afin de maintenir le pâturage de prés salés et d'améliorer l'état de conservation de ceux-ci (cf mesure GES2-5).

*Pour en savoir plus sur les objectifs de gestion pastorale: se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 32*

### **Localisation de la mesure**

Ensemble des milieux pastoraux potentiels du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** (cf cartes en annexes)

Plusieurs secteurs géographiques font aujourd'hui l'objet de réflexion sur la mise en place du renouvellement de l'activité pastorale :

- Dunes de Surtainville : le départ en retraite de plusieurs exploitants sur cette commune, en 2017 et 2020 peut permettre de redéployer le pâturage dans ces dunes peu productives, dont l'état de conservation n'est pas bon.
- Dunes d'Hatainville : les modalités d'occupation des petits lots de parcelles ont déjà été adaptées et sont amenées à changer de nouveau, avec les nouvelles acquisitions par le Cdl et les cessations d'activités : Plateau des Guets, Mare aux Vanneaux... Quant aux grandes mielles, le pâturage en cours depuis de nombreuses années, bien qu'extensif, ne mène pas aux résultats escomptés pour l'entretien d'habitats naturels diversifiés. De nouvelles modalités de pâturage devraient être envisagées (types d'animaux, chargement...)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermes de Carteret : l'enclos prévu initialement pour un pâturage caprin s'est révélé défectueux au bout de quelques années et ne permet plus de maintenir la présence d'animaux. Or, l'embroussaillage du secteur est assez fort, et la proximité des habitations fait redouter des départs de feu. Le pâturage est nécessaire pour entretenir la végétation et réduire ce risque, au moins sur des secteurs ciblés.</li> <li>- Sud de Saint Lô d'Ourville : l'acquisition récente par le Conservatoire d'une vingtaine d'hectares de dunes non aménagés nécessite un diagnostic environnemental pour identifier les enjeux et proposer des objectifs de gestion adaptés</li> <li>- Sud du Havre de Surville (Surville) : à la suite d'un départ en retraite sur Saint-Rémy-des-Landes, une attribution agricole sur ces parcelles a conduit à remettre en place un pâturage extensif sur Saint-Rémy-des-Landes en 2019, ce qui a également des répercussions sur les lots de pâturage de Surville (déplacement d'un exploitant du sud au nord, libérant quelques parcelles au sud).</li> </ul>		
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>		<b>Indicateurs d'efficacité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>- Nombre de projets d'organisation pastorale formulés</li> <li>- Traduction dans les plans opérationnels</li> </ul>		- Des démarches agricoles adaptées (temps de réflexion, objectifs formulés clairement, étapes à suivre connues...)
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
Temps dédié à l'animation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CBNB</li> <li>- CRAN et agriculteurs</li> <li>- Communes</li> <li>- Propriétaires privés</li> <li>- DRAAF</li> <li>- Région Normandie</li> </ul>

<b>US2-2</b>	<b>Faciliter la mise en œuvre d'une gestion environnementale des milieux pâturés</b>				
		Animation Contrats N2000 MAEC	<b>Priorité</b>	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette opération concerne tous les milieux pâturés : massifs dunaires essentiellement, mais également pelouses ou landes de falaises, prés salés et prairies.</p> <p>Qu'il s'agisse de terrains publics (Conservatoire du littoral, Département de la Manche, communes) ou privés, la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées doit se faire progressivement, à moyen ou long terme. Elle se fait en étroite partenariat avec l'agriculteur présent sur les parcelles afin de bien évaluer ses marges de manœuvre et les liens éventuels avec les parcelles adjacentes du site qu'il peut exploiter.</p> <p>Lorsqu'un projet de gestion agricole a été défini (cf US2-1), les objectifs de gestion et les résultats attendus du pâturage à l'échelle de la parcelle sont traduits, à l'échelle des lots d'exploitation, dans un cahier des charges d'occupation discuté avec les agriculteurs présents sur le lot concerné. Sa mise en œuvre fait ensuite intervenir plusieurs étapes (cf annexes) :</p>					

- Choix d'un ou de plusieurs exploitants agricoles, par une procédure d'attribution spécifique (indépendante de Natura 2000) ;
- Installation des équipements agricoles nécessaires ;
- Mise en œuvre de conventions d'occupation temporaire d'usage agricole sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, assorties de redevances adaptées ;

L'encadrement de l'activité agricole passe notamment par la mise en œuvre de conventions entre le gestionnaire et les agriculteurs, locataires des parcelles acquises par le Cdl ou le CD50 pour les ENS. A l'inverse des MAEC, le cahier des charges du Cdl constitue l'outil de gestion le plus adapté au site, en permettant une amélioration progressive de sa qualité environnementale.

Les conventions encadrent les principales modalités à tenir sur la parcelle à travers un cahier des charges à respecter. Ces modalités portent notamment sur :

- le chargement maximum de la parcelle à ne pas dépasser ;
- les périodes où le pâturage est autorisé ;
- les modalités d'encadrement de l'affouragement, s'il est autorisé (avis du gestionnaire à demander, période et modes d'affouragement à respecter) ;
- l'entretien des haies, clôtures et chemins ;
- la fertilisation autorisée ou non : qu'elle soit sous forme chimique ou organique, elle est à proscrire sur les milieux oligotrophes comme les dunes, mais elle peut être utilisée pour les milieux prairiaux ;
- les méthodes de traitements contre les parasites permises ou interdites.

Ces conventions, actuellement d'une durée de 3 ou 5 ans (possiblement jusqu'à 9 ans), sont renouvelées à leur échéance lorsqu'elles sont respectées. Le renouvellement de la convention est l'occasion de faire le point sur la gestion pastorale de la parcelle. Il permet également de réajuster les objectifs de gestion en fonction des résultats atteints pour la conservation des habitats naturels et des espèces à l'échelle de la parcelle, et en fonction des marges de manœuvres possibles des agriculteurs. Une étude globale d'évaluation du pâturage pourrait s'avérer nécessaire pour redéfinir précisément les objectifs agricoles sur chaque secteur.

- Accompagnement des collectivités, en ce qui concerne les terrains communaux, par une expertise technique ou un partenariat formalisé (convention, ORE) (cf mesure GOUV1-3) ;

Sur l'ensemble du territoire, plusieurs terrains communaux sont dédiés au pâturage ou à de l'hivernage et ont une forte valeur patrimoniale (présence d'habitats de dunes grises et dépressions humides, présence d'espèces patrimoniales). De plus, ils peuvent participer à la qualité et singularité des paysages des milieux dunaires.

La cartographie des habitats indique un état de conservation moyen à mauvais pour la majorité de ces terrains, avec une dégradation souvent localisée des habitats. Cette dégradation est principalement liée aux facteurs de rudéralisation et d'eutrophisation des milieux. Ils s'expliquent par des pratiques agricoles inadaptées sur ces terrains (chargement trop important pour la capacité du milieu, apports fourragers sur la parcelle souvent directement au sol, etc.)

- Contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques et suivi des engagements.

Au cas où un PAEC serait adopté sur le site (cf US2-1), avec divers niveaux de mesure aux rémunérations croissantes (maintien d'un pâturage minimum, organisation d'un pâturage dirigé, fauche du Chiendent maritime...), il conviendrait d'engager une campagne d'information auprès des agriculteurs, de les accompagner dans la contractualisation, puis de suivre la mise en œuvre des engagements et des résultats obtenus.

Le PAEC nécessitera une évaluation et une réactualisation au bout de quelques années, afin de tenir compte des changements intervenus dans les systèmes d'aides, des mutations des exploitations agricoles, des changements climatiques et modifications de milieux en cours.

*Pour en savoir plus sur la gestion environnementale : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 33*

### Localisation de la mesure

Ensemble des milieux pâturés du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** (cf cartes en annexes)

Secteurs de réorganisation pastorale : dunes de Surtainville, dunes d'Hatainville et fermes de Carteret, sud de Saint Lo d'Ourville, sud du havre de Surville.

Terrains communaux pâturés :

- De Baubigny : enjeu paysager fort (site classé), richesse des dépressions humides, inventaire complémentaire de la faune et de la flore à réaliser
- Des Moitiers d'Allonne : enjeu paysager fort (Cohue), présence de l'Ache rampante, espèce d'intérêt communautaire
- De Saint Lo d'Ourville : présence de la Laïche trinervée, faisant l'objet d'un plan régional d'action.
- De Surville : intérêt paysager (flèche dunaire du havre de Surville), habitats naturels et espèces patrimoniaux

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'attributions réalisées
- Nombre d'aménagements posés (linéaires de clôtures, nombre de barrières, de pompes...)
- Nombre de conventions agricoles signées (ou en cours) et surfaces concernées
- Nombre de partenariats institués avec des communes et mis en œuvre
- Possibilité de contractualiser des MAEC (existence d'un PAEC)

#### Indicateurs d'efficacité

- Etat de conservation des habitats naturels
- Etat de conservation et diversité des espèces remarquables
- Suivi photographique des paysages

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - SyMEL
- Mise en œuvre de la mesure :
- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000, MAEC)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - Département de la Manche

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- SyMEL
- Conservatoire du littoral
- Département de la Manche
- Communes
- Propriétaires privés

#### Principaux partenaires techniques

- DDTM 50
- SAFER Normandie
- CRAN et agriculteurs
- DRAAF
- Région Normandie

US2-3	Rechercher l'extensification et optimiser les pratiques pastorales				
		Animation Contrats N2000 MAEC	<b>Priorité</b>	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette opération concerne tous les milieux pâturés : massifs dunaires essentiellement, mais également pelouses ou landes de falaises, prés salés et prairies. Les autres milieux agricoles sont considérés dans la mesure US2-4.</p> <p>Sur les terrains du Conservatoire du littoral et du CD50, les pratiques agricoles ont évolué dans le bon sens ces dernières décennies, mais elles sont encore loin d'être optimales, il reste encore une marge de progrès. Les cahiers des charges des conventions évoluent peu à peu.</p> <p>Cependant, l'effort le plus important pour extensifier les pratiques concerne les terrains privés et communaux (baux ruraux sans possibilité d'inclure des clauses environnementales). Sur ceux-ci, la taille des parcelles ne permet souvent pas de réduire le nombre d'animaux (gestion par lots de pâturage), et l'absence de cahier des charges cadré comme dans une convention ou un bail rural environnemental conduit à une diversité de pratiques peu respectueuses de l'environnement (affouragement, stockage...).</p> <p>Début 2011, un comptage hivernal du nombre d'animaux dans les parcelles dunaires de tout le périmètre Natura 2000 avait permis de dresser un état des lieux des chargements. Ce comptage doit s'effectuer entre janvier et début mars, lorsque l'ensemble des animaux sont sortis dans les dunes. Il est intéressant de prévoir de reconduire régulièrement ce comptage, par exemple tous les 10 ans, pour analyser l'évolution des chargements et des pratiques en général, et identifier les secteurs où il convient d'œuvrer prioritairement avec les propriétaires et exploitants pour atteindre les objectifs environnementaux. La prochaine session de comptage pourrait survenir durant l'hiver 2021-22 ou l'hiver 2022-23.</p> <p><u>Suppression des points noirs paysagers</u> (cf mesure GES 4-1)            Le retrait de ces points noirs liés à l'activité agricole est à engager dans une réflexion collective (notamment au niveau du site classé), et constitue déjà une priorité de mise en œuvre sur les terrains du Cdl et des ENS. Il ne doit pas y avoir d'apports de fertilisants ou d'amendements pour ne pas enrichir le milieu et dégrader localement certains secteurs.</p> <p><u>Amélioration des conditions de pâturage :</u>            Il s'agit de favoriser la mise en place d'un pâturage extensif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recourir au type d'animaux optimal pour l'entretien des espaces naturels ;</li> <li>- Choisir la période la plus adaptée à l'exploitation agricole. Le pâturage estival dunaire est à privilégier, mais le pâturage hivernal peut aussi être accepté dans certaines conditions (absence d'affouragement) ;</li> <li>- Limiter les chargements et réduire le nombre d'animaux (extensification) ;</li> <li>- Favoriser des systèmes d'abreuvement respectueux de la qualité de l'eau (mise en défens et pompes) ;</li> <li>- Choisir des traitements prophylactiques moins impactants sur la microfaune dunaire (choix des molécules, limitation des antibiotiques, dosage et période d'administration puis de sortie des animaux...) ;</li> <li>- Mettre en défens les secteurs les plus sensibles au piétinement, à l'abroustissement ou aux déjections, lorsqu'ils sont localisés et délimités ;</li> <li>- Reculer les équipements (clôtures...) dans les secteurs sensibles à l'érosion marine ;</li> <li>- Limiter l'affouragement aux cas vraiment nécessaires, voire le supprimer, et améliorer les modalités d'affouragement.</li> </ul>					

Sur les parcelles où l'affouragement est autorisé, les animaux ont tendance à moins circuler sur l'ensemble de la parcelle et à rester proches de la zone d'affouragement. Cette zone présente souvent une végétation plus dégradée tandis que le reste de la parcelle a tendance à se fermer par embroussaillage.

En fonction des capacités de l'agriculteur à pouvoir ne plus affourager, il s'agira de faire disparaître les pratiques ou de les encadrer strictement, afin de réduire l'impact négatif de l'affouragement sur les dunes :

- Utiliser toujours les mêmes emplacements pour affourager
- Limiter la surface de la zone d'affouragement (localisation déterminée)
- Affourager en râtelier plutôt qu'au sol car cela occasionne moins de dégâts (effet très localisé) ;
- Interdire l'utilisation d'ensilage
- Nettoyer la zone à la sortie des animaux (sortie des râteliers et grattage du sol)

Entretien des équipements :

Les conventions agricoles tripartites prévoient que l'entretien des équipements financés par le Conservatoire du littoral, le Département de la Manche et le SyMEL soient entretenus par les exploitants agricoles.

*Pour en savoir plus sur les pratiques pastorales extensives : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 34*

**Localisation de la mesure**

Ensemble des milieux pâturés du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires :** Terrains communaux et privés (cf cartes en annexes)

**Indicateurs de mise en œuvre**

- Nombre de points noirs paysagers supprimés
- Etat des équipements (entretien)

**Indicateurs d'efficacité**

- Absence de points noirs paysagers
- Etat de conservation des habitats naturels
- Etat de conservation et diversité des espèces patrimoniales
- Suivi photographique des paysages

**Financement prévisionnel de la mesure**

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - SyMEL
- Mise en œuvre de la mesure :
- Fonds FEADER et Etat (contrats N2000 et MAEC)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - SyMEL

**Maîtrise d'ouvrage**

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- Communes
- DDTM 50
- Propriétaires privés

**Principaux partenaires techniques**

- CRAN et agriculteurs
- CBNB
- DRAAF Normandie
- Région Normandie

US2-4	Accompagner l'évolution des autres activités agricoles, notamment le maraîchage				
		MAEC	Priorité	**	Nouveau
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Outre l'élevage, quelques autres activités agricoles sont également présentes sur le site : le maraîchage et les cultures, la fauche et la vente d'herbe, l'apiculture (cf annexe).</p> <p><u>Maraîchage et cultures</u>            En-dehors de quelques parcelles disséminées (Surville, Baubigny), l'activité maraîchère ou culturale (maïs, blé, orge) est concentrée sur quelques secteurs actifs, inclus dans le périmètre d'intervention du Conservatoire (acquis ou non) mais généralement hors périmètre Natura 2000 : environ 40 ha à Saint-Rémy-des-Landes, une dizaine d'hectares à Saint Lo d'Ourville, un peu plus de 30 ha à Surtainville et de 50 ha au Rozel.</p> <p>L'activité maraîchère dans le département est fortement dépendante du littoral, son emprise géographique étant essentiellement localisée sur les espaces dunaires. En effet, les terres sableuses et les mielles dunaires s'avèrent très recherchées pour la culture des poireaux et carottes (sol bien drainé et abrité). Cependant, son avenir apparaît aujourd'hui incertain, du fait de différents facteurs, souvent indépendants de la protection des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement climatique affecte les espaces naturels et agricoles de diverses façons : sécheresse accrue, fortes précipitations et inondations, remontée du biseau salé, parasites et maladies... Il est très probable que les ressources en eau douce des terrains aujourd'hui utilisés pour le maraîchage ne puissent plus être mobilisées à l'avenir (submersions marines, intrusions salées...), imposant un repli de l'activité vers d'autres terrains propices.</li> <li>- Les réglementations européenne et nationale, prohibant certains produits de lutte anti-parasitaire ou pesticides, comme le métham sodium interdit en novembre 2018. Sans ces produits, la productivité peut décroître.</li> <li>- L'évolution de la filière maraîchère : évolution des besoins des consommateurs (filières courtes et locales), rentabilité nécessaire, mutation de la production (vers des cultures plus résistantes et moins gourmandes en eau), conversion vers l'agriculture biologique...</li> </ul> <p>La mesure vise à envisager avec le monde agricole les mutations ou transitions qui seront nécessaires et à accompagner ces changements. Un groupe de travail pourra ainsi être mis en place avec les représentants maraîchers et cultivateurs, présents sur le site et en bordure, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'anticiper les évolutions de la filière et les changements liés au réchauffement climatique (devenir de l'activité)</li> <li>- De réfléchir au fur et à mesure des acquisitions par le Conservatoire du littoral à l'adaptation de l'activité sur le littoral. Dans certains cas, lorsque les enjeux écologiques sont élevés ou pour des parcelles enclavées, la reconversion des terres maraîchères et arables en prairies dunaires pourrait être privilégiée, afin de favoriser la qualité de l'eau et la biodiversité. Lorsque la production maraîchère peut être maintenue, il s'agira d'adapter les pratiques pour impacter le moins possible les espaces naturels environnants</li> <li>- De définir un cahier des charges permettant d'optimiser les pratiques pour l'environnement : cultures de couvert, rotations, jachères, drainage, arrosage, traitements, maintien des haies... La contractualisation de MAEC systèmes de type « maintien ou conversion à l'agriculture biologique » pourra être envisagée pour les terrains des systèmes d'exploitation inclus dans le périmètre du DUG.</li> </ul> <p><u>Fauche d'entretien – vente d'herbe (cf mesure GES2-1) :</u>            Certaines parcelles sont moins intéressantes pour le pâturage, du fait de leur accessibilité difficile (secteurs en déprise agricole), de la faible disponibilité de la ressource (embroussaillage), des aménagements</p>					

nécessaires pour accueillir un troupeau... Dans ce cas, il est préférable de prévoir l'entretien des habitats ouverts par une fauche mécanique ou manuelle, qui permettra de bloquer la dynamique de végétation et de valoriser la ressource herbagère.

*Pour en savoir plus sur les activités agricoles non pastorales : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 35*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires pour le maraîchage** : Le Rozel, Surtainville, Saint Lo d'Ourville, Saint-Rémy-des-Landes (cf cartes en annexes)

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des surfaces cultivées au sein du périmètre du DUG</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail « maraîchage »</li> <li>- Mise en œuvre de pratiques de maraîchage et de fauche optimales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des évolutions de territoire (changement climatique) et des enjeux écologiques dans les secteurs maraîchers</li> <li>- Adaptation des cahiers des charges pour le maraîchage et la fauche.</li> <li>- Absence de nouvelle installation apicole.</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- AESN</li> <li>- SyMEL</li> </ul> Mise en œuvre de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds FEADER et Etat (MAEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- SyMEL</li> <li>- CRAN</li> <li>- SILEBAN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CRAN et agriculteurs, maraîchers et cultivateurs</li> <li>- SILEBAN</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- Apiculteurs</li> </ul>	

Calendrier de mise en œuvre des mesures	T1 (2021-2023)	T2 (2024-2026)	T3 (2027-2029)
US2-1 Déterminer les objectifs de gestion des habitats naturels par le pâturage lors de tout changement foncier ou d'usage	X Surtainville Hatainville Barneville-Carteret	X Saint Lo d'Ourville Surville	X
US2-2 Faciliter la mise en œuvre d'une gestion environnementale des milieux pâturés	X Surtainville Hatainville Terrains communaux de Surville Prés salés de Portbail	X Terrains communaux des Moitiers d'Allonne	X Terrains communaux de Baubigny



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.

Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines

**3.1. Améliorer l'accueil du public et la découverte des espaces naturels du site**  
**3.2. Concilier les activités au sein du territoire et en périphérie entre elles et avec la préservation des patrimoines**

5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion

5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire.

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Maintenir la qualité écologique des habitats
- Protéger, suivre et accompagner les espèces patrimoniales
- **Limiter les perturbations d'origine anthropique sur les habitats naturels, les paysages et les éléments patrimoniaux (fréquentation, aménagements)**
- **Restaurer et renaturer les secteurs dégradés ou transformés**
- Mettre en valeur le patrimoine géologique, les paysages et la diversité d'ambiances
- Valoriser le patrimoine identitaire
- **S'assurer de la compatibilité des activités entre elles et veiller à ce qu'elles s'exercent dans le respect les unes des autres**
- **Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités**
- **Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire**
- **Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants**
- Accompagner les propriétaires publics et privés pour la gestion de leurs espaces naturels
- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel de la Côte Ouest**
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels

## Cadre général des mesures US3 – Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

### Contexte des mesures :

Le territoire de la Côte Ouest, attractif et diversifié, accueille un public très large : habitants, visiteurs proches, touristes plus éloignés, tous en quête d'espaces naturels de qualité pour vivre, se divertir ou se ressourcer. De nombreuses activités sont exercées à terre ou en mer, au sein du périmètre ou en périphérie immédiate : promenade, randonnées et trails (à pied, en vélo ou à cheval), activités sur l'estran (baignade, jeux, pêche à pied, char à voile), activités nautiques (plongée, voile, surf, plaisance, pêche, conchyliculture...), parapente, événements culturels (feux d'artifice, fêtes communales) ...

Ces dernières années, les activités de loisirs en espaces naturels se sont développées et continuent à prendre de l'importance, tant et si bien que certaines ne sont structurées par aucune association ou club (geocaching), ou que les pratiquants s'affranchissent de toute adhésion locale et exercent leur activité en toute liberté (parapentistes non membres de Cotentin Vol Libre).

Or, sans le vouloir, ces pratiquants peuvent porter atteinte aux espaces naturels : piétinement de la végétation, érosion, comportements inadaptés, apport de déchets qui peuvent faciliter, par eutrophisation, l'installation d'espèces végétales rudérales et nitrophiles et faire disparaître les espèces typiques des habitats littoraux....

Les mesures US3 visent à contenir et prévenir ces différentes atteintes environnementales au territoire, d'une part en encadrant les modalités d'exercice des activités et encourageant les comportements respectueux des espaces naturels, d'autre part en limitant et réduisant les impacts potentiels de ces activités.

### Activités concernées :

Mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), communication et sensibilisation...

Tous les usages sur le site sont concernés, hormis l'activité agricole : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs, réguliers ou ponctuels (accueil du public, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles...).

### Résultats attendus :

- Encadrer les principaux usages sur le site
- Promouvoir les bonnes pratiques pour chaque usage (chasse, pêche à pied, manifestation sportive...) et réduire les comportements irrespectueux
- Eviter la destruction ou la dégradation des habitats et des espèces par le piétinement et l'arrachage de la végétation, le tassement et la mise à nu du sol, la fragilisation des habitats et le dérangement
- Préserver la qualité des paysages et restaurer les milieux dégradés
- Entretien des aménagements mis en place (balisage, signalétique, mise en défens...)
- Sensibiliser les usagers du site aux enjeux de protection
- Faire respecter la réglementation, notamment celle concernant les véhicules motorisés en espace naturel.

## Cadre général des mesures US3 – Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

### Principales autres mesures liées :

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions frugales sur certains habitats naturels

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

GES4 : Protéger les paysages et gérer les patrimoines historique, culturel et bâti

US1 : Organiser la fréquentation

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC4 : Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

US3-1	Encadrer l'activité cynégétique				
			Priorité	**	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, ces derniers sont titulaires du droit de chasse, mais ils délèguent la gestion cynégétique à des associations de chasse, souvent communales, par le biais de <u>conventions cynégétiques</u> entre le Conservatoire, le SyMEL et chaque association. Ces conventions, généralement d'une durée de trois ans, sont renouvelées à leur échéance.</p> <p>Lors du renouvellement, les modalités de pratique de l'activité de chasse sont passées en revue, et sont réadaptées pour tenir compte des différents usages à concilier (agriculture, tourisme) et des évolutions de territoire : effectifs des espèces, projets en cours, réserves de chasse, promotion des bonnes pratiques (prélèvements raisonnés, respect des secteurs sensibles, agrainage à proscrire...). Il peut notamment être convenu de solliciter des plans de chasse sur certaines espèces (bracelets chevreuil). Le SyMEL gère alors les demandes de plans de chasse pour le compte des associations de chasse sur les terrains du Conservatoire et du Département.</p> <p>La pression de chasse sur le territoire reste relativement faible.</p> <p>Chaque année, les sociétés de chasse doivent communiquer, dans le cadre des conventions, leurs données cynégétiques (nombre de battues réalisées, nombre d'animaux prélevés...) au SyMEL. La transmission de ces informations est inégale selon les associations. La gestion des données pourrait être optimisée par la mise en œuvre d'un protocole de suivi partagé adapté au territoire (cf mesures AC3-3 et AC5-1).</p> <p>Par ailleurs, chaque convention donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, cette redevance pouvant être directement acquittée par la société de chasse, ou réglée sous forme de travaux d'intérêt commun réalisés par la société. Ces travaux ne doivent pas seulement desservir les intérêts de la société de chasse, mais doivent participer à la mise en œuvre des objectifs du présent document. Le SyMEL définit le programme de travaux avec chaque société et l'accompagne dans la mise en œuvre des chantiers. Les chasseurs participent ainsi à des actions d'ouverture des milieux (fauche, broyage), à des actions de régulation des espèces chassables et de lutte contre les « nuisibles ».</p>					

Au-delà des échanges individuels avec chaque société communale, des réunions plus larges peuvent se dérouler afin d'évoquer la situation des espèces à l'échelle des sites et envisager une gestion globale, notamment en ce qui concerne les réintroductions d'espèces ou la limitation des espèces invasives. Ainsi, des conseils cynégétiques ont été mis en place en 2014, sur le Nord, de Barneville-Carteret au Rozel, et sur le Sud, de Bretteville-sur-Ay à Saint Lo d'Ourville.

Ces conseils réunissent le Conservatoire, le SyMEL, les sociétés locales de chasse, mais également la Fédération Départementale de la Chasse, la DDTM 50 et l'OFB. Ils sont essentiels pour apporter une vision globale de l'état des populations et des pratiques de chasse sur le périmètre. En effet, sur les terrains communaux ou privés, le droit de chasse appartient aux propriétaires, et l'exercice de la chasse n'est pas particulièrement encadré. Ce sont alors les membres des conseils cynégétiques autres que le Conservatoire et le SyMEL qui peuvent assurer la cohérence des actions de régulations sur le territoire des sociétés de chasse (mise en place de réserves de chasse, plans de chasse...).

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 36*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts avec les sociétés de chasse et de réunions de conseils cynégétiques</li> <li>- Nombre de conventions cynégétiques en cours et surfaces conventionnées</li> <li>- Nombre d'actions de régulation du gibier</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions cynégétiques signées</li> <li>- Surface de terrains du Conservatoire chassables</li> <li>- Suivi des espèces chassables et espèces réintroduites le cas échéant</li> <li>- Adaptation des prélèvements aux niveaux de populations des espèces connus</li> </ul>	
Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques	
Temps dédié à l'animation : - SyMEL - Conservatoire du littoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- Communes</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations communales de chasse</li> <li>- FDC50</li> <li>- OFB</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- FDGDON50</li> </ul>	

US3-2 Réduire les impacts potentiels des activités de loisirs, régulières ou ponctuelles					
		Animation Charte N2000 EI N2000	Priorité	***	Continuité
Description de la mesure					
Les activités de loisirs tendent à se développer dans les espaces naturels. De nouvelles activités apparaissent régulièrement (sports nautiques, geocaching) et nécessitent un suivi permanent.					

### Organisation des activités :

Côté terrestre, les activités sont souvent traditionnelles et pratiquées de longue date (randonnées, équitation, parapente, tournages de films...), mais connaissent quelques évolutions : nombre de pratiquants et fréquence en augmentation, manifestations de grande ampleur, diffusion sur l'ensemble du territoire, multiplication d'événements organisés par des bénévoles, apparition de nouveaux hobbies (geocaching, observations naturalistes), comportements irrespectueux (tags, mœurs)...

Sur le Domaine Public Maritime, certaines actions pourraient être envisagées pour organiser et réviser l'accueil des activités balnéaires et nautiques sur le territoire. Une réflexion peut être engagée en prenant en considération les éléments suivants :

- La préservation des habitats côtiers (estran, laisses de mer, cordon dunaire, prés salés) et des espèces inféodées à ces milieux (Gravelot à collier interrompu, Hironnelle des Rivages)
- La sécurité des différents publics (aléas naturels, sécurité des ouvrages et des pratiques)
- La circulation régulière ou occasionnelle de véhicules sur l'estran (tracteurs conchylicoles, remorques à bateaux, quads), dorénavant encadrée par l'arrêté préfectoral de 2019
- L'utilisation des accès (envisager la fermeture de certaines cales d'accès)
- L'anticipation des besoins liées aux diverses activités (cultures marines, pêche à pied, sports balnéaires) et le dimensionnement des équipements d'accueil (amélioration des aires de stationnement, postes de surveillance des plages...)
- La nécessité d'informer et de communiquer pour la population.

### Accompagner les évolutions des usages

Il s'agit de suivre les activités maritimes, terrestres ou aériennes, pour promouvoir les bonnes pratiques et limiter les comportements inadaptés :

- Rencontrer régulièrement les responsables des principaux clubs sportifs et principales associations, pour évoquer les bonnes pratiques, établir des conventions d'usage ou encourager à la contractualisation de la charte Natura 2000 (renouvellement de la convention avec Cotentin Vol Libre, char à voile, écoles de voile, clubs hippiques, parcours de kayak...)
- Mener une réflexion sur les moyens de toucher les pratiquants individuels non fédérés, pour les sensibiliser aux enjeux de protection et à leurs impacts potentiels, et pour promouvoir des comportements respectueux.

### Accompagner et encadrer les demandes d'organisation de manifestations sportives ou culturelles (en augmentation), terrestres ou maritimes

Les organisateurs doivent se conformer à deux dispositifs d'autorisation distincts, se cumulant parfois : l'un lié au statut foncier des terrains empruntés (autorisation du propriétaire), l'autre lié aux statuts de protection des terrains (Natura 2000, site classé).

Au sein du périmètre Natura 2000, tout événement, toute activité ou tout projet requérant la délivrance d'une autorisation administrative ou d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) sur le domaine public, notamment en cas de circulation ou d'installation de matériel sur la plage (fêtes communales, tournages de films), est soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il en est de même pour les manifestations sportives ou culturelles réunissant plus de 200 participants (trails, commémorations historiques), ou donnant lieu à un titre national ou international, ou dont le budget excède 100000€.

L'évaluation des incidences Natura 2000 vise à considérer les potentiels impacts de l'activité sur les habitats naturels, la faune et la flore ayant permis de désigner le site dans le réseau européen protégé. Après identification des impacts, des mesures d'évitement et de réduction (mesures compensatoires) doivent être mises en œuvre pour que l'activité puisse être autorisée.

De plus, lorsque l'événement se déroule en site classé, une autorisation spécifique doit également être délivrée par les services de l'Etat, qui s'assurent que l'impact paysager de l'événement est réduit.

D'autre part, sur les propriétés du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche gérées par le SyMEL, l'organisateur d'une manifestation culturelle ou sportive doit demander une autorisation d'organisation au Conservatoire, au Département ou au gestionnaire, quel que soit le nombre de participants.

Un dossier est à retirer par le pétitionnaire auprès de ces organismes, il doit être retourné complété et signé au moins un mois avant la date de la manifestation. Ce dossier et les échanges avec l'organisateur visent à apprécier attentivement les effets des manifestations sur les espaces naturels : respect du patrimoine naturel et des autres usages en cours sur le site, non privatisation de l'espace, respect de la réglementation...

En fonction de la configuration de l'événement, cette procédure d'autorisation peut conduire à la délivrance d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire), incluant le versement d'une redevance d'occupation.

*Pour en savoir plus sur les activités de loisirs : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 36*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion  
**Secteurs prioritaires** : stations d'espèces protégées particulièrement vulnérables (flore, nidification oiseaux) (cf cartes en annexes, estran et caps rocheux)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Organisation de réunions de réflexion
- Suivi des demandes d'organisation (nombre de demandes et de réponses, nombre d'autorisations délivrées, nombre d'évaluations des incidences)
- Nombre de chartes Natura 2000 signées sur le volet « manifestations ».

#### Indicateurs d'efficacité

- Absence d'impacts notables des pratiques régulières et après les manifestations autorisées
- Etat de conservation des habitats naturels
- Etat de conservation des espèces remarquables

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - SyMEL

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- Département de la Manche
- DDTM 50
- DREAL Normandie

#### Principaux partenaires techniques

- SyMEL
- OFB
- CAC et COCM
- Communes
- Professionnels de la mer
- Responsables de clubs sportifs et associations
- Pétitionnaires

**US3-3**

### Inciter à des comportements respectueux des espaces naturels



Animation  
Charte N2000

**Priorité**

\*\*\*

*Continuité*

### Description de la mesure

Cette mesure, en lien avec les mesures de gestion écologique des habitats et espèces, et avec le respect de la réglementation, vise à promouvoir les bonnes pratiques en espaces naturels auprès des publics qui les fréquentent : habitants et riverains, professionnels, usagers réguliers ou de passage.

Divers moyens peuvent être mobilisés pour inciter à ces comportements respectueux :

- Communication envers les usagers du territoire, soit directement, soit avec des supports de communication, pour évoquer les enjeux du territoire et faire connaître la réglementation : plaquettes, guides des bonnes pratiques, panneaux réglementaires... (cf mesures CS1-1 et CS1-2)

- Organisation de chantiers citoyens pour limiter certains impacts anthropiques : nettoyage de sites, réparation ou installation de matériel, restauration d'habitats, suivis d'espèces... (cf mesure CS1-3)
- Recours aux forces de police et de gendarmerie pour prévenir et réprimer des comportements illicites (tournées de surveillance, verbalisations... (cf mesure GOUV3-1)
- Accompagnement de pétitionnaires lors de l'organisation d'événements, dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 ou des procédures d'autorisation (cf mesure US3-2)
- Proposition de la charte Natura 2000 aux propriétaires et utilisateurs réguliers du site.

#### Dans les espaces naturels, respecter les lieux et les autres usagers

Il s'agit de dissuader les comportements pouvant nuire potentiellement à la conservation des espaces naturels et d'encourager les comportements respectueux. Les usagers ne doivent pas cueillir ou piétiner des espèces protégées, prélever du sable, jeter des déchets, faire du feu, camper sur les terrains du Conservatoire du littoral (le camping-caravaning est interdit en site classé), circuler ou stationner en –dehors des zones autorisées, dégrader le matériel présent sur les sites (casse, tags, vol), s'exhiber nus... Ils doivent respecter les équipements en place (barrières agricoles, clôtures, ganivelles, panneaux...), partager l'espace public avec les autres usagers et respecter les ressources, notamment lors des cueillettes et prélèvements (pêche à pied, chasse, cueillette de salicornes, utilisation de la ressource en eau).

#### Éliminer les déchets dans la nature

Il s'agit d'abord de sensibiliser les usagers, d'une part pour limiter la production de déchets à la source (travail avec les professionnels de la mer pour réduire les pertes de matériel), et d'autre part pour les inciter à conserver leurs déchets jusqu'à ce qu'ils puissent s'en débarrasser dans les lieux autorisés (pas d'abandon de déchets en espace naturel). D'autres déchets sont issus de rejets et échouages par la mer.

Il faut ensuite veiller à l'enlèvement et l'évacuation en centre de tri de ces déchets réguliers, en respectant les habitats et espèces (laises de mer) (cf mesure GES2-7 pour les décharges sauvages). Les services communaux ou intercommunaux (selon les compétences déléguées) récupèrent et évacuent tout au long de l'année les déchets retrouvés près des plages et aires de stationnement. Le SyMEL concourt également à résorber les dépôts sauvages sur l'ensemble des espaces naturels, et quelques volontaires apportent également leur appui durant la saison estivale.

#### Contractualisation de la charte Natura 2000

Les activités régulières (trails annuels, compétitions fréquentes comme le char à voile, fêtes communales) dont les conditions d'organisation sont stabilisées, peuvent être dispensées de l'évaluation des incidences Natura 2000, si les organisateurs adhèrent à la charte Natura 2000 – volet Warsmann pour une durée de 5 ans. Celle-ci comprend, pour les activités, des recommandations et des engagements à respecter afin de préserver les habitats naturels et les espèces.

De même, la charte Natura 2000 est destinée à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels au sein du périmètre Natura 2000, qui souhaitent mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité d'intérêt européenne. Les recommandations et engagements sont déclinés par type de milieux (dunaires, falaises, prés salés...) et incitent à bien faire, sans être trop exigeants. La charte constitue, en quelque sorte, une reconnaissance des bonnes pratiques environnementales.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 37*

#### **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

**Indicateurs de mise en œuvre**

**Indicateurs d'efficacité**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de supports de communication</li> <li>- Nombre de chantiers de organisés avec des bénévoles (enlèvement de déchets, réparations...)</li> <li>- Nombre d'incivilités ou d'actes de vandalismes</li> <li>- Nombre d'interventions des forces de l'ordre</li> <li>- Nombre de chartes Natura 2000 signées.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des aménagements et du patrimoine par les visiteurs (stationnements appropriés, suivi des consignes, gestes respectueux...)</li> <li>- Propreté des lieux</li> <li>- Evolution des comportements</li> <li>- Diminution des incivilités et actes de vandalismes</li> <li>- Etat de conservation des habitats naturels</li> <li>- Etat de conservation des espèces patrimoniales</li> </ul>
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
Temps dédié à l'animation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- SyMEL</li> <li>- DDTM 50</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- OFB, gendarmeries, police et Procureur de la République</li> <li>- Professionnels de la mer</li> <li>- Organismes de manifestations</li> <li>- Pétitionnaires</li> </ul>

<b>US3-4</b>	<b>Recenser et accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement</b>				
		Animation Contrats N2000	<b>Priorité</b>	**	<i>Nouveau</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Aujourd'hui, des modes de vie de plus en plus écologistes ont fait leur apparition (alimentation, transports, environnement...). De plus en plus de citoyens s'investissent dans des missions d'intérêt général pour préserver leur environnement : ramassage de déchets et tri sélectif, lutte contre des espèces envahissantes, creusement ou curage de mares, plantations de jeunes arbres, protection douce du littoral, restauration de murets en pierres sèches...</p> <p>Ces initiatives partent de bonnes intentions et sont à valoriser, mais nécessitent un encadrement professionnel afin que les comportements soient bien en adéquation avec les enjeux écologiques. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les organisateurs, voire les participants, aux bons comportements (choix de périodes d'intervention adaptées, circulation dans les espaces naturels et notamment sur l'estran, tri des déchets, respect des espèces sensibles en place...).</p> <p><u>Nettoyage des plages et des havres</u></p> <p>La collecte raisonnée consiste à nettoyer manuellement les hauts de plages et laisses de mer, en prélevant uniquement les macro-déchets d'origine anthropique (nettoyage sélectif). La fréquence de passage est fixée selon les enjeux des zones d'estran : quelques ramassages par mois près des accès et dans les zones de baignade, et à peine un passage mensuel dans les zones moins fréquentées où l'intérêt écologique est plus fort.</p> <p>Pendant la période de nidification des espèces sensibles, comme le Gravelot à collier interrompu, de fin mars à fin juillet, les chantiers de nettoyage sont à éviter.</p> <p>Ces opérations sont généralement mises en œuvre, dans le respect des préconisations ci-dessus, par les collectivités (Communauté de communes) qui bénéficient de contrats Natura 2000 en périmètre Natura 2000 et de subventions de l'Agence de l'Eau sur les autres secteurs.</p> <p>Cependant, certaines associations (Surfrider Fondation) ou certains collectifs d'habitants ou d'utilisateurs peuvent également lancer des initiatives pour des chantiers bénévoles de nettoyage des milieux naturels,</p>					

sans connaître ces préconisations. Ainsi, ces chantiers ont souvent lieu en été, en présence des résidents secondaires et touristes.

Sur le périmètre du DUG, des chantiers de nettoyage du havre de Surville sont également organisés par les collectivités en partenariat avec les services de l'Etat, et font appel à des bénévoles. Lors du chantier, une séquence de formation (gestes à faire ou ne pas faire) est organisée rapidement, avant que les bénévoles répartis en groupes encadrés par des experts (SyMEL, CPIE du Cotentin) se mettent à l'œuvre.

#### Protection douce du littoral

Les méthodes douces de protection du littoral (confection de fascines, pose de ganivelles, plantation d'oyats...) mobilisent en général d'importants moyens humains. Les chantiers bénévoles organisés pour restaurer ou renforcer les dunes sont très techniques et nécessitent un encadrement professionnel, pour gagner en efficacité et durabilité. La période de nidification des espèces sensibles est là aussi à éviter.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 37*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** Communes où il existe des associations locales à l'initiative de chantiers citoyens (Surtainville ?) – espaces naturels voisins de zones urbanisées (Hameau de la plage à Surtainville, Cap de Carteret, Saint-Lo d'Ourville, Saint-Rémy-des-Landes, Poudrière à Surville, Bretteville-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Ay) (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'opérations raisonnées de nettoyage des plages ou havres menées à l'initiative de citoyens
- Nombre de chantiers de protection douce du littoral encadrés
- Nombre de chantiers de protection et valorisation du patrimoine encadrés menés

#### Indicateurs d'efficacité

- Etat de conservation habitats naturels (laises de mer, dunes mobiles, mares...)
- Suivis des espèces patrimoniales de la laisse de mer (insectes, reproduction du Gravelot à collier interrompu...)

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - SyMEL
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
- Mise en œuvre de la mesure :
- CAC et COCM
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Département de la Manche
- SyMEL
- CAC et COCM
- CPIE du Cotentin
- Communes

#### Principaux partenaires techniques

- DDTM 50
- Associations comme Surfrider Fondation
- Associations locales d'usagers
- Bénévoles (habitants, riverains, touristes)



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.

Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

**5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager

**5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire**

5.3. Evaluer et orienter la gestion

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion et les projets en cours sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, et notamment les habitants**
- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel de la Côte Ouest**
- **Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)**
- Mettre en valeur les patrimoines naturel, géologique et identitaire, les paysages et la diversité d'ambiances
- Maintenir et développer la gestion partenariale avec les nombreux acteurs du territoire
- Faire connaître la réglementation et réguler les infractions ou incivilités

## Cadre général des mesures CS1 : Communiquer auprès des publics (informer, sensibiliser et valoriser la gestion)

### Contexte des mesures :

« On protège ce que l'on aime, et l'on aime ce que l'on connaît » (Jacques-Yves Cousteau).

L'objectif de ces mesures est de sensibiliser les acteurs du site et le public, à l'aide de supports multiples, pour les inciter à une meilleure prise en compte des enjeux du territoire, des objectifs et des mesures de gestion, sur les parties terrestres et marines (préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, transmission des patrimoines, adaptation aux changements climatiques, conciliation des usages...). En informant sur les mesures de gestion mises en œuvre, elles visent également à la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre.

Par ailleurs, des comportements non respectueux de la réglementation peuvent s'observer sur le site, principalement par manque de connaissance des usagers sur cette question. Différents moyens de sensibilisation et communication peuvent être élaborés pour leur donner accès aux clés de bonne conduite en milieux naturels.

La communication et l'information des publics passe par l'utilisation de divers outils, mis en œuvre en fonction des messages prioritaires à faire passer, des publics ciblés, des opportunités, de l'actualité, des événements sur le territoire ou des réunions... Ils s'appuieront sur un processus de co-construction réunissant les équipes en charge de la gestion et les acteurs locaux. L'efficacité de la communication repose de nos jours en grande partie sur la capacité à mobiliser les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...), il faudra également envisager de recourir à ces réseaux, de façon raisonnable et cadrée.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles ...).

### Résultats attendus :

Il s'agit de mettre en place différents types de supports de communication ou d'interventions, au sein du périmètre et à l'extérieur, écrits et oraux, afin :

- D'informer et sensibiliser le public et les usagers aux richesses et fragilités du territoire et d'inciter aux bonnes pratiques pour préserver les patrimoines
- De faire connaître la réglementation existante
- De partager les informations sur la gestion menée
- De valoriser le site aux niveaux départemental, régional et national
- De faire des usagers des sites de véritables ambassadeurs de la gestion, actifs et investis dans la protection du site.

Une attention toute particulière sera portée aux pratiques sportives, individuelles ou collectives, qui se développent, la réflexion sur la communication devra prendre en compte de manière spécifique ce public difficile à toucher.

## Cadre général des mesures CS1 : Communiquer auprès des publics (informer, sensibiliser et valoriser la gestion)

### Principales autres mesures liées :

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels

GOUV4 : Suivre et évaluer la gestion menée

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES4-3 : Entretien, restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux (historiques, archéologiques, culturels et bâtis...)

US1-1 : Poursuivre les aménagements nécessaires à la fréquentation et à l'accueil du public (de façon réfléchie et rationalisée) en veillant à leur intégration paysagère

US1-2 : Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation (encadrement et canalisation)

US3-4 : Accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

CS1-1	Communiquer in situ				
		Animation Contrats N2000 Charte N2000 EI N2000	<b>Priorité</b>	**	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>La communication sur site vise l'ensemble du public fréquentant les espaces naturels de la Côte Ouest du Cotentin : habitants du territoire, usagers en tous genres, touristes français ou étrangers, établissements scolaires...</p> <p>Les messages porteront notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La richesse et la diversité du patrimoine naturel ou historique (valeur patrimoniale)</li> <li>- Sa vulnérabilité et son évolution</li> <li>- Ses fonctionnalités</li> <li>- Les opérations de gestion passées, en cours ou à venir, ainsi que les résultats obtenus</li> <li>- Les règles et comportements à adopter en milieu naturel (rappel de la réglementation, par exemple sur la circulation motorisée en espaces naturels, la destruction d'espèces protégées, le stationnement des camping-cars en site classé...)</li> <li>- Les rôles et les fonctionnements des organismes intervenant dans la protection du site (Conservatoire du littoral, SyMEL, services de l'Etat, collectivités...)</li> </ul> <p>La compréhension du fonctionnement et de la fragilité des écosystèmes n'est pas une chose évidente pour le grand public, d'autant plus pour ce qui concerne les milieux marins puisque ce qui se passe sous la surface de la mer reste souvent invisible. Les messages de sensibilisation concerneront l'ensemble des habitats remarquables et/ ou d'intérêt communautaire présents sur le site : habitats dunaires mobiles et fixés, de zones humides, d'estran, de prés salés et de milieu marin, ou encore de falaises. Ils pourront également</p>					

décrire des éléments patrimoniaux historiques : bâtiments, ouvrages de défense, découvertes archéologiques...

La communication s'appuiera sur différents supports, écrits ou oraux, à concevoir, mettre en œuvre et/ou diffuser :

- Campagnes de sensibilisation et plaquettes d'information, voire « guide des bonnes pratiques » à tenir dans les espaces naturels, notamment dans les dunes
- Livrets ou supports d'interprétation du patrimoine naturel (parcours pédagogique ou de découverte)
- Panneaux d'entrée de site (avec statuts de protection) ou panneaux directionnels, en utilisant une charte signalétique qui permette une appropriation par tous
- Panneaux de sensibilisation au patrimoine naturel ou historique, à installer de préférence en entrée de site ou sur des sentiers de découverte
- Expositions temporaires ou permanentes (photos), notamment en s'appuyant sur le projet de valorisation du phare de Carteret, qui dispose d'espaces d'affichage pouvant éventuellement être mobilisés
- Conférences et animations sur site
- Rencontres individuelles d'acteurs du site (agriculteurs, chasseurs, habitants, touristes, sportifs...) et organisation de réunions multi-acteurs
- Organisation de visites guidées pour des groupes variés (scolaires, grand public, public spécialisé) et animations pédagogiques
- Interventions sur le terrain lors de l'encadrement de chantiers bénévoles (étudiants, chasseurs...)
- Appui technique aux organisateurs d'événements territoriaux (manifestations sportives ou culturelles), d'animations phares et de démarches citoyennes fédérant un grand nombre de d'acteurs, avec mise à disposition d'outils de communication généraux et spécifiques et éventuellement présence lors de l'événement
- Appui technique aux organisateurs d'événements ou aux porteurs de projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000
- Information des signataires de la charte Natura 2000
- Échanges avec la presse sur site...

Conformément aux mesures de gestion GES1 sur la fréquentation et l'accueil du public, la signalétique sur site doit être adaptée (intégration paysagère, qualité) et rationalisée (sobriété, efficacité). A chaque accès au site équipé, le regroupement des informations sur un seul panneau est à privilégier. Il sera possible de développer le recours aux QR-codes pour renvoyer vers d'autres sources d'information plus développées, sans implanter de nouvel équipement dans les espaces naturels.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 38*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion

**Secteurs prioritaires :** (cf cartes en annexes)

Valorisation du Phare de Carteret en tant que lieu d'accueil du public et d'animation du territoire.

Panneaux : les Tourelles (accès), Port-Bail-sur-Mer (accès), Surtainville et le Rozel (accès et site archéologique).

Plaquettes : bonnes pratiques sur l'estran et dans les dunes.

Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de panneaux conçus et posés</li> <li>- Nombre de plaquettes réalisées</li> <li>- Nombre de visites organisées sur site et d'animations réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité patrimoniale évoquée (ou sujets manquants)</li> <li>- Nombre de sites équipés</li> <li>- Nombre d'exemplaires de plaquettes distribués</li> <li>- Nombre de visiteurs guidés ou accueillis en animation</li> </ul>

		- Respect des aménagements par les visiteurs (stationnements appropriés ; suivi des consignes...)
<b>Financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) - SyMEL Mise en œuvre de la mesure : - Fonds FEADER et Etat (contrats N2000) - Fonds LEADER - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - Département de la Manche - CAC et COCM	- SMLN - Conservatoire du littoral - Département de la Manche - Latitude Manche - SyMEL - CAC et COCM - Communes	- SPL du Cotentin et COCM Tourisme - FFRP et CDRP50 - CPIE du Cotentin - Associations d'utilisateurs

CS1-2		Communiquer ex situ			
		Animation Contrats N2000 EI N2000	<b>Priorité</b>	*	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Il est important de communiquer également en-dehors du périmètre du Document Unique, et de toucher d'autres publics que celui fréquentant le territoire, soit pour renforcer l'attractivité du territoire en le faisant connaître, soit pour valoriser la gestion menée et sensibiliser : riverains du territoire, touristes éloignés, scolaires, services de l'Etat, gestionnaires d'autres espaces naturels protégés...</p> <p>Cette communication ex situ doit permettre de renseigner sur la valeur patrimoniale et la gestion du site (messages similaires à ceux de CS1-1), mais il s'agit plus globalement de mettre en perspective l'importance de ce site à différentes échelles : département, région, France, Europe.</p> <p>Les messages feront ressortir l'unicité et l'intérêt de ce site par rapport à d'autres espaces naturels protégés, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégageant les particularités du territoire (atouts) et rappelant les fragilités</li> <li>- Faisant connaître ce qui se passe sur le site (activités autorisées, gestion menée)</li> <li>- Promouvant le territoire dans les réseaux d'espaces naturels protégés.</li> </ul> <p>Les acteurs du tourisme devront particulièrement être associés à la promotion des enjeux du territoire. En effet, les premiers interlocuteurs des visiteurs sont les acteurs du tourisme : offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, loueurs de vélos ou de kayaks, commerçants, structures sportives ou activités... Ils renseignent leurs clients sur leurs prestations, mais également sur les « bons plans », et peuvent donc constituer de bons vecteurs de messages sur les bonnes pratiques.</p>					

La communication s'appuiera sur différents supports, écrits ou oraux, à concevoir, mettre en œuvre et/ou diffuser :

- Articles dans des bulletins municipaux et lettres d'informations pour les habitants ou riverains ou pour des partenaires (Chambre d'Agriculture...)
- Mise en place de projets pédagogiques avec des établissements scolaires
- Communiqués de presse pour valoriser des actions mises en œuvre
- Articles dans des programmes ou revues spécialisés, (événements sportifs, revue Espaces Naturels...)
- Appui technique aux organisateurs d'événements ou aux porteurs de projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000
- Sites internet spécialisés (INPN, DREAL, Conservatoire du littoral, SyMEL, ANBDD...) ou non (communes, offices de tourisme...) – cf liens en annexe
- Mobilisation des réseaux sociaux, qui suppose l'intervention d'un modérateur
- Conférences, journées régionales ou exposés dans les réseaux de gestionnaires...

Dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000, la pratique a montré que, de manière générale, les porteurs de projets (principalement de petites structures ou associations) éprouvent des difficultés à trouver les informations nécessaires. Certains sites internet spécifiques (DREAL, Centre de ressources Natura 2000, OFB...) comportent quelques informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000, mais il serait utile de référencer dans une seule et même fiche les sites à consulter et démarches à mener. Cela permettra in fine d'optimiser le temps d'animation et de bénéficier d'un support sur lequel diriger les porteurs de projets pour les questions les plus fréquentes.

*Pour en savoir plus sur les sites internet mobilisables : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 38*

### Localisation de la mesure

**Secteurs prioritaires :** Ensemble de la région Normandie et sites internet

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'articles rédigés dans des bulletins municipaux, des revues ou des sites internet
- Nombre de communiqués de presse évoquant le site
- Nombre d'acteurs sensibilisés

#### Indicateurs d'efficacité

- Liste des types d'interventions réalisées chaque année sur le site (rencontres, aménagements, manifestations...)
- Enquête sur la perception des enjeux et mesures de préservation des milieux naturels.

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
- Conservatoire du littoral
- Région Normandie
- AESN
- SyMEL
- Département de la Manche

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- DREAL Normandie
- ANBDD

#### Principaux partenaires techniques

- Latitude Manche
- SPL du Cotentin,
- COCM Tourisme et acteurs du tourisme
- CAC et COCM
- Communes
- DDTM 50
- OFB
- FFRP, CDRP 50 et associations diverses

CS1-3		Impliquer le public dans la gestion et la protection du site			
		Animation	Priorité	**	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette mesure vise à informer les usagers du site de leur rôle potentiel dans sa protection, et à les impliquer pour en faire de vrais ambassadeurs. Les acteurs locaux peuvent contribuer à la vie du site, soit en observant ce qui s'y passe et en faisant remonter des informations, soit en participant activement aux opérations.</p> <p><u>Développer des réseaux d'observation bénévoles et promouvoir les sciences participatives (cf mesure AC1-3 et annexe)</u></p> <p>Les acteurs locaux peuvent apporter des renseignements complémentaires sur la répartition des habitats et espèces ou sur leur état de conservation, en transmettant leurs observations naturalistes aux réseaux de science participatives existants.</p> <p>Au-delà des connaissances naturalistes, il est également possible de faire remonter à d'autres réseaux des observations concernant l'environnement en général ou les usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Sentinelles du littoral », réseau local mis en place au niveau des communes, pour recueillir les observations sur l'évolution du trait de côte</li> <li>- GIP ROLNHDF</li> <li>- Associations communales de chasse et Fédération Départementale des chasseurs</li> <li>- Chambre régionale d'agriculture de Normandie...</li> </ul> <p>Ainsi, chacun peut participer à l'augmentation de la connaissance à son niveau. Il s'agira ici de recenser et accompagner les initiatives des sciences participatives pouvant concerner le territoire, et d'en faire la promotion (contacts avec les habitants, usagers, scolaires...).</p> <p><u>Favoriser la participation active à la gestion et la protection du site :</u></p> <p>Pour s'imprégner des milieux naturels et comprendre leur fonctionnement, rien ne vaut l'expérience vécue. L'implication directe des citoyens permet une meilleure appropriation et un respect des enjeux. Il s'agit d'organiser et de proposer des chantiers participatifs pour mettre en œuvre certaines actions du présent plan d'action. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage sélectif des macrodéchets sur les plages</li> <li>- Ouverture de milieux (débroussaillage, creusement de mares...)</li> <li>- Protection du littoral par des méthodes douces : plantation d'oyats, confection de fagots, pose de fascines et ganivelles</li> <li>- Intervention sur les espèces végétales envahissantes</li> <li>- Rénovation de patrimoine (lavoirs, fontaines, petits bâtiments...)</li> <li>- Travaux divers : pose de clôtures, évacuation de bois...</li> </ul> <p>Des chantiers sont d'ores et déjà organisés chaque année par le SyMEL, les collectivités locales ou les associations (CPIE du Cotentin, AVRIL), avec des habitants proches du territoire (chasseurs, habitants, organisateurs d'événements sportifs) ou plus éloignés (scolaires, bénévoles internationaux). Cette dynamique doit se poursuivre.</p> <p>Il existe, sur les dunes d'Hatainville, un partenariat avec le Lycée de Sées depuis 1996, basé sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche scientifique : réalisation de diagnostics par les étudiants (inventaires naturalistes, études socio-économiques)</li> <li>- La réalisation de travaux expérimentaux sur le site, suivis dans le temps, avec des partenariats scientifiques ou universitaires</li> <li>- Une communication renforcée et une valorisation du partenariat (reconnaissance).</li> </ul>					

*Pour en savoir plus sur l'implication du public : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 39.*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de programmes de sciences participatives recensant des données sur le territoire et nombre de données collectées
- Nombre de contributeurs aux programmes de collecte d'informations
- Nombre de chantiers participatifs associant des acteurs du territoire et nombre de participants à ces chantiers.

#### Indicateurs d'efficacité

- Meilleure connaissance des habitats littoraux par le public
- Meilleure appropriation des enjeux et des objectifs de conservation du site
- Des usagers devenus de réels ambassadeurs de la protection du site

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - Associations naturalistes
  - CPIE du Cotentin
  - Communes

#### Maîtrise d'ouvrage

- Associations naturalistes
- CAC et COCM
- Communes
- ROLNHDF
- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche

#### Principaux partenaires techniques

- OFB
- DDTM 50
- ANBDD
- Experts scientifiques
- Bénévoles
- Usagers du site

ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels.

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Löesel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

**5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

**5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager**

5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire

5.3. Evaluer et orienter la gestion

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels
- **Améliorer les connaissances des processus d'évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)**
- Partager les outils et méthodes de collecte des données
- Structurer les données afin d'optimiser leur exploitation, de les valoriser et de les transmettre

## Cadre général des mesures AC1 - Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

### Contexte des mesures :

La connaissance de la biodiversité est principalement issue de la recherche en écologie (mobilisation de scientifiques et d'universités), des travaux de bureaux d'études mandatés par les collectivités territoriales ou les porteurs de projets, ou des prospections en régie, par les organismes en charge de la gestion. Mais il est possible de compter également sur la force du réseau d'observation de la faune, de la flore, ou des événements du territoire, constitué de salariés et de bénévoles (organismes publics, associations de protection de la nature, usagers), pour collecter des informations naturalistes, aléatoirement ou de façon organisée, via des programmes de sciences participatives.

Les connaissances à développer sur le territoire portent essentiellement sur les évolutions liées au changement climatique (notamment suivi des paysages), les recensements d'habitats et d'espèces, les fonctionnalités des habitats, l'écologie des espèces, ou encore les interactions entre usages et patrimoine naturel.

Les données à recueillir pour améliorer les connaissances sont, par nature, très diversifiées. Afin de permettre leur analyse et leur exploitation, il est nécessaire de structurer en amont les bases de données, de bien définir les paramètres à suivre et de partager les protocoles avec tous les acteurs concernés. La bancarisation des données dans les divers observatoires ou les bases de données pertinentes (ANBDD, ODIN, SIN2, Visiolittoral) permettra de rendre compte de l'évolution du territoire et d'évaluer la gestion menée, en vue de la réorienter éventuellement.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles ...).

### Résultats attendus :

- Des connaissances approfondies, reposant sur des données régulièrement actualisées
- Des inventaires et suivis écologiques réguliers, organisés et rigoureux
- Une bancarisation des données permettant des analyses approfondies pouvant être partagées avec le public
- Un renforcement de la coopération avec les organismes de recherche (scientifiques, universités) et de l'implication du public

## Cadre général des mesures AC1 - Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

### Principales autres mesures liées :

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV4-2 : Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion

CLIM1-1 : Suivre et apprécier les effets du changement climatique

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC2 : Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres et aquatiques

AC3 : Acquérir et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune marins

AC4 : Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

AC1-1	Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels				
		Animation	Priorité	***	Continuité
<b>Description de la mesure</b>					
<p>La Côte Ouest du Cotentin possède une forte valeur paysagère et patrimoniale du fait de l'alternance entre les espaces naturels de grande dimension et les espaces urbanisés. Elle offre de forts contrastes entre le vert bocager, le jaune-vert dunaire, le gris des falaises et le bleu maritime.</p> <p>A l'instar de ce qui a été réalisé sur les dunes d'Hatainville en 2018, il paraît intéressant de réaliser un suivi régulier des éléments structurants du paysage, en lien avec l'évolution des habitats naturels, afin éventuellement d'orienter la gestion et d'envisager avec les acteurs locaux des réaménagements (amélioration des points noirs, restauration de dégradations, mise en valeur). Ces suivis réguliers pourraient prendre la forme d'un « observatoire du paysage », avec des observations spécifiques et cadrées, réalisées par le gestionnaire et quelques partenaires, mais également des contributions individuelles volontaires plus libres. Ainsi, un réseau d'observateurs, qu'on pourrait qualifier de « sentinelles du littoral » pourrait se constituer et faire remonter les informations à un coordinateur (SyMEL ou collectivité).</p> <p>L'analyse diachronique permettra de suivre dans le temps et l'espace l'évolution des habitats naturels, notamment du fait de l'érosion marine, de connaître le temps nécessaire à la reconquête des habitats restaurés et de démontrer l'efficacité des travaux de restauration engagés.</p> <p>Cet observatoire, essentiellement alimenté par des photos et vidéos (vues aériennes selon le même angle de vue, suivis réguliers ou ponctuels par drones ou cerf-volant, vues du sol selon le même angle de vue, vues depuis la mer...), prendra en compte la perception des paysages et intégrera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimension et emboîtement des éléments naturels structurants (mosaïque), et préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Eléments bâtis à valeur architecturale ou historique forte, sur lesquels la découverte et la valorisation du site peuvent reposer (bâtiments, murets)</li> <li>- Discontinuités dans la trame paysagère (axes routiers, hameaux...)</li> </ul>					

- Existence de points noirs à résorber : lignes électriques, dépôts de déchets, stockages divers, camping-caravaning.

Cet observatoire pourra également permettre d'alimenter les réflexions suivantes :

- Suivi des usages et impacts de la fréquentation sur la conservation des habitats naturels et des patrimoines
- Traces d'occupation faunistique et floristique du territoire (traces d'abrouissement, Chiendent maritime dans les prés salés)
- Aménagements inadéquats (aires de stationnement à reculer, équipements dangereux, signalétique à adapter...).
- Evolution de l'érosion marine et des dégradations d'origine naturelle, voire discontinuité du cheminement littoral. Un suivi du profil de haute plage et du cordon dunaire pourrait par exemple être réalisé deux fois par an, en fin d'hiver et en fin d'été.
- Suivi de la dynamique naturelle des milieux : embroussaillage, atterrissement des zones humides, assèchement, comblement des havres, salinisation...

Les protocoles doivent être définis précisément, en déterminant les sites à suivre, la fréquence du suivi et l'analyse des données recueillies. La démarche étant lourde et chronophage, il sera nécessaire de prioriser certains secteurs pour cette intervention.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 40.*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

**Secteurs prioritaires :** cibler sur les problématiques d'évolution naturelle (érosion, embroussaillage) ou de gestion agricole (dunes du Rozel, dunes d'Hatainville, havre de Surville, zones humides)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Mise en place d'un observatoire du paysage : protocoles de recueil des données, recueil et structuration des données

#### Indicateurs d'efficacité

- Suivi photographique des paysages et de l'évolution des habitats naturels
- Suivi photographique de la fréquentation et de ses impacts

Financement prévisionnel de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Principaux partenaires techniques
Temps dédié à l'animation : - SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie) Mise en œuvre de la mesure : - Conservatoire du littoral - Région Normandie - AESN - SyMEL - Département de la Manche	- SMLN - Conservatoire du littoral - SyMEL - Département de la Manche	- DREAL Normandie - CAC et COCM - SPL du Cotentin et COCM Tourisme - Associations locales - Sentinelles du littoral - Prestataires (drones)

AC1-2	Organiser le recueil de données, mutualiser les protocoles (suivis, études, observatoires...)				
		Animation	Priorité	***	<i>Continuité</i>
<b>Description de la mesure</b>					
<p>Cette mesure est en lien direct avec la mesure GOUV4-2 visant à déterminer des indicateurs simples et pragmatiques pour évaluer la gestion menée.</p> <p>Tout au long de la vie du site Natura 2000 et des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral, un grand nombre de données sont acquises, en régie (gestionnaire), avec des partenaires extérieurs (associations, scientifiques, porteurs de projets) ou des bénévoles (observateurs variés). Par nature, ces données recueillies par de nombreux acteurs présentent des formats très différents : protocoles utilisés, nature des données renseignées, niveau de précision, emprise géographique concernée, outil de restitution... Certaines sont collectées selon des protocoles standardisés, renseignées dans des Systèmes d'Information Géographique, puis transmises et agrégées à plus grande échelle, comme la base de données « Habitats et Flore » du Conservatoire Botanique Nationale de Brest. D'autres sont intégrées dans des bases de données SIG, des fichiers Excel, des bases de données de sciences participatives ou restent collectées dans des carnets de terrain. Leur dispersion et l'impossibilité de les agréger rend leur exploitation difficile, voire impossible.</p> <p>Il est essentiel de préparer en amont le recueil de données, pour harmoniser leur forme (base de données partagée et organisée), définir les modalités d'inventaires et les paramètres à suivre (protocoles mutualisés) et permettre leur exploitation et assimilation (analyse et valorisation auprès du public). Le responsable de l'agrégation des données doit être clairement défini pour chaque thématique.</p> <p><u>Structurer les données pour les partager :</u>  La bancarisation des données est nécessaire pour exploiter pleinement les données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour connaître précisément le territoire à un instant donné</li> <li>- Pour analyser des tendances d'évolution</li> <li>- Pour analyser des disparités géographiques</li> <li>- Pour mettre en évidence la situation du territoire à différentes échelles (départementale, régionale, nationale, européenne) et le comparer à d'autres territoires</li> <li>- Pour mesurer les effets de la gestion menée et réorienter la gestion si nécessaire</li> </ul> <p><u>Mutualiser les protocoles :</u>  L'efficacité des mesures de préservation ou de restauration des habitats et espèces doit être suivie, à court ou moyen terme (5 à 10 ans), selon divers protocoles adaptés à chaque situation et complémentaires les uns des autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations directes aléatoires ou organisées (observatoire photographique), à terre, en mer ou depuis les airs (suivi par drone ou cerf-volant)</li> <li>- Retours d'informations issues des sciences participatives</li> <li>- Protocoles de suivis des espèces remarquables, comme les amphibiens ou les oiseaux (inventaires et comptages organisés pour estimer les populations ou évaluer le succès de reproduction)</li> <li>- Suivi des espèces végétales structurantes des habitats au moyen de points contacts, de carrés permanents (quadrats) ou de lignes permanentes (transects). Ceux-ci permettent de mesurer de l'état de conservation ou de dégradation des habitats et la diversité spécifique générale</li> <li>- Réalisation de relevés phytosociologiques pour suivre la dynamique et l'évolution naturelle de la végétation à l'échelle du site</li> <li>- Etudes spécifiques ciblées</li> <li>- Analyse diachronique de photographies aériennes anciennes et récentes...</li> </ul>					

Toutes ces méthodes de suivis doivent faire l'objet de protocoles standardisés et reproductibles, mutualisés entre les différents partenaires pouvant réaliser les suivis.  
Il convient donc de regrouper ces protocoles dans un recueil et de le partager.

*Pour en savoir plus sur le recueil et la mutualisation des données : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 40.*

### Localisation de la mesure

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

#### Indicateurs de mise en œuvre

- Existence d'un recueil des protocoles de suivis et d'études
- Existence de base(s) de données partagées et régulièrement actualisées

#### Indicateurs d'efficacité

- Contribution de différents acteurs au remplissage des bases de données
- Possibilité de réaliser des analyses poussées du territoire, notamment des tendances d'évolution

#### Financement prévisionnel de la mesure

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
- Conservatoire du littoral
- Région Normandie
- AESN
- SyMEL

#### Maîtrise d'ouvrage

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- Département de la Manche
- DREAL Normandie
- CBNB
- ANBDD

#### Principaux partenaires techniques

- MNHN
- OFB (RNF)
- DDTM 50 et services de l'Etat
- Experts scientifiques
- Associations naturalistes et de protection de la nature
- Associations d'utilisateurs
- CAC et COCM
- Communes

AC1-3

### Développer des partenariats de recherche (universités, laboratoires) et des programmes de sciences participatives



Animation

Priorité

\*\*

*Nouveau*

#### Description de la mesure

Sur le territoire du DUG, plusieurs thématiques peuvent particulièrement être investiguées :

- Les effets du changement climatique (cf CLIM1-1), notamment en terme d'évolution du trait de côte, de sécheresse, de salinisation des sols
- La qualité de l'eau et le fonctionnement hydrologique des zones humides (mares et dépressions, cours d'eau, nappes phréatiques)
- Les effets des pratiques agricoles sur l'état de conservation des habitats
- La capacité de résilience des habitats, après une perturbation d'origine naturelle ou anthropique
- Les effets des dépôts atmosphériques et autres pollutions sur les habitats naturels
- Les fonctionnalités des habitats (prés salés, dunes) et l'écologie des espèces présentes sur le territoire...

### Développer la recherche en écologie :

En fonction des opportunités qui se présenteront au cours de la vie du DUG, des programmes de recherche pourront être mis en place sur ces thèmes, avec l'appui de partenaires scientifiques (CBN de Brest, CPIE du Cotentin...). Plusieurs moyens pourront être mobilisés :

- Appels à projets proposés par divers organismes institutionnels : Région Normandie, AESN, OFB, DREAL Normandie...)
- Thèses ou programmes de recherche spécialisés avec des experts reconnus, pour la dynamique du trait de côte
- Mobilisation d'étudiants pendant leur cursus universitaire (Master 1 ou 2 Ecocœn et Géographie, BTS GPN de Sées...) ou au-delà, soit individuellement (recherche bibliographie, stage) ; soit collectivement (travail en groupe sur le terrain).

### Référencer et utiliser les données issues des sciences participatives :

Le Collectif National Sciences participatives – Biodiversité a pris l'initiative de recenser et caractériser l'ensemble des dispositifs de sciences participatives de France : <http://www.naturefrance.fr/sciences-participatives> (cf mesure CS1-3). Certains dispositifs sont ponctuellement déployés sur le littoral Ouest du Cotentin, mais ils pourraient être renforcés (relance de programmes, nouveaux centres d'intérêt...).

Il s'agit de discuter avec les socio-professionnels intéressés par les sciences participatives, afin d'identifier les suivis et compléments qui peuvent être apportés, et de développer des protocoles d'observation standardisés. Les retours d'informations et compléments de connaissances apportés par les acteurs devront être matérialisés, en particulier lorsqu'ils concernent des habitats d'intérêt communautaire ou des espèces patrimoniales (répartition). Ils pourront notamment permettre de surveiller l'évolution des habitats et des espèces lors d'événements ponctuels (tempêtes, manifestations sportives...) et renseigner sur leur état de conservation.

*Pour en savoir plus : se reporter au document Annexes mesures de gestion, page 41.*

## **Localisation de la mesure**

Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (cf cartes en annexes)

### **Indicateurs de mise en œuvre**

- Nombre de programmes de recherche et de suivi menés
- Nombre de programmes de sciences participatives
- Nombre de partenaires associés

### **Indicateurs d'efficacité**

- Amélioration des connaissances
- Nouvelles données collectées

### **Financement prévisionnel de la mesure**

- Temps dédié à l'animation :
- SMLN (fonds FEADER et DREAL Normandie)
  - Conservatoire du littoral
  - Région Normandie
  - AESN
  - SyMEL

### **Maîtrise d'ouvrage**

- SMLN
- Conservatoire du littoral
- SyMEL
- DREAL Normandie

### **Principaux partenaires techniques**

- CBN de Brest
- Universités de Normandie et d'ailleurs
- Associations naturalistes et de protection de la nature
- Associations d'utilisateurs

<b>Calendrier de mise en œuvre des mesures</b>	<b>T1</b> (2021-2023)	<b>T2</b> (2024-2026)	<b>T3</b> (2027-2029)
AC1-1 Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels	X Mise en place	X	X
AC1-2 Organiser le recueil de données, mutualiser les protocoles (suivis, études, observatoires)	X Structurer et mutualiser	X Alimenter	X Alimenter

Document de travail



ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres et aquatiques (1230, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides).

Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

**5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

**5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager**

- 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire
- 5.3. Evaluer et orienter la gestion

OBJECTIFS  
OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels
- Améliorer les connaissances des processus d'évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)

## Cadre général des mesures AC2 – Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres et aquatiques

### Contexte des mesures :

Les espaces naturels de la Côte Ouest recèlent une biodiversité animale et végétale remarquable, ainsi que des habitats d'intérêt communautaire d'un grand intérêt patrimonial. La gestion mise en œuvre sur ces espaces depuis de nombreuses années vise à préserver, restaurer ou améliorer l'état de ces habitats ou de ces espèces terrestres et aquatiques, afin de pérenniser la qualité intrinsèque du site.

Cependant il subsiste encore de nombreuses inconnues sur le patrimoine naturel, aussi bien en ce qui concerne le recensement de la biodiversité, que pour la compréhension de son fonctionnement, ou encore pour suivre l'impact des actions menées.

Il convient de veiller à distinguer les lacunes préjudiciables à la mise en œuvre de la gestion et/ou l'atteinte des objectifs de « l'appétit » de connaissances.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages terrestres sur le site sont concernés : professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles ...).

### Résultats attendus :

Il s'agit de mettre en place un dispositif de suivi et d'étude, dimensionné aux besoins et cohérent avec les moyens, pour actualiser les connaissances déjà acquises, les compléter avec de nouvelles données, approfondir notre compréhension du fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques en interaction avec les usages humains et évaluer les actions menées. Différents types de suivis des espaces naturels seront poursuivis ou institués afin :

- D'actualiser et d'améliorer les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres et aquatiques, notamment d'intérêt communautaire ;
- De mesurer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale ;
- De comprendre et évaluer les fonctionnalités des milieux naturels terrestres et aquatiques, notamment pour les espèces animales et végétales qu'ils accueillent ;
- D'évaluer l'impact des actions de préservation et/ou de restauration menées pour pérenniser la qualité intrinsèque du site, afin d'ajuster les mesures d'intervention si nécessaire.

## Cadre général des mesures AC2 – Compléter et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres et aquatiques

### Principales autres mesures liées :

GOUV3-2 : Réduire les impacts potentiels des interventions sur les habitats naturels et les espèces

GOUV4-2 : Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions frugales sur certains habitats

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC2-1	Réaliser la cartographie des habitats terrestres et aquatiques et suivre leur état de conservation		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein du périmètre Natura 2000, mettre à jour la cartographie des 13 habitats naturels terrestres et aquatiques d'intérêt communautaire et de leur état de conservation, ainsi que de l'ensemble des milieux naturels qui ne sont pas d'intérêt européen (précédente cartographie réalisée en 2011 – 2012). Recueillir des informations sur les habitats peu connus car peu étudiés ou peu représentés sur le site : cordons de galets, mares à Characées...</li> <li>- Pour les habitats de falaises (Cap du Rozel et Cap de Carteret), représenter précisément la répartition des habitats dans le relief (échelonnement spatial de haut en bas des falaises).</li> <li>- Analyser les évolutions survenues entre la cartographie de 2011-2012 (état de référence initial) et la nouvelle cartographie, en termes de surface couverte par chaque habitat, de répartition et d'emboîtement, d'état de conservation ou de dégradation.</li> <li>- Suivre l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre</li> <li>- Hors périmètre Natura 2000, réaliser la cartographie des habitats naturels terrestres et aquatiques d'intérêt communautaire et de leur état de conservation, ainsi que de l'ensemble des milieux naturels qui ne sont pas d'intérêt européen.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie en site Natura 2000 : DREAL Normandie via l'animation Natura 2000 du SMLN (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Cartographie hors site N2000 : Conservatoire du littoral et SyMEL</li> </ul>	***
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Opérateur local (SMLN)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la cartographie d'ensemble et d'autres cartographies</li> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> <li>- Taux de réalisation</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestataire (CPIE du Cotentin, bureau d'études...)</li> </ul>		
	<b>Principaux partenaires techniques</b>		<b>Indicateurs d'efficacité</b>

<p>L'évolution assez lente des habitats du site permet d'envisager la programmation de cette actualisation vers 2022, selon le protocole défini au niveau national.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux habitats suivants, au regard de certains facteurs d'influence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mares à Characées</li> <li>- Pelouses dunaires : évaluer l'impact du développement des espèces floristiques potentiellement d'origine agricole (espèces rudérales) – dynamique végétale</li> <li>- Capacité de résilience des habitats dunaires dégradés (zones d'affouragement, cultures, anthropisation...)</li> <li>- Effets du changement climatique et de la nitrification des sols</li> </ul> <p><b>Localisation :</b> ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Périmètre terrestre du site Natura 2000 et secteur au nord du Cap du Rozel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CBNB</li> <li>- Experts scientifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégralité des habitats naturels déterminés sur le périmètre, dans leur nature comme leur état de conservation (ou état de dégradation)</li> </ul>
--	--	--

AC2-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Chaque écosystème assure une diversité de fonctions, certaines étant spécifiques à certains types de milieux. Les fonctions écologiques se définissent comme les processus biologiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème, et les services écologiques comme les bénéfices retirés par l'homme de ces processus biologiques, comme par exemple : la purification de l'air et de l'eau, le maintien de la biodiversité, la pollinisation, la décomposition des déchets, le contrôle des espèces susceptibles de causer des nuisances et des maladies, le cycle des nutriments, les aménités (plaisir ou agrément que procure un lieu ou un paysage).</p> <p><u>Processus de base nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes (fonctions support) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité : offre d'habitats pour les espèces (alimentation, repos, reproduction)</li> <li>- Formation et rétention des sols</li> <li>- Photosynthèse et production de dioxygène</li> <li>- Production primaire de biomasse</li> <li>- Contribution au cycle des éléments nutritifs (carbone, azote, phosphore sous diverses formes)</li> <li>- Contribution au cycle de l'eau (régulation, autoépuration, approvisionnement en eau douce...)</li> </ul> <p><u>Fonctions de régulation :</u></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les enjeux Natura 2000 : DREAL Normandie (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Autres enjeux : DREAL Normandie (fonds Etat), Conservatoire du littoral, SyMEL, Région, Département, Fondation du Patrimoine, CAC, COCM, communes, ASA</li> </ul>	**
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Opérateur local (SMLN)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> <li>- Collectivités</li> </ul>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- Prestataires</li> <li>- Bureaux d'étude</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation du climat global et local</li> <li>- Régulation de la qualité de l'air</li> <li>- Régulation de la qualité de l'eau</li> <li>- Régulation des espèces nuisibles, des infections et des maladies</li> <li>- Pollinisation</li> <li>- Détoxification et dégradation des déchets</li> <li>- Régulation des risques naturels (incendies, inondations, tempêtes...)</li> </ul> <p><u>Les écosystèmes procurent également des produits (services d'approvisionnement) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réservoirs d'eau douce</li> <li>- Air de bonne qualité</li> <li>- Source de nourriture d'origine végétale ou animale</li> <li>- Fourniture de matériaux ou substances (bois, fibres, peaux, agrocarburants...)</li> <li>- Ressources ornementales (fleurs, coquillages)</li> <li>- Ressources génétiques</li> <li>- Composés médicinaux et pharmaceutiques</li> </ul> <p>Enfin, <u>les services culturels correspondent aux services non matériels obtenus des écosystèmes à travers les activités culturelles</u>, l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, l'inspiration artistique <u>ou les loisirs</u> (tourisme, sports en extérieur, chasse, pêche).</p> <p>Les facteurs d'influence sont multiples sur le site, qu'ils soient naturels ou d'origine anthropique, intrinsèques au site ou extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution de la végétation (dynamique naturelle)</li> <li>- dynamique marine et éolienne et mouvements sédimentaires</li> <li>- dynamique des espèces (prolifération, maladies comme la myxomatose....)</li> <li>- conditions climatiques et variation des niveaux d'eau</li> <li>- pollutions diverses</li> <li>- activité agricole</li> <li>- fréquentation par le public</li> <li>- comportements irrespectueux (dépôt de déchets, pollutions, prélèvements, dégradations...)</li> <li>- aménagements variés (systèmes d'assainissement, réseau routier...).</li> </ul> <p>Les effets généraux de ces facteurs d'influence sont relativement connus, mais des études plus approfondies de leurs effets précis sur certains habitats ou certaines espèces peuvent s'avérer nécessaires, afin de mettre en place les mesures adaptées à l'amélioration de l'état de conservation de ceux-ci. Un intérêt particulier sera porté aux interactions entre les activités humaines et les habitats, la faune et la flore du site (agriculture, fréquentation, aménagements...), en lien avec la mesure AC3-4.</p>	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CBNB</li> <li>- Associations naturalistes</li> <li>- Universités</li> <li>- Experts scientifiques</li> <li>- ROLNHDF</li> <li>- CRAN</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires de la biodiversité</li> <li>- Connaissances disponibles sur le fonctionnement des écosystèmes</li> <li>- Connaissances disponibles sur les facteurs d'évolution des habitats</li> </ul>
--	---	---

<p>Les connaissances sur chaque écosystème ne peuvent être exhaustives, mais il s'agit ici d'améliorer, en mettant en place des études ciblées et appropriées, certaines connaissances pour les milieux dunaires, les zones humides associées, et les milieux de falaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité présente (flore, invertébrés, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères)</li> <li>- Relations entre espèces et habitats ou entre espèces : suivi de la reproduction de certaines espèces (amphibiens, oiseaux)</li> <li>- Fonctionnement des zones humides</li> <li>- Impact des facteurs d'influences et menaces pesant sur les écosystèmes</li> <li>- Caractérisation des dépôts atmosphériques, notamment azotés</li> <li>- Rôle dans la régulation du climat et la protection contre les risques naturels...</li> </ul> <p><b>Localisation :</b> ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion (et au-delà)</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> périmètre du site Natura 2000 et secteurs peu prospectés jusqu'alors (au nord du Cap du Rozel)</p>	
--	--

AC2-3	Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Au sein des milieux dunaires, un certain nombre d'habitats (zones humides dunaires incluses) ont évolué ou ont été transformés et ne sont plus des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Ainsi des habitats initialement caractéristiques des milieux dunaires sont devenus des habitats moins originaux, de type prairiaux, ou des espaces anthropisés. Ils ne sont plus végétalisés ou le sont différemment et leur état de conservation n'est plus déterminé.</p> <p>On entend par « habitat déclassé » ces habitats autrefois dunaires qui ne le sont plus, ainsi que les habitats dunaires classés en mauvais état de conservation.</p> <p>Certains de ces espaces ne reviendront jamais à leur état initial, mais d'autres sont susceptibles de retrouver une végétation dunaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral et SyMEL</li> <li>- AESN en zones humides</li> <li>- CRAN ?</li> <li>- DREAL Normandie ?</li> <li>- Région (étude CBNB)</li> <li>- Communes ?</li> </ul>	*
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- CBNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des tentatives de renaturation d'habitats déclassés</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CRAN</li> <li>- Prestataires</li> </ul>	

<p>Il s'agit d'apprécier les conditions de retour à des habitats dunaires patrimoniaux selon diverses modalités de gestion, et d'étudier la reproductibilité des méthodes employées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt de certaines pratiques (cultures ou zones d'affouragement par exemple),</li> <li>- Absence d'intervention (enfrichement naturel, retour d'une dynamique végétale spontanée)</li> <li>- Opérations volontaires de renaturation (démolitions, étrépage, débroussaillage, gestion pastorale, gestion de la fréquentation...).</li> </ul> <p>Le bilan des expériences passées pourra être dressé à l'aide de témoignages, de retours d'expériences et d'observations. En complément, de nouvelles expérimentations pourront être menées délibérément. Une étude menée par le Conservatoire du littoral avec le CBNB et le GRETIA, depuis 2019, s'intéresse à cette question, sur différents massifs dunaires de la Manche. Sur le territoire du DUG, les dunes d'Hatainville et le Havre de Surville ont été retenus comme sites pilotes.</p> <p>Les moyens comme les résultats (nature et état de conservation des habitats retrouvés) de cette « patrimonialisation » des habitats devront être évalués, pour déterminer l'opportunité d'intervenir sur des habitats déclassés à un moindre coût d'investissement (temps, main d'œuvre et coût financier raisonnables).</p> <p><b>Localisation :</b> ensemble des milieux dunaires du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Terrains communaux pâturés (Baubigny, Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, Surville), terrains privés surpâturés (nord du cap du Rozel, dunes embocagées d'Hatainville), terrains en maraîchage, terrains achetés par le Conservatoire du littoral à renaturer.</p>	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPIE du Cotentin</li> <li>- CRAN</li> <li>- Experts scientifiques</li> <li>- Universités</li> <li>- Communes</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de la capacité de résilience de tous les habitats déclassés du site</li> </ul>
--	--	---

AC2-4	Actualiser la cartographie des espèces végétales d'intérêt communautaire et remarquables et suivre leur état de conservation		
Description de la mesure / Plan de localisation	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
 <p>Le littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel accueille 3 espèces végétales d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Ache rampante, répartie sur 3 dépressions humides des dunes d'Hatainville</li> <li>- Le Liparis de Lœsel, uniquement situé sur une dépression humide des dunes de Saint-Rémy-des-Landes. Cette espèce fait l'objet d'un Plan de Conservation National décliné régionalement, et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des 3 espèces en site Natura 2000 : DREAL Normandie via l'animation Natura 2000 du SMLN (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Suivis réguliers : DREAL Normandie (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Prospections ou suivis en zones humides : financements AESN</li> </ul>	***	

<p>animé par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Oseille des rochers, qui n'a pas été revue sur le site depuis 1998.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres suivis : DREAL Normandie (fonds Etat), Région, Fondation du Patrimoine</li> </ul>	
<p>Il s'agit d'actualiser le statut de ces 3 espèces en les cartographiant de nouveau (bilan de la répartition depuis la première cartographie de 2011), puis en réalisant un suivi régulier.</p>	<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Opérateur local (SMLN)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de suivis et prospections</li> <li>- Mise en place d'une veille sur ces espèces</li> </ul>
 <p>Sur le site, de nombreuses autres espèces d'intérêt patrimonial ont été recensées :</p>	<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CBNB</li> <li>- Prestataires</li> </ul>	
<p><u>Milieux dunaires</u> : Chou marin, Œillet de France, Elyme des sables (Oyat), Panicaut de mer, Euphorbe âcre, Gesse de mer, Giroflée des dunes, Renouée de Ray.</p> <p>La présence d'Armérie des Sables, d'Avoine pubescente, de Gaillardet jaune, de Hutchinsie des pierres, d'Ophrys araignée, d'Orchis incarnat, d'Orchis pyramidal, de Pavot cornu, de Rosier pimprenelle et de Silène conique est également remarquable.</p>	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p>
<p><u>Milieux humides (dépressions humides intradunaires)</u> : Laïche à trois nervures, Orchis vert, Gentiane amère, Gymnadénie mouche, Littorelle à une fleur, Pyrole des dunes, Pyrole à feuilles rondes, Sagine noueuse, Scirpe piquant, Germandrée des marais, Germandrée d'eau.</p> <p>On peut aussi trouver dans le périmètre la Blackstonie préfoliée, le Choin noirâtre, l'Epipactis des marais, l'Epipactis helleborine, le Gaillardet des marais, la Laïche noire, la Marisque, l'Ophioglosse vulgaire et le Scirpe pauciflore.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CBN Brest</li> <li>- CPIE du Cotentin</li> <li>- Experts scientifiques</li> <li>- Universités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de répartition et/ou localisation des stations des espèces patrimoniales</li> <li>- Nombre de pieds de chaque espèce d'intérêt européen</li> <li>- Diversité spécifique</li> </ul>
<p><u>Milieux de falaises</u> : Asplénium marin, Laïche luisante, Scirpe pauciflore, Jonc à inflorescences globuleuses, Statice de Salmon, Polycarpe à quatre feuilles, Polycarpon à feuilles de sabline, Renoncule des marais, Romulée à petites fleurs, Trèfle de Boccone, Hélianthe à gouttes, Petite Centaurée à feuilles en tête.</p> <p>Chaque espèce n'est pas suivie individuellement mais un recensement et une cartographie des espèces patrimoniales est réalisée régulièrement par le SyMEL et le CBNB. Il s'agit de reconduire ce suivi à intervalles réguliers, à l'aide de transects pour des relevés phytosociologiques, de carrés d'inventaires ou de comptages exhaustifs des pieds sur des surfaces réduites.</p> <p>Le secteur au nord du Cap du Rozel apparaît être celui le moins étudié jusqu'à présent (quelques relevés ponctuels par le SyMEL), mais ce retard commence à se combler, avec un premier recensement établi par le CBNB en 2019. Cet état des lieux rend compte d'une patrimonialité relativement faible, mais encore présente ponctuellement. Des prospections complémentaires permettront d'affiner cette conclusion.</p>		

 <p><b>Localisation :</b> stations connues des espèces (dunes d'Hatainville, dunes de Saint-Rémy-des-Landes, Cap de Carteret)</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Dépressions humides</p> <p><b>Espèces prioritaires à étudier :</b> espèces inféodées aux dépressions humides</p> <p><b>Espèces prioritaires à suivre :</b> Espèces dont les stations sont connues et espèces les plus rares dans le département ou la région.</p>	
--	--

AC2-5	Suivre le statut des espèces animales d'intérêt communautaire et remarquables (rareté et répartition)		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
 <p>Le périmètre du Document Unique de Gestion accueille 4 espèces animales d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Triton crêté, assez présent dans les dépressions humides dunaires du site (effectifs assez développés et bonne répartition).</li> <li>- La Barbastelle d'Europe présente près du Rozel, à Hatainville et sur le site du Havre de Surville</li> <li>- Le Grand Murin, peu présent mais contacté dans les dunes d'Hatainville et les dunes de Saint-Rémy-des-Landes</li> <li>- Le Grand Rhinolophe, également peu présent mais noté dans les dunes d'Hatainville.</li> </ul> <p>Le statut de ces espèces de Chiroptères étant précaire (peu de localisations), il convient de suivre leur présence au sein du périmètre d'étude, sur les sites où elles ont été aperçues, mais également en prospectant de nouveaux milieux potentiellement favorables.</p> <p>En ce qui concerne le Triton crêté, une carte de répartition a déjà été établie dans le cadre du précédent DOCOB, et des suivis sont régulièrement réalisés. Il s'agit d'actualiser cette carte et de poursuivre les suivis, en intégrant l'ensemble des amphibiens suivis.</p> <p>De plus, de nouvelles études pourraient permettre d'identifier de nouvelles espèces d'intérêt communautaire sur le site,</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des 4 espèces en site Natura 2000 : DREAL Normandie via l'animation Natura 2000 du SMLN (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Suivis réguliers et nouvelles prospections : DREAL Normandie (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- Prospections ou suivis en zones humides : financements AESN</li> <li>- Autres suivis : DREAL Normandie (fonds Etat), Région, Fondation du Patrimoine</li> </ul>	***
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Opérateur local (SMLN)</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Etudes réalisées</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> </ul>	

<p>notamment au sein des invertébrés (présence potentielle d'Agrion de Mercure, de <i>Vertigo moulinsiana</i>....).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OBHEN</li> <li>- GMN</li> <li>- Prestataires (bureaux d'études, experts naturalistes)</li> </ul>	
	<p style="text-align: center;"><b>Principaux partenaires techniques</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs d'efficacité</b></p>
<p>L'intérêt écologique du site est grand. Parmi les espèces particulièrement remarquables connues figurent :</p> <p><b>Invertébrés :</b> Gastéropodes, Odonates, Orthoptères, Hétéroptères terrestres et aquatiques, Rhopalocères (papillons de jour), Hétérocères (papillons de nuit), Coléoptères, Tenthède, Hyménoptères, Diptères, Arachnides...</p> <p><b>Vertébrés :</b> (oiseaux de l'estran et mammifères marins exclus)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poissons des cours d'eau</li> <li>- 13 espèces d'Amphibiens plus 1 espèce hybride, dont 3 espèces pionnières rares (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué et Rainette verte) et 11 espèces de milieux évolués (Triton crêté, Triton marbré, Alyte accoucheur)</li> <li>- 6 espèces de reptiles (Lézard à deux raies, Vipère péliade)</li> <li>- 122 espèces d'oiseaux de milieux terrestres recensées, parmi lesquelles 68 espèces nicheuses et 52 espèces migratrices ou hivernantes. 22 des espèces nicheuses sont patrimoniales, certaines étant même d'intérêt européen (Alouette des champs, Fauvette pitchou, Grand Corbeau, Pipit farlouse)</li> <li>- 11 espèces de mammifères terrestres, dont 1 patrimoniale (Putois d'Europe)</li> <li>- 11 espèces de micro-mammifères (Rat des moissons, Rat musqué, Souris grise, Muscardin)</li> <li>- 10 espèces avérées de Chiroptères (chauves-souris) dont 2 patrimoniales (Pipistrelle commune et Pipistrelle de Nathusius) en plus des 3 espèces d'intérêt européen.</li> </ul> <p>Certaines espèces (amphibiens, oiseaux...) font l'objet d'inventaires, de suivis et de cartographie de répartition, mais il n'est pas possible de suivre chaque espèce individuellement. Un recensement global et une cartographie des espèces patrimoniales par groupe ont déjà été réalisés et peuvent être renouvelés (chauves-souris, amphibiens, oiseaux nicheurs). Il s'agit de reconduire ce suivi à intervalles réguliers, à l'aide de transects ou de points d'observation, d'écoute ou de comptages. Pour les secteurs non encore prospectés, un premier recensement sera mis en place.</p> <p><b>Localisation :</b> ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires pour les prospections:</b>  Pour les invertébrés : nord du Cap du Rozel, Cap de Carteret, dunes de Saint-Jean-de-la-Rivière à Portbail, secteur des Tourelles à Saint-Germain-sur-Ay.</p>		

<p>Pour les vertébrés : nord du Cap du Rozel. Chiroptères à rechercher sur les ENS et Bretteville-sur-Ay.  <b>Secteurs prioritaires pour les suivis</b> : ensemble du périmètre Natura 2000</p> <p><b>Espèces prioritaires à étudier</b> : invertébrés des dunes, zones humides, falaises et milieux prairiaux, coprophages, poissons dulçaquicoles, reptiles et micro-mammifères.</p> <p><b>Espèces prioritaires à suivre</b> : amphibiens, oiseaux migrateurs (Traquet motteux), oiseaux nicheurs inféodés aux dunes (Alouette des champs, Pipit farlouse), oiseaux nicheurs inféodés aux zones humides (Cisticole des joncs, Bouscarle de Cetti), oiseaux nicheurs inféodés aux landes et falaises (Fauvettes, Grand Corbeau, Pipit maritime), oiseaux nicheurs des fourrés dunaires, chiroptères.</p>	
---	--

AC2-6	Actualiser la cartographie des espèces exotiques envahissantes	 	
<b>Description de la mesure / Plan de localisation</b>	<b>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Priorité</b>	
<p>Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes menacent la biodiversité du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre sont déjà présentes au sein du périmètre : la Griffes de sorcière (<i>Carprobotus acinaciformis</i>), la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) et l'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)</li> <li>- D'autres sont présentes en bordure du site ou à proximité, et sont donc à surveiller : la Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i> Royle) et la Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i> Kunth).</li> </ul> <p>D'autres espèces doivent également être surveillées du fait de leur caractère potentiellement invasif : Amaranthe verte, Erable sycomore, Jonc grêle, Matricaire fausse-camomille, Onagre à grandes fleurs, Pois-de-senteur vivace et Vergerette du Canada.</p> <p>Actuellement, ces espèces, présentes sur des habitats d'intérêt communautaire ou à proximité, occupent des stations bien localisées et peu nombreuses. Elles ne présentent pas un risque fort, mais elles demeurent une menace potentielle pour la biodiversité locale, du fait des risques de dissémination.</p> <p>Il est donc proposé d'actualiser la cartographie des foyers connus réalisée en 2013, en relevant les surfaces et les volumes concernés pour chaque station, afin d'estimer le travail et le coût de gestion à mener. Les actions de maîtrise et</p>	<p>- DREAL Normandie (fonds FEADER / Etat), AESN, Conservatoire du littoral, SyMEL, Région, Département, CAC, COCM, communes</p>	*	
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	
	<p>- DREAL Normandie</p> <p>- Opérateur local (SMLN)</p> <p>- Conservatoire du littoral</p> <p>- SyMEL</p> <p>- Collectivités</p>	<p>- Suivis réalisés</p> <p>- Temps affecté à la mesure</p> <p>- Taux de réalisation</p>	
	<b>Maîtrise d'œuvre</b>		
<p>- SyMEL</p> <p>- Collectivités</p> <p>- CEN Normandie</p>			
<b>Principaux partenaires techniques</b>		<b>Indicateurs d'efficacité</b>	

<p>d'éradication de ces espèces pourront ensuite être mises en œuvre.</p> <p>Deux espèces de mammifères présentent également un caractère invasif sur le site : le Ragondin et le Rat musqué, auxquelles on peut ajouter une espèce invertébrée nocive pour la biodiversité : le Frelon asiatique.</p> <p>De même que pour les espèces végétales, l'aire de répartition de ces espèces animales pourra être identifiée et cartographiée, du moins pour les Vertébrés.</p> <p><b>Localisation :</b> ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> bords des routes et cours d'eau, proximité des stations précédemment identifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CBN Brest</li> <li>- CPIE du Cotentin</li> <li>- CEN Normandie (brigade nature)</li> <li>- GMN</li> <li>- FDGDON</li> <li>- Services techniques des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stations d'espèces végétales invasives</li> <li>- Surface occupée par des espèces végétales invasives</li> <li>- Aire de répartition des espèces animales</li> </ul>
--	--	---

<b>Calendrier de mise en œuvre des mesures</b>	<b>T1</b> (2021-2023)	<b>T2</b> (2024-2026)	<b>T3</b> (2027-2029)
AC2-1 Réaliser la cartographie des habitats terrestres et aquatiques et suivre leur état de conservation	<b>X</b>		
AC2-3 Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés	<b>X</b> AAP région avec CBN	<b>X</b>	
AC2-4 Actualiser la cartographie des espèces végétales d'intérêt communautaire et remarquables et suivre leur état de conservation	<b>X</b>	<b>X</b>	
AC2-6 Actualiser la cartographie des espèces exotiques envahissantes			<b>X</b>

<b>Programmation prévisionnelle des suivis naturalistes</b>	<b>Niveau de carence des données</b>	<b>Niveau de besoin (tendance évolutive TE ou suivi opérationnel pour la gestion G)</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Première année de réalisation</b>
Habitats terrestres	Faible	Elevé (TE /G)	10 – 15 ans	2021-22
Flore non vasculaire	Elevé	Moyen (TE /G)	15 ans	2023
Flore vasculaire	Faible	Elevé (TE /G)	7-10 ans	2024-25
Espèces envahissantes	Moyen	Elevé (G)	10 – 15 ans	2027
Invertébrés – annélides	Elevé	Faible (TE)	15 ans	2026
Invertébrés – mollusques	Elevé	Faible (TE)	10 ans	2022
Invertébrés – insectes– distinguer (Odonates, Syrphes, Lépidoptères, coprophages...)	Moyen	Elevé (TE /G)	10 ans	2023, 2026 et 2028-29
Poissons	Elevé	Moyen (TE /G)	15 ans	2024
Amphibiens	Faible	Elevé (TE /G)	3-5 ans	2021
Reptiles	Faible	Moyen (TE /G)	7-10 ans	2023
Oiseaux	Moyen	Moyen (TE /G)	3-5 ans	2025-26
Mammifères terrestres	Moyen	Faible (TE)	7-10 ans	2027-28
Chiroptères	Moyen	Faible (TE)	10 ans	2022



ENJEUX

Tous les habitats naturels marins d'intérêt européen du site (1130, 1140, 1210, 1220, 1310 et 1330).

Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial (Bruyère marine, Obione faux-pourpier, Puccinellie maritime, Lavande de mer, invertébrés, poissons, oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu...)

OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

**5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

**5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager**

- 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire
- 5.3. Evaluer et orienter la gestion

OBJECTIFS  
OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation
- Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels
- Améliorer les connaissances des processus d'évolution pouvant affecter le site (évolution du trait de côte, comblement des havres...)

## Cadre général des mesures AC3 – Acquérir et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune marins

### Contexte des mesures :

Le site comprend une grande portion de Domaine Public Maritime (DPM), incluse en périmètre Natura 2000, que ce soit au niveau des estuaires (havres et embouchures de petits cours d'eau) ou le long des plages. Ces espaces naturels recèlent une biodiversité animale et végétale remarquable, mais souvent largement méconnue. Ainsi, la cartographie des habitats naturels du site de 2011-2012 qui portait essentiellement sur le domaine terrestre, s'était intéressée aux habitats intertidaux végétalisés (laisses des mer, prés salés), mais sans précision, et n'avait pas intégré les habitats non végétalisés (estuaires et replats boueux et sableux exondés).

Aussi subsiste-t-il encore de nombreuses inconnues sur le patrimoine naturel marin, aussi bien en ce qui concerne le recensement de la biodiversité, que pour la compréhension de son fonctionnement, ou encore pour suivre l'impact des actions menées.

Il convient de veiller à distinguer les lacunes préjudiciables à la mise en œuvre de la gestion et/ou l'atteinte des objectifs de « l'appétit » de connaissances.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), liens avec d'autres réseaux de gestionnaires, communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages terrestres sur le site sont concernés : professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles ...).

### Résultats attendus :

Il s'agit de mettre en place un dispositif de suivi et d'étude, dimensionné aux besoins et cohérent avec les moyens, pour actualiser les connaissances déjà acquises, les compléter avec de nouvelles données, approfondir notre compréhension du fonctionnement des écosystèmes en interaction avec les usages humains et évaluer les actions menées. Différents types de suivis des espaces naturels seront institués afin :

- D'actualiser et d'améliorer les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune marins, notamment d'intérêt communautaire ;
- De mesurer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale ;
- De comprendre et évaluer les fonctionnalités des milieux marins, notamment pour les espèces animales et végétales qu'ils accueillent ;
- D'évaluer l'impact des actions de préservation et/ou de restauration menées pour pérenniser la qualité intrinsèque du site, afin d'ajuster les mesures d'intervention si nécessaire.

## Cadre général des mesures AC3 – Acquérir et actualiser les connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune marins

### Principales autres mesures liées :

GOUV3-2 : Réduire les impacts potentiels des interventions sur les habitats naturels et les espèces  
 GOUV4-2 : Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion

CLIM1 : Accompagner le changement climatique

GES1 : Privilégier des interventions frugales sur certains habitats

GES2 : Gérer les habitats naturels et habitats d'espèces

GES3 : Gérer les espèces

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données

AC3-1	Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux et subtidaux et actualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
S'intéresser de plus près à l'estran peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'interface terre-mer et donc de le gérer au mieux. Le programme Cartham de l'OFB peut constituer un premier apport de connaissances sur l'inventaire et la cartographie des habitats benthiques, mais il est également souhaitable de s'appuyer sur les informations apportées par les usagers qui ont une activité régulière au sein du site.		- Office Français de la Biodiversité (fonds FEADER / Etat) - DREAL Normandie	***
Concernant les habitats végétalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour la cartographie des 3 habitats naturels marins végétalisés d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation (précédente cartographie réalisée en 2011 – 2012).</li> <li>- Analyser les évolutions survenues entre la cartographie de 2011-2012 (état de référence initial) et la nouvelle cartographie, en termes de surface couverte par chaque habitat, de répartition et d'emboîtement, d'état de conservation ou de dégradation.</li> <li>- Suivre l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (laisses de mer, prés salés...)</li> </ul> Concernant les habitats non végétalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un état initial écologique de l'estran, en cartographiant complètement les habitats intertidaux (estran) et estimant leur état de conservation.</li> <li>- Inventorier et cartographier précisément les habitats benthiques (estuaires), notamment en distinguant les zones fonctionnelles des sables (frayères, nourriceries, zones d'intérêt pour la faune benthique (invertébrés,</li> </ul>		<b>Maîtrise d'ouvrage</b> - Office Français de la Biodiversité - SMLN	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b> - Suivis réalisés - Etudes réalisées - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation
		<b>Maîtrise d'œuvre</b> - Régie OFB ou prestataire (GEMEL, bureau d'études...)	<b>Indicateurs d'efficacité</b>
		<b>Principaux partenaires techniques</b> - GEMEL - IFREMER - DREAL Normandie - Conservatoire du littoral - SyMEL	- Acquisition de connaissances sur les zones fonctionnelles des sables et des zones de concentration de faune fixée

<p>poissons, avifaune, mammifères) et les éventuelles zones rocheuses à faune fixée (la plupart des habitats rocheux étant situés en-dehors du périmètre Natura 2000)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distinguer les zones à enjeux plus forts</li> </ul> <p>L'évolution assez lente des habitats du site permet d'envisager la programmation de cette actualisation vers 2022, selon le protocole défini au niveau national.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux habitats suivants, au regard de certains facteurs d'influence et/ou de leur faible superficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisses de mer</li> <li>- Cordons de galets</li> <li>- Prés salés atlantiques : le havre de Surville, non pâturé depuis 2011, est le seul de la Côte Ouest de la Manche sans activité agricole. Il sert donc de témoin sur l'évolution naturelle d'un havre. A ce titre, il serait judicieux de mettre en place un suivi particulier sur ce havre (transects de végétation...)</li> <li>- Habitats non végétalisés (replats sableux ou boueux exondés à marée basse).</li> </ul> <p><b>Localisation :</b> Domaine Public Maritime du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Estuaires et haut de plage des havres de Surville et Portbail, estran de Portbail et de Barneville-Carteret au Rozel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts scientifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation de zones d'intérêt et à plus forts enjeux</li> </ul>
--	---	--

AC3-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux intertidaux et marins et sur l'impact de certains facteurs d'influence, notamment au niveau des estuaires		
Description de la mesure / Plan de localisation	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Chaque écosystème assure une diversité de fonctions, certaines étant spécifiques à certains types de milieux. Les fonctions écologiques se définissent comme les processus biologiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème, et les services écologiques comme les bénéfices retirés par l'homme de ces processus biologiques, comme par exemple : la purification de l'air et de l'eau, le maintien de la biodiversité, le cycle des nutriments, les aménités (plaisir ou agrément que procure un lieu ou un paysage).</p> <p>L'estran sableux, ou zone de balancement des marées, assure une importante fonction de production primaire (diatomées...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité (fonds FEADER / Etat)</li> <li>- DREAL Normandie</li> </ul>		**
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- Opérateur local : SMLN</li> </ul>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la cartographie</li> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> </ul>	

<p>et abrite de nombreux invertébrés exploités par les poissons à marée haute et les oiseaux à marée basse (anatidés, limicoles). D'un point de vue fonctionnel, il convient de signaler le rôle important de la laisse de mer pour l'alimentation et le repos des oiseaux à marée haute. Elle constitue également le lieu de reproduction du Gravelot à collier interrompu.</p> <p>Quant aux platiers rocheux, ils sont colonisés par des macroalgues qui constituent le support ou un abri pour de nombreuses espèces marines, et contribuent à la production primaire des eaux côtières.</p> <p>Les prés salés, réunissant des formations pionnières à salicornes, de la Puccinellie maritime et de l'Obione faux-pourpier, sont un haut lieu de production de matière organique exportée vers la mer. Ils jouent un rôle de nourricerie pour les poissons et de lieu d'hivernage et de halte migratoire pour l'avifaune.</p> <p>Les facteurs d'influence sont multiples sur le site, qu'ils soient naturels ou d'origine anthropique, intrinsèques au site ou extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamique marine et éolienne et mouvements sédimentaires</li> <li>- dynamique des espèces (prolifération, maladies....)</li> <li>- conditions climatiques et variation des niveaux d'eau</li> <li>- pollutions diverses</li> <li>- fréquentation par le public</li> <li>- activité agricole sur les prés salés</li> <li>- comportements irrespectueux</li> <li>- aménagements variés (digues...).</li> </ul> <p>Les effets généraux de ces facteurs d'influence sont relativement connus, mais des études plus approfondies de leurs effets précis sur certains habitats ou certaines espèces peuvent s'avérer nécessaires, afin de mettre en place les mesures adaptées à l'amélioration de l'état de conservation de ceux-ci.</p> <p>Les connaissances sur chaque écosystème ne peuvent être exhaustives, mais il s'agit ici d'améliorer, en mettant en place des études ciblées et appropriées, certaines connaissances pour les milieux intertidaux et marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité présente (benthos, invertébrés, poissons, oiseaux, mammifères marins, algues, herbiers)</li> <li>- Relations entre espèces et habitats ou entre espèces : suivi de la reproduction de certaines espèces (frayères) ou zones d'alimentation (prés salés)</li> <li>- Fonctionnement des zones d'estuaires</li> <li>- Impact des facteurs d'influences et menaces pesant sur les écosystèmes : l'origine des phénomènes d'eutrophisation et leurs effets (havre de Portbail), notamment en termes de modifications qualitatives des peuplements, pollutions diverses (déchets de pêche, plastiques, hydrocarbures...), ou encore les interactions entre activités humaines et les habitats, la</li> </ul>	<p>- Région et collectivités</p>	<p>- Taux de réalisation</p>	
	<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p> <p>- Régie OFB ou prestataire (GEMEL, bureau d'études...)</p>		
	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <p>- GEMEL - IFREMER - DREAL Normandie - Experts scientifiques - Région et collectivités</p>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <p>- Inventaires de la biodiversité - Connaissances disponibles sur le fonctionnement des écosystèmes - Connaissances disponibles sur les facteurs d'évolution des habitats</p>	

<p>faune et la flore marines (pâturage des prés salés, pêche, cueillette de salicornes, nettoyage des plages, activités nautiques et touristiques, aménagements...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle dans la régulation du climat et la protection contre les risques naturels...</li> </ul> <p><b>Localisation :</b> Domaine Public Maritime du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Havres de Portbail et Surville, secteurs à forts enjeux identifiés dans l'opération AC3-1</p>		
---	--	--

AC3-3	Améliorer les connaissances sur les espèces végétales marines remarquables		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Les algues représentent une ressource alimentaire (pour le Bouquet, le Crabe vert...), un abri et même un support de vie et de ponte pour de nombreuses espèces animales et végétales, qu'elles soient fixées aux rochers de l'estran ou décrochées par les vents et la houle. Les algues échouées en haut des plages, parmi les laisses de mer, jouent d'ailleurs le rôle d'engrais pour les plantes des sables (Cakilier, Panicaut, Oyat) qui constituent peu à peu les dunes protectrices.</p> <p>Les grandes algues brunes (varech, laminaires) peuvent former de véritables ceintures visuelles à divers étages de l'estran, conditionnant l'installation de nombreuses autres espèces végétales et animales. De même, les herbiers submergés de Zostère naine et Zostère marine jouent un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces.</p> <p>Sur le site, l'estran rocheux étant essentiellement exclu du périmètre Natura 2000, ces éléments restent peu étudiés jusqu'à présent et sont donc méconnus. Ils sont probablement peu représentés au sein du site, mais leur présence reste possible.</p> <p>Par ailleurs, les havres renferment une mosaïque d'habitats naturels patrimoniaux, avec des espèces végétales très caractéristiques : Salicornes, Spartine, Obione faux-pourpier, Puccinellie maritime, Chiendent maritime... Au-delà de la cartographie des habitats, une bonne connaissance de ces espèces peut permettre d'adapter au mieux la gestion de ces milieux fragiles : gérer la cueillette de salicornes pour préserver la ressource, identifier les zones d'alimentation des oiseaux pour favoriser la biodiversité, optimiser et pérenniser le pâturage des moutons de prés salés....</p> <p>Deux espèces patrimoniales sont particulièrement remarquables au niveau des havres : la Frankénie lisse et le Scirpe piquant.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Région</li> <li>- Fondation du Patrimoine</li> </ul>	*
		<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- DDTM50</li> <li>- Opérateur local : SMLN</li> <li>- Région et collectivités</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> <li>- Taux de réalisation</li> </ul>
		<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régie OFB ou prestataire (GEMEL, bureau d'études...)</li> </ul>	
		<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IFREMER</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances disponibles sur les espèces végétales marines</li> </ul>

<p><b>Localisation :</b> Domaine Public Maritime du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires pour les prospections et les suivis :</b>  Pour les algues : milieu marin, estran rocheux et sableux  Flores halophile : Prés salés des havres de Portbail et Surville</p> <p><b>Espèces prioritaires à suivre :</b> salicornes, Obione, Chiendent maritime, Frankénie lisse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts scientifiques</li> <li>- Région et collectivités</li> </ul>	
---	--	--

AC3-4	Améliorer les connaissances sur les espèces animales marines remarquables		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>La richesse spécifique de l'estran sableux et rocheux est importante et son cortège d'espèces est original, avec un grand nombre d'espèces caractéristiques (88 espèces d'invertébrés recensés). Ceci est lié à la diversité des faciès présents sur ce littoral, à leur vaste superficie et à leur bon état de conservation : plages sableuses bordées de dunes, plages sableuses en côte basse, plages à galets, caps rocheux découverts à marée basse... Ceux-ci offrent une faune remarquable, tant sur l'étage médiolittoral que sur le haut de plage en pied de falaises.</p> <p>Les plages sableuses en côte basse accueillent le plus grand nombre d'espèces caractéristiques, le cortège de carabiques et d'hétéroptères y est particulièrement intéressant. La présence des dunes proches semble influencer la qualité des cortèges, par la protection qu'elles offrent (faible fréquentation, zones de repli...), mais elles semblent peu influencer la composition des cortèges de l'estran via la pénétration des espèces des dunes sur la plage : les espèces de la plage sont bien distinctes de celles des dunes.</p> <p>De façon générale, la faune marine présente dans les espaces littoraux et marins (estuaires, vasières, estran, prés salés, mer) a été peu étudiée jusqu'à présent et est donc peu connue.</p> <p><u>Invertébrés :</u> éponges, oursins, étoiles de mer, Annélidés (vers), Mollusques, Crustacés, nombreux insectes de l'estran sableux et rocheux.</p> <p><u>Vertébrés marins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 espèces de poissons</li> <li>- De nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs, fréquentant pour certaines le haut de plage (Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Hironnelle des rivages, Bergeronnette grise), et l'estran (limicoles), pour d'autres les falaises et milieux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Région</li> <li>- Fondation du Patrimoine</li> </ul>	*
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- DDTM</li> <li>- Opérateur local : SMLN</li> <li>- Région et collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis réalisés</li> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> <li>- Taux de réalisation</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régie OFB ou prestataire (GEMEL, bureau d'études...)</li> </ul>		
<b>Principaux partenaires techniques</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- IFREMER</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- Experts scientifiques</li> <li>- Région et collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances disponibles sur les espèces animales marines</li> </ul>		

<p>rocheux (Grand Corbeau, Pipit maritime), ou encore les prés salés (Tadorne de Belon, Bernache cravant)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants sur la côte (laridés, sternes, plongeurs, Bernache cravant à ventre pâle), ou exploitant les prés salés (aigrettes, courlis)</li> <li>- 2 espèces de mammifères marins à proximité du site : Grand Dauphin et Phoque gris.</li> </ul> <p>Il s'agit de réaliser un recensement global et une cartographie des espèces par groupe. Ce suivi pourra être reconduit à intervalles réguliers. L'état de la ressource pour la pêche à pied pourra notamment être apprécié.</p> <p><b>Localisation :</b> Domaine Public Maritime du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires pour les prospections :</b>      Pour les invertébrés : ensemble de l'estran du site, et particulièrement dans les laisses de mer, les cordons de galets et les végétations vivaces de haut de plage, ainsi que les zones d'affluence des pêcheurs à pied.      Pour les vertébrés : milieu marin.</p> <p><b>Secteurs prioritaires pour les suivis :</b> Estuaires de Portbail et Surville</p> <p><b>Espèces prioritaires à étudier :</b> invertébrés benthiques et poissons amphihalins.  <b>Espèces prioritaires à suivre :</b> oiseaux marins, mammifères marins.</p>		
---	--	--

<b>Calendrier de mise en œuvre des mesures</b>	<b>T1</b> (2021-2023)	<b>T2</b> (2024-2026)	<b>T3</b> (2027-2029)
AC3-1 Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux et subtidaux et actualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	X		

<b>Programmation prévisionnelle des suivis naturalistes sur le DPM</b>	<b>Niveau de carence des données</b>	<b>Niveau de besoin (tendance évolutive TE ou suivis opérationnels pour la gestion G)</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Première année de réalisation</b>
Habitats marins	Elevé	Elevé (TE / G)	10 – 15 ans	2021-22
Flore marine	Elevé	Elevé (TE /G)	15 ans	2023-24
Espèces envahissantes	Elevé	Moyen (G)	10 ans	2027
Invertébrés – annélides	Moyen	Moyen (G)	15 ans	2026
Invertébrés – mollusques et crustacés	Moyen	Moyen (G)	10 ans	2024-25
Invertébrés – insectes– distinguer (Odonates, Syrphes, Lépidoptères...)	Moyen	Moyen (G)	10 ans	2027-28-29
Poissons	Elevé	Elevé (TE /G)	15 ans	2024
Oiseaux	Moyen	Elevé (TE /G)	3-5 ans	2025-26
Mammifères marins	Moyen	Elevé (TE /G)	10 ans	2022

## Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie



### ENJEUX

Tous les habitats naturels d'intérêt européen du site, terrestres, aquatiques et marins (1130, 1140, 1210, 1220, 1230, 1310, 1330, 2110, 2120, 2130\*, 2170, 2180, 2190, 4030, 6510, 8220 et 9180\*) et autres habitats naturels (zones humides).  
Toutes les espèces végétales et animales d'intérêt européen : Oseille des rochers (1441), Ache rampante (1614), Liparis de Lœsel (1903), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324).  
Espèces végétales et animales non d'intérêt européen mais à fort enjeu patrimonial.  
Ensemble du patrimoine paysager, historique, archéologique, culturel et bâti.

### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Tous les objectifs de développement durable :

1. Préservation de l'intérêt écologique du site (1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5)
2. Préservation des intérêts paysager, historique et culturel du site (2.1 et 2.2)
3. Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines (3.1 et 3.2)
4. Gouvernance et gestion du site (4.1, 4.2 et 4.3)

En particulier :

#### **5. Connaissance et valorisation du site et de sa gestion**

##### **5.1. Acquérir de nouvelles connaissances et les partager**

- 5.2. Sensibiliser les usagers et le public aux richesses et aux fragilités du territoire
- 5.3. Evaluer et orienter la gestion

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tous les objectifs opérationnels, et en particulier :

- **Développer la sensibilisation du public aux patrimoines paysager, naturel et culturel de la Côte Ouest**
- Accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions du territoire (changement climatique, dynamique sédimentaire...)
- Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution pour optimiser la gestion du site et faciliter l'évaluation
- **Améliorer les connaissances des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels**

## Cadre général des mesures AC4 – Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

### Contexte des mesures :

De nombreux éléments historiques et archéologiques permettent de reconstituer aujourd'hui l'évolution de l'occupation du territoire à travers le temps. Le patrimoine historique et archéologique en témoigne régulièrement, mais d'autres éléments permettent de préciser les connaissances sur la culture locale et les traditions : contes, légendes ou témoignages d'anciens sur les us et coutumes, et sur les activités passées, toponymie faisant référence à l'aspect géographique d'un lieu, ou à l'utilisation qui en était faite...

Le recueil de ces éléments est donc fondamental pour appréhender l'évolution de l'occupation du territoire et des activités humaines.

De nos jours, les usages sur le site sont tellement diversifiés qu'il subsiste un certain nombre d'inconnues sur chacun, soit sur la pratique en tant que telle (modalités d'exercice des activités), soit sur les interactions avec les autres usages ou avec le patrimoine naturel. Il s'agit de compléter les connaissances sur ces usages, professionnels et de loisir, afin d'optimiser la gestion.

### Activités concernées :

Toutes les composantes du territoire sont concernées : intervention foncière, mise en œuvre des politiques publiques et projets de territoire, protection environnementale et patrimoniale, mise en œuvre de la gestion (encadrement des usages, aménagements), communication et sensibilisation, recherche et suivis scientifiques...

Tous les usages sur le site sont concernés : terrestres ou marins, professionnels ou de loisirs (accueil du public, agriculture, événements culturels ou sportifs, activités pédagogiques et animations...), interventions programmées ou d'urgence dans les espaces naturels (projets de travaux ou d'aménagement, sauvegarde et secours, chantiers bénévoles ...).

### Résultats attendus :

- Caractérisation de la fréquentation sur le territoire et de ses effets sur le patrimoine naturel
- Meilleure connaissance des activités professionnelles et de loisirs, terrestres et marines, sur tout le territoire (répartition spatiale, modalités, besoins spécifiques...)
- Etude des interactions entre les usages et le patrimoine naturel, notamment en ce qui concerne les effets cumulés
- Conservation de témoignages du passé permettant de comprendre l'évolution de l'occupation du territoire.

## Cadre général des mesures AC4 – Améliorer les connaissances des usages passés et ayant cours au sein du site et en périphérie

### Principales autres mesures liées :

GOUV1 : Développer la maîtrise foncière

GOUV2 : Veiller à l'articulation du DUG avec les autres démarches territoriales

GOUV3 : Veiller au respect de l'intégrité des espaces naturels  
GOUV4-2 : Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion

US1 : Organiser la fréquentation

US2 : Orienter la gestion agricole sur le site

US3 : Accompagner et encadrer les usages non agricoles sur le site

CS1 : Communiquer auprès des publics : informer, sensibiliser et valoriser la gestion

AC1 : Améliorer les connaissances générales sur le site et structurer les données.

AC4-1	Suivre la fréquentation du site et ses impacts sur les patrimoines		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>La fréquentation des espaces naturels de la Côte Ouest, attractifs, présente des disparités : le Cap de Carteret constitue l'un des sites les plus fréquentés de la Manche, le bourg de Portbail et son havre sont également assez fréquentés, par des résidents ou des touristes, alors que la plupart des autres accès aux plages du périmètre du DUG, de Bretteville-sur-Ay au Rozel, sont plus confidentiels et souvent utilisés par des résidents locaux.</p> <p>Des variations de fréquentation sont régulièrement perçues : inter-annuelles (selon les conditions météorologiques, la promotion du territoire dans les régions et à l'étranger...), intra-annuelles (saisons) et même intra-journalières (matin, journée, soir).</p> <p>Jusqu'à présent, les études de fréquentation du territoire ont été ponctuelles et fragmentées, il n'existe pas de vision globale de l'évolution de la fréquentation dans le temps sur l'ensemble du site. Un suivi organisé pourrait permettre d'anticiper les variations, ponctuelles ou plus globales, de la fréquentation. Ce suivi peut être envisagé du fait que la fréquentation est essentiellement pédestre et linéaire : les visiteurs empruntent les accès tracés et tendent peu à diffuser hors des sentiers. Par contre, le nombre de sentiers ouverts au public est assez important (nombreuses passes perpendiculaires à la mer).</p> <p>Aussi, il serait intéressant de monter un observatoire des fréquentations pour développer une connaissance quantitative et qualitative du public fréquentant le site : nombre de</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du phare : SPL du Cotentin</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- Manche Tourisme</li> </ul>	**
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SPL du Cotentin</li> <li>- Collectivités territoriales (CAC, COCM)</li> <li>- SMLN</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- SyMEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un observatoire des fréquentations</li> <li>- Alimentation régulière de cet observatoire</li> <li>- Temps affecté à la mesure</li> <li>- Taux de réalisation</li> </ul>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- Bureaux d'études</li> </ul>		
		<b>Principaux partenaires techniques</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manche Tourisme</li> <li>- Communes</li> <li>- Associations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de conservation des habitats</li> </ul>

<p>visiteurs (par secteur et sur tout le site), évolution dans le temps, activités réalisées sur le site, besoins spécifiques... Cet observatoire couvrira l'ensemble des activités pratiquées sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire (randonnées, équitation, découverte des paysages et des patrimoines, baignade, plaisance.... Il devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mesurer les flux de fréquentation de chaque site pour adapter les aménagements aux pratiques effectives (outils : éco-compteurs, comptages routiers, application Strava....)</li> <li>- De définir les besoins d'amélioration des dispositifs de maîtrise de la fréquentation et de limitation de la divagation, pédestre ou en véhicules (orientation du public) L'impact des visiteurs, relativement faible en général, est souvent variable, selon le nombre de visiteurs, les activités exercées et les milieux concernés. Il peut être plus important de façon localisée. Aujourd'hui, la problématique de la circulation de véhicules est quasiment réglée.</li> <li>- De rationaliser et calibrer les équipements d'accueil des visiteurs aux besoins réels (emprises, organisation du stationnement, accueil des cyclistes ou des personnes à mobilité réduite, bancs, maintien ou condamnation de certains accès...) afin de préserver les habitats naturels, la faune et la flore</li> <li>- De constater en temps réel les dégradations des milieux et des aménagements, afin d'y répondre</li> <li>- D'orienter le mode de gestion des habitats dégradés, en choisissant entre restauration passive ou active</li> <li>- De vérifier le respect des consignes de bonne conduite par les usagers pour adapter les messages de sensibilisation, voire la réglementation (par exemple concernant l'accueil de camping-cars).</li> </ul> <p>Cette étude est liée aux mesures US1-1 et US1-2 (organisation des stationnements, condamnation d'accès...).</p> <p><b>Localisation :</b> Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil du public rationalisé</li> <li>- Equipements calibrés</li> <li>- Respect des consignes par les usagers</li> </ul>
---	--	--

<b>AC4-2</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les modalités agricoles à terre et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel</b>		
<b>Description de la mesure / Plan de localisation</b>		<b>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</b>	<b>Priorité</b>
<p><b><u>Pâturage en milieu dunaire</u></b> Afin de mieux connaître le rôle joué par l'élevage sur le territoire du DUG, une étude sur les pratiques agricoles et le</p>		- Financements AESN	***
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		- SMLN	

<p>patrimoine naturel pourrait être réalisée. Le but de cette étude serait de dégager les pistes d'améliorations envisageables et les leviers d'actions qui permettent la mise en œuvre de ces améliorations. Elle se fera dans la continuité de celle réalisée par le CPIE du Cotentin en 2001 « <i>Etude de l'impact du pacage hivernal sur les milieux dunaires</i> », et sera réalisée en partenariat avec les acteurs du monde agricole et de la gestion des espaces naturels, et notamment : les agriculteurs du territoire du DUG, la chambre d'agriculture de la Manche, les collectivités, la DDTM, la DRAAF, le GRAB, le SyMEL et le Cdl.</p> <p>A noter : cette étude pourrait très certainement s'élargir, comme l'étude du CPIE en 2001, à l'ensemble des massifs dunaires de la Côte Ouest (y compris de Vauville à Dragey). 20 ans après la première étude de l'agriculture dunaire, elle permettra de réaliser un bilan sur le pâturage dunaire (évolution des zones d'affouragement, des chargements, capacité de résilience des dunes...) avec un volet socio-économique sur les exploitations. Cette étude comprend de nombreux axes de recherche, qui peuvent chacun constituer une sous-étude : ils sont listés ci-dessous à titre indicatif.</p> <p><b>Premier volet : étude agronomique</b>, dans le but d'identifier l'importance des parcelles des milieux dunaires pour les exploitations agricoles (valorisation la production agricole).  → Evaluation de la ressource fourragère des dunes et de la valorisation de cette ressource par les agriculteurs.  Objectifs : détecter et analyser les contraintes nutritionnelles liées à la ressource, pour l'élevage ; dégager des pistes pour valoriser de manière optimale la ressource fourragère des dunes.  → Evaluation de l'intérêt des dunes dans le système d'exploitation (importance des terrains du Cdl, des terrains privés ou communaux) et lien avec les parcelles situées en amont, hors territoire du DUG.  Objectif : Connaître l'importance économique des parcelles de dunes. Dans quelles mesures conditionnent-elles la viabilité économique des exploitations ?  → Evaluation des outils financiers incitatifs mobilisables pour permettre une gestion agri-environnementale des milieux dunaires (MAEC unitaire, MAEC territorialisée, etc.)  Objectif : Mieux connaître les leviers économiques qui aident ou constituent un frein pour les agriculteurs à la mise en place de pratiques agricoles adaptées au milieu dunaire.</p> <p><b>Second volet : étude sur le patrimoine naturel et la perception paysagère</b>, dans le but de mieux comprendre les interactions entre le pâturage, les habitats naturels, les espèces et les paysages.  → Réaliser un état des lieux et diagnostic sur les différentes pratiques mises en œuvre depuis 20 ans sur les terrains du Cdl et l'état de conservation du patrimoine naturel. Etude déjà en cours depuis 2019 avec CBN et GREZIA. Eléments à considérer : diversité des élevages, périodes de pâturage, chargements moyens, pédologie, diversité floristique, évolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cdl</li> <li>- CRAN</li> <li>- Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études lancées</li> <li>- Nombre d'axes de recherche</li> </ul>	
	<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CBNB</li> <li>- GREZIA</li> </ul>		
	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs</li> <li>- CRAN</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances agronomiques dans les espaces dunaires</li> <li>- Connaissances des effets du pâturage dunaire</li> </ul>	

<p>diachronique de l'embroussaillage, capacité de résilience, etc.</p> <p>Objectifs : Mieux appréhender les effets des animaux d'élevage sur la végétation (bovins, équins ou ovins) et décrire les avantages et inconvénients de chacun ; mieux connaître l'efficacité du pâturage en fonction des périodes de l'année pour la gestion du patrimoine naturel.</p> <p>→ Evaluer l'impact des vermifuges sur l'entomofaune dunaire.</p> <p>Objectif : mieux connaître l'effet des traitements anti-parasitaires sur les insectes de la dune.</p> <p>→ Evaluer le fonctionnement hydrologique des dépressions humides et la qualité de l'eau des mares dans divers contextes de gestion agricole (pas de pâturage, pâturage non protégé, pâturage avec mise en exclos, contexte maraîcher).</p> <p>Objectif : Connaître les effets de l'activité agricole sur la ressource en eau (quantité et qualité)</p> <p>→ Evaluer la perception du pâturage dunaire par les différents acteurs du territoire (agriculteurs, naturalistes, riverains, visiteurs...)</p> <p>Objectif : croiser les regards et identifier comment l'élevage participe au cadre de vie des résidents et à la valorisation des paysages de la Côte Ouest.</p> <p><b>Localisation :</b> Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p>	
--	--

AC4-3	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités marines et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Parmi les activités qui se déroulent sur l'espace marin, plusieurs sont des activités professionnelles (et de loisirs), exercées sur le site même ou à proximité immédiate : conchyliculture, pêche, pêche à pied, cueillette de salicornes, élevage ovin de prés salés...</p> <p>A l'échelle de la Côte Ouest de la Manche, le secteur de Saint-Germain-sur-Ay à Portbail constitue souvent la marge septentrionale du territoire d'exercice de ces activités plus présentes dans le Sud Manche (conchyliculture, pêche à pied, activités sur les havres).</p> <p>Le territoire du DUG constitue donc un faible enjeu pour ces activités professionnelles, qui ont été peu suivies jusqu'à présent et qui sont donc beaucoup moins connues que l'agriculture. Pourtant, les pratiquants de ces activités sont en interaction avec les habitats naturels et les espèces du site, et il est important de connaître la nature et l'intensité de ces</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'animation</li> <li>- DREAL Normandie</li> <li>- OFB</li> </ul>	**
		<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMLN</li> <li>- DDTM 50</li> <li>- OFB</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de recueils d'informations organisées (comptages sur le terrain, enquêtes)</li> <li>- Nombre d'études spécifiques menées</li> </ul>

<p>interactions pour concilier au mieux les usages avec la préservation du patrimoine naturel.  Pour mesurer de tels impacts, il est possible de s'appuyer sur des sites témoins, comme le havre de Surville, qui n'est plus pâturé depuis 2011, qui permet de mesurer l'effet de l'activité agricole sur les prés salés des havres.</p> <p>La mesure vise à approfondir les connaissances des usages marins professionnels et de loisirs, particulièrement de ceux qui mettent à profit les ressources végétales ou animales du territoire (en lien avec AC3 qui permet de connaître l'état des ressources). Il s'agit de mieux connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce qui concerne les usagers : provenance, nombre de pratiquants, et parmi eux de professionnels, accès à l'éstran utilisés, habitudes...</li> <li>- Ce qui concerne l'activité : localisation et emprise, modalités (techniques et outils utilisés, périodes), ressource prélevée / produite, besoins spécifiques à chacun (installation de matériel, engins, conditions...)</li> <li>- Ce qui concerne les interactions de chaque activité avec ce qui l'entoure : interaction avec les autres usages, avec les habitats naturels, la faune et la flore</li> <li>- Les tendances pressenties : évolutions des pratiques, développement de l'activité à l'avenir, apparition de nouveaux usages... Il est notamment utile de s'interroger sur la pérennité de l'élevage ovin de pré salé sur le territoire, l'activité n'étant plus représentée que par 3 exploitants sur Portbail, chacun d'entre eux étant proche de la retraite.</li> </ul> <p>Ces informations pourront être recueillies via des observations directes sur site (comptage des pêcheurs à pied), des entretiens ou enquêtes auprès d'usagers sur site, des services de l'Etat (DDTM ou DIRM : AOT conchyliques, permis de cueillette de salicornes), ou encore auprès des organismes fédérant chaque profession : Section Régionale Conchylicole (SRC), Comité Régional des Pêches (CRPMEM), Association Pastorale des Havres de la Côte Ouest Cotentin (APHCOC)...</p> <p>Des études particulières pourront éventuellement être menées pour approfondir un sujet en particulier, notamment pour appréhender les impacts des activités sur les habitats ou les espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet du pâturage ovin sur l'évolution de la végétation des havres, le havre de Surville servant de témoin</li> <li>- Analyse de risques de la pêche : le cadre réglementaire lié à Natura 2000 impose dorénavant de réaliser une analyse de risques de l'activité de pêche sur les habitats marins des sites comprenant une partie marine. Pour le territoire du DUG, cette étude pourrait être réalisée à partir de 2023.</li> </ul>	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIRM</li> <li>- CBN</li> <li>- CRAN</li> <li>- CCI</li> <li>- SRC</li> <li>- CRPMEM</li> <li>- APHCOC</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des usages professionnels marins</li> <li>- Connaissance des interactions des usages marins avec les habitats et espèces</li> </ul>
---	---	---

<b>Localisation :</b> Ensemble du Domaine Public Maritime du Document Unique de Gestion, particulièrement au sud du havre de Portbail inclus.		
---	--	--

AC4-4	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités de loisirs et étudier leurs interactions avec les patrimoines		
Description de la mesure / Plan de localisation		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>La présence d'immenses espaces naturels diversifiés confère au territoire un attrait certain pour l'accueil d'activités de loisirs en tous genres. Certaines sont présentes de longue date (randonnées, voile, char à voile, parapente...), mais d'autres se développent depuis seulement quelques années (kayak, longe-côte, geocaching...)</p> <p>La plupart de ces activités s'exercent sans encadrement particulier, surtout en cas de pratique individuelle, mais certains pratiquants sont affiliés à des fédérations ou clubs qui édictent quelques règles de conduite (Cotentin vol Libre pour le parapente, clubs de voile, centres d'équitation).</p> <p>Là encore, les pratiquants de ces activités sont en interaction avec les habitats naturels et les espèces du site, et il est important de connaître la nature et l'intensité de ces interactions pour concilier au mieux les usages avec la préservation du patrimoine naturel. De même, la multitude d'usages au sein du site impose des interactions entre activités (répartition dans le temps et l'espace, utilisation des équipements...).</p> <p>Il s'agit ici de mieux connaître les divers usages de loisirs et leurs impacts potentiels ou avérés sur le patrimoine naturel, en lien avec la mesure AC4-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Provenance des usagers, nombre de pratiquants, équipements utilisés</li> <li>- Localisation et emprise concernée, modalités (techniques utilisées, périodes), besoins spécifiques à chacun (installation de matériel, véhicules, circulation, conditions...)</li> <li>- Interactions de chaque activité avec les autres usages, avec les habitats naturels, la faune et la flore</li> <li>- Les tendances pressenties : évolution des pratiques, développement de l'activité à l'avenir, apparition de nouveaux usages...</li> </ul> <p>Les divers usages concernés sont notamment la chasse, les sports de toute nature (randonnées, trails, équitation, cyclisme, voile, char à voile, parapente...), les activités de loisirs et détente, terrestres, balnéaires ou nautiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'animation</li> <li>- DREAL Normandie</li> </ul>	*
		<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>
		<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
		<b>Principaux partenaires techniques</b>	<b>Indicateurs d'efficacité</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- OFB</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> <li>- Associations communales de chasse</li> <li>- Associations de plaisanciers</li> <li>- Clubs sportifs</li> <li>- FFRP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des usages de loisirs</li> <li>- Connaissance des interactions des usages de loisirs entre eux et avec les habitats et espèces</li> </ul>

<p>Ces informations pourront être recueillies via des observations directes sur site (comptages et enquêtes auprès d’usagers sur site), ou encore auprès des organismes fédérant chaque loisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations : Cotentin Vol Libre, sociétés communales de chasse, organisateurs de trails, associations de plaisanciers...</li> <li>- Clubs sportifs : char à voile, école du vent et de la voile, centres équestres...</li> <li>- Fédérations : Fédération Française de la Randonnée pédestre, Ligue normande de course d’orientation...</li> </ul> <p>Des sujets spécifiques pourront être abordés ou étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour comprendre les effets d’une activité donnée sur les habitats ou les espèces (survol aérien des parapentes, char à voile, chasse, équitation, trails...)</li> <li>- Pour mieux appréhender les effets cumulés dans le temps et l’espace des divers usages</li> <li>- Pour mettre en place un suivi partagé des usages sur le territoire, et notamment de la chasse (cf US3-1) ou des événements sportifs ou culturels ayant fait l’objet d’une autorisation.</li> </ul> <p>Par exemple, pour ces derniers, un bilan post-manifestation est systématiquement demandé, le suivi pluri-annuel de ces informations devrait permettre de connaître l’évolution des demandes et de mieux prendre en compte les effets constatés sur le site. De même, les sociétés de chasse doivent communiquer chaque année leurs données cynégétiques au SyMEL : nombre de battues réalisées, nombre d’animaux levés ou tués... La gestion des données pourrait être optimisée par la mise en œuvre d’un protocole de suivi partagé adapté au territoire, qui permettrait d’estimer l’état des populations d’espèces chassables, leur répartition et leur évolution, et de façon plus générale de la faune sauvage, en lien avec l’état des habitats naturels.</p> <p><b>Localisation :</b> Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p>	
---	--

<b>AC4-5</b>	<b>Développer les connaissances sur les vestiges historiques et archéologiques du site et sur le patrimoine bâti</b>		
<b>Description de la mesure / Plan de localisation</b>	<b>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</b>		<b>Priorité</b>
Plusieurs éléments du patrimoine historique et rural marquent l’identité du territoire et contribuent à la qualité des paysages : blockhaus, batteries militaires, anciens forts, barrières en bois	- Fondation du Patrimoine ?		*
	<b>Maîtrise d’ouvrage</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	
	- DRAC / SRA / INRAP	- Chantiers de recherche	

<p>type « Briquebec », potilles à pierre percée, murets de pierres sèches, lavoirs...</p> <p>La plupart de ces éléments sont connus et identifiés, mais de nouveaux sont encore découverts de temps en temps à l'occasion de recherches archéologiques, de l'observation attentive des personnes fréquentant le site, ou du fait de l'action érosive des éléments, notamment sur les plages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire du littoral</li> <li>- Département de la Manche</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> </ul>	<p>archéologique réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un inventaire des éléments bâtis du site</li> </ul>
<p>Il s'agit de découvrir de nouveaux éléments ou approfondir les connaissances sur le passé du site :</p>	<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SyMEL</li> <li>- CAC et COCM</li> <li>- Communes</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites néandertaliens (Rozel) et mésolithiques, âge du Bronze (Hatainville, Carteret et Portbail)</li> <li>- Ancienne pêcherie médiévale du havre de Portbail (déjà documentée) et autres éléments de ce site</li> <li>- Vestiges para-tourbeux sur les plages</li> <li>- Autres vestiges historiques (par exemple témoignages de l'extraction de sable passée à Surtainville, fossiles, silex)...</li> <li>- Structures défensives (guerres) : batteries militaires ; blockhaus, tobrouks, anciens forts...</li> </ul>	<p><b>Principaux partenaires techniques</b></p>	<p><b>Indicateurs d'efficacité</b></p>
<p>Pour ce faire, divers moyens pourront être employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une veille régulière par des observateurs, et notamment les gardes du littoral</li> <li>- Poursuivre les recherches archéologiques et historiques sur les ouvrages importants, notamment au Cap du Rozel</li> <li>- Alimenter l'inventaire et la cartographie du patrimoine rural (lavoirs, potilles, murets...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations historiques</li> <li>- Bénévoles</li> <li>- CAUE 50</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendus ou rapports publiés sur les recherches archéologiques et historiques</li> <li>- Plan d'action sur le patrimoine bâti</li> <li>- Suivi cartographique des éléments bâtis</li> </ul>
<p>Toutes les informations devront être remontées régulièrement à la DRAC et au SRA.</p>		
<p>D'autre part, ces connaissances devront être valorisées. Un <i>inventaire et un état des lieux précis des éléments bâtis</i>, constructions comme murets, permettra de dégager une cartographie et un plan d'action concernant l'entretien et la valorisation des éléments. Les services archéologiques de la DRAC ont déjà entrepris de recenser les ouvrages militaires sur le trait de côte, il conviendra de reprendre cet inventaire et de le compléter avec les autres types de bâtiments.</p>		
<p>Ce plan d'action déterminera les éléments à maintenir et ceux dont l'entretien ne pourra plus être assuré, et priorisera les actions en fonction de l'intérêt des éléments bâtis pour le patrimoine naturel (exemple du phare de Carteret), de leur intérêt paysager, leur intérêt social (attachement local à ce patrimoine) et de leur coût d'entretien.</p>		
<p><b>Localisation :</b> Ensemble du périmètre du Document Unique de Gestion</p> <p><b>Secteurs prioritaires :</b> Cap de Carteret au Rozel, havre de Portbail</p>		

Document de travail

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION**

Code des mesures	Intitulé des fiches mesures "Gouvernance"	Politique concernée	Priorité	Maîtres d'ouvrage pressentis	Partenaires associés	Communes prioritaires le cas échéant	Calendrier (T1=2021-23, T2=2024-26, T3=2027-29)
GOUV1-1	Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral à l'horizon 2050	Cdl	**	Cdl	SyMEL, CD50, collectivités, SAFER, DDTM50, AESN		T1, T2, T3
GOUV1-2	Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche	Cdl	***	Cdl et CD50	SyMEL, collectivités, SAFER, DDTM50, AESN, EPFN	Le Rozel, Surtainville, Saint-Georges et Saint-Jean, Bretteville	T1 (Le Rozel), T2 (Bretteville), T3
GOUV1-3	Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, communes	SyMEL, CD50, collectivités, CBNB, associations	Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1 (les MA, la Haye), T2 (St Lo d'Ourville), T3 (Baubigny)
GOUV2-1	S'assurer de la cohérence des projets de territoire et de la mise en œuvre des politiques publiques	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, Etat, porteurs de projets	Etat (politiques publiques), structures porteuses de projets de territoire (collectivités...)		T1, T2, T3
GOUV2-2	Intégrer le site aux réflexions menées dans les divers réseaux de gestionnaires d'espaces naturels	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL, ANBDD	OFB, DDTM 50, CEN, CPIE...		T1, T2, T3
GOUV3-1	Surveiller les sites et renforcer la coordination des services de police de l'environnement	Cdl	**	SyMEL, Cdl, Etat	Collectivités, procureurs	Les Moitiers d'Allonne, Baubigny et Carteret, accès à l'estran	T1, T2, T3
GOUV3-2	Réduire les impacts négatifs des interventions sur les habitats naturels et les espèces	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, Etat	Collectivités, CEDRE, SDIS 50, pétitionnaires...		T1, T2, T3
GOUV4-1	Mettre en œuvre les modalités de gouvernance et assurer le fonctionnement courant de la gestion des sites	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL, collectivités	DDTM 50, OFB, AESN, CRAN, CBNB		T1, T2, T3
GOUV4-2	Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL	DREAL, DDTM 50; OFB, AESN, CBNB, associations...	Mise au point méthodologique sur les Moitiers d'Allonne et Barneville-Carteret	T1, T2, T3
CLIM1-1	Suivre et apprécier les effets du changement climatique	Cdl	***	Collectivités, CD50, ROLNHDF, CRAN, DREAL, Cdl, SyMEL	GIEC, OFB, ANBDD, DDTM 50, AESN, associations, scientifiques...	Le Rozel, Surtainville, côte de Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
CLIM1-2	Anticiper les adaptations du territoire au changement climatique	N2000 / Cdl	***	Collectivités, CD50, ROLNHDF, CRAN, SMLN, Cdl, SyMEL	ROLNHDF, AESN, Etat, associations...	Le Rozel, Surtainville, côte dde Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
GES1-1	Recourir au principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats (zones de libre évolution)	N2000 / Cdl	***	Cdl, CD 50, SyMEL, collectivités, DDTM 50	DREAL, CBNB, universités, usagers, associations naturalistes	Le Rozel, la Haye	T1, T2, T3
GES1-2	Accompagner la dynamique naturelle, éolienne ou marine, à l'aide d'interventions légères	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD 50, SyMEL, collectivités, DDTM 50	CBNB, universités, ROLNHDF, DREAL, tourisme...	Le Rozel, Surtainville, côte de Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
GES2-1	Maintenir ou retrouver des milieux ouverts par coupe d'arbres, arrachage, fauche, broyage ou pâturage	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, communes	Centres de formation, bénévoles, entreprises, CBNB		T1, T2, T3
GES2-2	Entretien, restaurer ou créer des zones humides - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, communes	Centres de formation, bénévoles, entreprises, chasseurs		T1, T2, T3
GES2-3	Améliorer l'état écologique (continuité, qualité) et les fonctionnalités des cours d'eau	Cdl	**	Collectivités, SAGE COC, Cdl, SyMEL, CD50	Communes, CATER, CEN, OFB, DDTM 50	Le Rozel, Portbail	T1, T2, T3
GES2-4	Entretien ou restaurer les habitats dunaires ou de falaises - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, collectivités	CBNB, CRAN et agriculteurs, offices de tourisme, associations	Le Rozel et Carteret	T1, T2, T3
GES2-5	Entretien ou restaurer les habitats de prés salés et d'estran - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000	**	Collectivités, DDTM 50, CD50, SMLN	Cdl, SyMEL, APHCOC, CPIE, associations	Prés salés de Portbail et Surville	T1 (Portbail), T2, T3

GES2-6	Maintenir ou restaurer des éléments bocagers (haies, murets) - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces micro-habitats	Cdl	*	Collectivités, CD50, Cdl	SyMEL, CRAN et agriculteurs, communes, bénévoles, CBNB...	Le Rozel, les Moitiers d'Allonne, Carteret, la Haye, Bretteville	T1, T2, T3
GES2-7	Restaurer les secteurs dégradés, artificialisés, rudéralisés ou eutrophisés	N2000 / Cdl	***	Cdl, CD50	SyMEL, DDTM 50, communes, agriculteurs, usagers...		T1, T2, T3
GES3-1	Favoriser la biodiversité dans son ensemble et protéger la faune et la flore patrimoniales	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, collectivités	CBNB, associations naturalistes, DDTM50, DREAL, usagers...		T1, T2, T3
GES3-2	Contenir les stations d'espèces invasives	N2000 / Cdl	*	Collectivités, CEN, FDGDON, SMLN, SyMEL	CBNB, OFB, chasseurs		T1, T2, T3
GES4-1	Maintenir ou restaurer des éléments paysagers de qualité et résorber ou supprimer les points noirs paysagers	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, SyMEL, communes	DREAL, STAP 50, collectivités, agriculteurs, usagers...	Le Rozel, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Bretteville	T1, T2, T3
GES4-2	Entretien, restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux (historiques, archéologiques, bâtis, culturels...)	Cdl	**	Cdl, CD50, collectivités, Tourisme	DRAC, INRAP, SyMEL, associations, agriculteurs, bénévoles	Le Rozel, Carteret	T1, T2, T3
US1-1	Poursuivre les aménagements nécessaires à la fréquentation (de façon réfléchie et rationalisée) en veillant à leur intégration paysagère	N2000 / Cdl	***	SMLN, CDL, SyMEL, CD50, collectivités, Tourisme	Latitude Manche, DDTM50, FFRP et CDRP50		T1, T2, T3
US1-2	Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation (encadrement et canalisation)	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, collectivités	DDTM50, CBNB, GONm, agriculteurs, offices de tourisme	Le Rozel, Surtainville, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
US2-1	Déterminer les objectifs de gestion des habitats naturels par le pâturage lors de changements fonciers ou d'usage	N2000 / Cdl	***	SMLN, SyMEL, Cdl, CD50	CBNB, CRAN et agriculteurs, communes, Région	Surtainville, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Saint Lo d'Ourville, Surville	T1 (Surtainville, Hatainville, Carteret), T2 (St Lo d'Ourville, Surville), T3
US2-2	Faciliter la mise en œuvre d'une gestion environnementale des milieux pâturés	N2000 / Cdl	***	SMLN, SyMEL, Cdl, CD50, communes	DDTM50, SAFER, CRAN et agriculteurs, Région	Surtainville, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Surville	T1 (Surtainville, les MA, Portbail, la Haye), T2 (les MA, St Lo d'Ourville), T3 (Baubigny)
US2-3	Rechercher l'extensification et optimiser les pratiques pastorales	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, communes, DDTM50	CRAN et agriculteurs, CBNB, Région	Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1, T2, T3
US2-4	Accompagner l'évolution des autres activités agricoles, notamment le maraîchage	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, CRAN, SILEBAN	SyMEL, CRAN et agriculteurs, SILEBAN, DDTM50	Le Rozel, Surtainville, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1, T2, T3
US3-1	Encadrer l'activité cynégétique	Cdl	**	SyMEL, Cdl, CD50, communes	Associations de chasse, FDC50, OFB, DDTM 50		T1, T2, T3
US3-2	Réduire les impacts potentiels des activités de loisirs, régulières ou ponctuelles	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD50, DDTM 50, DREAL	SyMEL, OFB, collectivités, clubs sportifs, associations...		T1, T2, T3
US3-3	Inciter à des comportements respectueux des espaces naturels	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD50, SyMEL, DDTM 50	Collectivités, OFB, organisateurs d'événements...		T1, T2, T3
US3-4	Recenser et accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement	N2000 / Cdl	**	SMLN, CD50, SyMEL, collectivités, CPIE	DDTM50, associations, bénévoles...	Surtainville, Carteret, Saint Lo d'Ourville, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
CS1-1	Communiquer in situ	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, Latitude Manche, SyMEL, collectivités	SPL du Cotentin, COCM Tourisme, FFRP et CDRP50, CPIE, usagers...	Le Rozel, Surtainville, Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Bretteville	T1, T2, T3
CS1-2	Communiquer ex situ	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, DREAL, ANBDD	Latitude Manche, SPL du Cotentin, COCM Tourisme, collectivités, DDTM 50...		T1, T2, T3

CS1-3	Impliquer le public dans la gestion et la protection du site	N2000 / Cdl	**	Associations, collectivités, ROLNHDF, SMLN, Cdl, SyMEL, CD50	OFB, DDTM 50, ANBDD, experts, usagers...		T1, T2, T3
AC1-1	Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50	DREAL, collectivités, offices de tourisme, associations, usagers...	Le Rozel, les Moitiers d'Allonne, la Haye	T1 (mise en place), T2, T3
AC1-2	Organiser le recueil de données, mutualiser les protocoles (suivis, études, observatoires...)	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, DREAL, CBNB, ANBDD	MNHN, OFB, DDTM50, experts, associations, usagers, collectivités...		T1 (structurer), T2 (alimenter), T3
AC1-3	Développer des partenariats de recherche (universités, laboratoires) et des programmes de sciences participatives	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL	CBNB, universités, associations...		T1, T2, T3
AC2-1	Réaliser la cartographie des habitats terrestres et aquatiques et suivre leur état de conservation	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl	SyMEL, CBNB, experts	Le Rozel	T1
AC2-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence	N2000 / Cdl	**	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL, collectivités	SyMEL, CBNB, experts, universités, associations, ROLNHDF, CRAN...	Le Rozel	T1, T2, T3
AC2-3	Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés	Cdl	*	Cdl, CBNB	CRAN, CPIE, experts, universités, communes...	Le Rozel, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1 et T2
AC2-4	Actualiser la cartographie des espèces végétales d'intérêt communautaire et remarquables et suivre leur état de conservation	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL	CBNB, CPIE, experts, universités	Les Moitiers d'Allonne, Carteret, Saint Lo d'Ourville, Saint-Rémy-des-Landes	T1 et T2
AC2-5	Suivre le statut des espèces animales d'intérêt communautaire et remarquables (rareté et répartition)	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL	Associations naturalistes, experts scientifiques		T1, T2, T3
AC2-6	Actualiser la cartographie des espèces exotiques envahissantes	N2000 / Cdl	*	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL, collectivités	CBNB, CPIE, CEN, GMN, FDGDON, communes		T3
AC3-1	Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux et subtidaux et actualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	N2000	***	OFB, SMLN	GEMEL, IFREMER, DREAL, Cdl, SyMEL	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1
AC3-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux intertidaux et marins et sur l'impact de certains facteurs d'influence, notamment au niveau des estuaires	N2000	**	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	GEMEL, IFREMER, DREAL, experts, collectivités	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1, T2, T3
AC3-3	Améliorer les connaissances sur les espèces végétales marines remarquables	N2000	*	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	IFREMER, DREAL, SyMEL, experts, collectivités		T1, T2, T3
AC3-4	Améliorer les connaissances sur les espèces animales marines remarquables	N2000	*	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	IFREMER, DREAL, experts, collectivités	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1, T2, T3
AC4-1	Suivre la fréquentation du site et ses impacts sur les patrimoines	N2000 / Cdl	**	SMLN, SPL du Cotentin, collectivités, Cdl, SyMEL	Manche Tourisme, communes, associations		T1, T2, T3
AC4-2	Améliorer les connaissances sur les modalités agricoles à terre et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CRAN, communes	SyMEL, CBNB, GRECIA, agriculteurs		T1, T2, T3
AC4-3	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités marines et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel	N2000	**	SMLN, DDTM50, OFB	DIRM, CBN, CRAN, SRC, CRPMEM, APHCOC	Port-Bail-sur-Mer, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
AC4-4	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités de loisirs et étudier leurs interactions avec les patrimoines	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, collectivités, DRJSCS	OFB, SyMEL, FFRP, associations de plaisanciers, de chasse, de sports...		T1, T2, T3
AC4-5	Améliorer les connaissances sur les vestiges historiques et archéologiques du site et sur le patrimoine bâti	Cdl	*	DRAC, INRAP, Cdl, CD50, collectivités	SyMEL, associations historiques, bénévoles, CAUE 50...	Le Rozel, Carteret, Port-Bail-sur-Mer	T1, T2, T3

Code des mesures	Intitulé des fiches mesures "Gouvernance"	Politique concernée	Priorité	Maîtres d'ouvrage pressentis	Partenaires associés	Communes prioritaires le cas échéant	Calendrier (T1=2022, T2=2024-26, T3=2027)
GOUV1-1	Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral à l'horizon 2050	Cdl	**	Cdl	SyMEL, CD50, collectivités, SAFER, DDTM50, AESN		T1, T2, T3
GOUV1-2	Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche	Cdl	***	Cdl et CD50	SyMEL, collectivités, SAFER, DDTM50, AESN, EPFN	Le Rozel, Surtainville, Saint-Georges et Saint-Jean, Bretteville	T1 (Le Rozel), T2 (Bretteville)
GOUV1-3	Saisir les opportunités de travailler avec des propriétaires communaux et privés	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, communes	SyMEL, CD50, collectivités, CBNB, associations	Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1 (les MA, la Haye), T2 (St Lo d'Ourville), T3 (la Haye)
GOUV2-1	S'assurer de la cohérence des projets de territoire et de la mise en œuvre des politiques publiques	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, Etat, porteurs de projets	Etat (politiques publiques), structures porteuses de projets de territoire (collectivités...)		T1, T2, T3
GOUV2-2	Intégrer le site aux réflexions menées dans les divers réseaux de gestionnaires d'espaces naturels	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL, ANBDD	OFB, DDTM 50, CEN, CPIE...		T1, T2, T3
GOUV3-1	Surveiller les sites et renforcer la coordination des services de police de l'environnement	Cdl	**	SyMEL, Cdl, Etat	Collectivités, procureurs	Les Moitiers d'Allonne, Baubigny et Carteret, accès à l'estran	T1, T2, T3
GOUV3-2	Réduire les impacts négatifs des interventions sur les habitats naturels et les espèces	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, Etat	Collectivités, CEDRE, SDIS 50, pétitionnaires...		T1, T2, T3
GOUV4-1	Mettre en œuvre les modalités de gouvernance et assurer le fonctionnement courant de la gestion des sites	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL, collectivités	DDTM 50, OFB, AESN, CRAN, CBNB		T1, T2, T3
GOUV4-2	Structurer le suivi de la gestion (indicateurs) pour estimer l'efficacité des mesures de gestion	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL	DREAL, DDTM 50; OFB, AESN, CBNB, associations...	Mise au point méthodologique sur les Moitiers d'Allonne et Barneville-Carteret	T1, T2, T3
CLIM1-1	Suivre et apprécier les effets du changement climatique	Cdl	***	Collectivités, CD50, ROLNHDF, CRAN, DREAL, Cdl, SyMEL	GIEC, OFB, ANBDD, DDTM 50, AESN, associations, scientifiques...	Le Rozel, Surtainville, côte de Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
CLIM1-2	Anticiper les adaptations du territoire au changement climatique	N2000 / Cdl	***	Collectivités, CD50, ROLNHDF, CRAN, SMLN, Cdl, SyMEL	ROLNHDF, AESN, Etat, associations...	Le Rozel, Surtainville, côte dde Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
GES1-1	Recourir au principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats (zones de libre évolution)	N2000 / Cdl	***	Cdl, CD 50, SyMEL, collectivités, DDTM 50	DREAL, CBNB, universités, usagers, associations naturalistes	Le Rozel, la Haye	T1, T2, T3
GES1-2	Accompagner la dynamique naturelle, éolienne ou marine, à l'aide d'interventions légères	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD 50, SyMEL, collectivités, DDTM 50	CBNB, universités, ROLNHDF, DREAL, tourisme...	Le Rozel, Surtainville, côte de Barneville à St-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
GES2-1	Maintenir ou retrouver des milieux ouverts par coupe d'arbres, arrachage, fauche, broyage ou pâturage	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, communes	Centres de formation, bénévoles, entreprises, CBNB		T1, T2, T3
GES2-2	Entretien, restaurer ou créer des zones humides - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, communes	Centres de formation, bénévoles, entreprises, chasseurs		T1, T2, T3
GES2-3	Améliorer l'état écologique (continuité, qualité) et les fonctionnalités des cours d'eau	Cdl	**	Collectivités, SAGE COC, Cdl, SyMEL, CD50	Communes, CATER, CEN, OFB, DDTM 50	Le Rozel, Portbail	T1, T2, T3
GES2-4	Entretien ou restaurer les habitats dunaires ou de falaises - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, collectivités	CBNB, CRAN et agriculteurs, offices de tourisme, associations	Le Rozel et Carteret	T1, T2, T3
GES2-5	Entretien ou restaurer les habitats de prés salés et d'estran - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats	N2000	**	Collectivités, DDTM 50, CD50, SMLN	Cdl, SyMEL, APHCOC, CPIE, associations	Prés salés de Portbail et Surville	T1 (Portbail), T2, T3
GES2-6	Maintenir ou restaurer des éléments bocagers (haies, murets) - améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces micro-habitats	Cdl	*	Collectivités, CD50, Cdl	SyMEL, CRAN et agriculteurs, communes, bénévoles, CBNB...	Le Rozel, les Moitiers d'Allonne, Carteret, la Haye, Bretteville	T1, T2, T3

GES2-7	Restaurer les secteurs dégradés, artificialisés, rudéralisés ou eutrophisés	N2000 / Cdl	***	Cdl, CD50	SyMEL, DDTM 50, communes, agriculteurs, usagers...		T1, T2, T3
GES3-1	Favoriser la biodiversité dans son ensemble et protéger la faune et la flore patrimoniales	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, CD 50, collectivités	CBNB, associations naturalistes, DDTM50, DREAL, usagers...		T1, T2, T3
GES3-2	Contenir les stations d'espèces invasives	N2000 / Cdl	*	Collectivités, CEN, FDGDON, SMLN, SyMEL	CBNB, OFB, chasseurs		T1, T2, T3
GES4-1	Maintenir ou restaurer des éléments paysagers de qualité et résorber ou supprimer les points noirs paysagers	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, SyMEL, communes	DREAL, STAP 50, collectivités, agriculteurs, usagers...	Le Rozel, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Bretteville	T1, T2, T3
GES4-2	Entretien, restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux (historiques, archéologiques, bâtis, culturels...)	Cdl	**	Cdl, CD50, collectivités, Tourisme	DRAC, INRAP, SyMEL, associations, agriculteurs, bénévoles	Le Rozel, Carteret	T1, T2, T3
US1-1	Poursuivre les aménagements nécessaires à la fréquentation (de façon réfléchie et rationalisée) en veillant à leur intégration paysagère	N2000 / Cdl	***	SMLN, CDL, SyMEL, CD50, collectivités, Tourisme	Latitude Manche, DDTM50, FFRP et CDRP50		T1, T2, T3
US1-2	Mettre en place et entretenir des aménagements de maîtrise de la fréquentation (encadrement et canalisation)	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, collectivités	DDTM50, CBNB, GONm, agriculteurs, offices de tourisme	Le Rozel, Surtainville, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
US2-1	Déterminer les objectifs de gestion des habitats naturels par le pâturage lors de changements fonciers ou d'usage	N2000 / Cdl	***	SMLN, SyMEL, Cdl, CD50	CBNB, CRAN et agriculteurs, communes, Région	Surtainville, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Saint Lo d'Ourville, Surville	T1 (Surtainville, Hatainville) T2 (St Lo d'Ourville, Surville)
US2-2	Faciliter la mise en œuvre d'une gestion environnementale des milieux pâturés	N2000 / Cdl	***	SMLN, SyMEL, Cdl, CD50, communes	DDTM50, SAFER, CRAN et agriculteurs, Région	Surtainville, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Barneville-Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Surville	T1 (Surtainville, les MA, F Haye), T2 (les MA, St Lo d'Ourville, Baubigny)
US2-3	Rechercher l'extensification et optimiser les pratiques pastorales	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, communes, DDTM50	CRAN et agriculteurs, CBNB, Région	Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1, T2, T3
US2-4	Accompagner l'évolution des autres activités agricoles, notamment le maraîchage	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, CRAN, SILEBAN	SyMEL, CRAN et agriculteurs, SILEBAN, DDTM50	Le Rozel, Surtainville, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1, T2, T3
US3-1	Encadrer l'activité cynégétique	Cdl	**	SyMEL, Cdl, CD50, communes	Associations de chasse, FDC50, OFB, DDTM 50		T1, T2, T3
US3-2	Réduire les impacts potentiels des activités de loisirs, régulières ou ponctuelles	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD50, DDTM 50, DREAL	SyMEL, OFB, collectivités, clubs sportifs, associations...		T1, T2, T3
US3-3	Inciter à des comportements respectueux des espaces naturels	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CD50, SyMEL, DDTM 50	Collectivités, OFB, organisateurs d'événements...		T1, T2, T3
US3-4	Recenser et accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement	N2000 / Cdl	**	SMLN, CD50, SyMEL, collectivités, CPIE	DDTM50, associations, bénévoles...	Surtainville, Carteret, Saint Lo d'Ourville, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
CS1-1	Communiquer in situ	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, CD50, Latitude Manche, SyMEL, collectivités	SPL du Cotentin, COCM Tourisme, FFRP et CDRP50, CPIE, usagers...	Le Rozel, Surtainville, Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Bretteville	T1, T2, T3
CS1-2	Communiquer ex situ	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, DREAL, ANBDD	Latitude Manche, SPL du Cotentin, COCM Tourisme, collectivités, DDTM 50...		T1, T2, T3
CS1-3	Impliquer le public dans la gestion et la protection du site	N2000 / Cdl	**	Associations, collectivités, ROLNHDF, SMLN, Cdl, SyMEL, CD50	OFB, DDTM 50, ANBDD, experts, usagers...		T1, T2, T3
AC1-1	Suivre l'évolution des paysages et développer des observatoires photographiques et vidéos des espaces naturels	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50	DREAL, collectivités, offices de tourisme, associations, usagers...	Le Rozel, les Moitiers d'Allonne, la Haye	T1 (mise en place), T2

AC1-2	Organiser le recueil de données, mutualiser les protocoles (suivis, études, observatoires...)	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, SyMEL, CD50, DREAL, CBNB, ANBDD	MNHN, OFB, DDTM50, experts, associations, usagers, collectivités...		T1 (structurer), T2 (alim)
AC1-3	Développer des partenariats de recherche (universités, laboratoires) et des programmes de sciences participatives	N2000 / Cdl	**	SMLN, Cdl, SyMEL, DREAL	CBNB, universités, associations...		T1, T2, T3
AC2-1	Réaliser la cartographie des habitats terrestres et aquatiques et suivre leur état de conservation	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl	SyMEL, CBNB, experts	Le Rozel	T1
AC2-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux et l'impact de certains facteurs d'influence	N2000 / Cdl	**	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL, collectivités	SyMEL, CBNB, experts, universités, associations, ROLNHDF, CRAN...	Le Rozel	T1, T2, T3
AC2-3	Estimer la capacité de résilience des habitats dunaires déclassés	Cdl	*	Cdl, CBNB	CRAN, CPIE, experts, universités, communes...	Le Rozel, Baubigny, les Moitiers d'Allonne, Saint Lo d'Ourville, la Haye	T1 et T2
AC2-4	Actualiser la cartographie des espèces végétales d'intérêt communautaire et remarquables et suivre leur état de conservation	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL	CBNB, CPIE, experts, universités	Les Moitiers d'Allonne, Carteret, Saint Lo d'Ourville, Saint-Rémy-des-Landes	T1 et T2
AC2-5	Suivre le statut des espèces animales d'intérêt communautaire et remarquables (rareté et répartition)	N2000 / Cdl	***	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL	Associations naturalistes, experts scientifiques		T1, T2, T3
AC2-6	Actualiser la cartographie des espèces exotiques envahissantes	N2000 / Cdl	*	SMLN, DREAL, Cdl, SyMEL, collectivités	CBNB, CPIE, CEN, GMN, FDGDON, communes		T3
AC3-1	Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux et subtidiaux et actualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	N2000	***	OFB, SMLN	GEMEL, IFREMER, DREAL, Cdl, SyMEL	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1
AC3-2	Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des milieux intertidaux et marins et sur l'impact de certains facteurs d'influence, notamment au niveau des estuaires	N2000	**	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	GEMEL, IFREMER, DREAL, experts, collectivités	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1, T2, T3
AC3-3	Améliorer les connaissances sur les espèces végétales marines remarquables	N2000	*	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	IFREMER, DREAL, SyMEL, experts, collectivités		T1, T2, T3
AC3-4	Améliorer les connaissances sur les espèces animales marines remarquables	N2000	*	OFB, SMLN, DREAL, DDTM 50	IFREMER, DREAL, experts, collectivités	Port-Bail-sur-Mer et la Haye	T1, T2, T3
AC4-1	Suivre la fréquentation du site et ses impacts sur les patrimoines	N2000 / Cdl	**	SMLN, SPL du Cotentin, collectivités, Cdl, SyMEL	Manche Tourisme, communes, associations		T1, T2, T3
AC4-2	Améliorer les connaissances sur les modalités agricoles à terre et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel	N2000 / Cdl	***	SMLN, Cdl, CRAN, communes	SyMEL, CBNB, GRECIA, agriculteurs		T1, T2, T3
AC4-3	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités marines et étudier leurs interactions avec le patrimoine naturel	N2000	**	SMLN, DDTM50, OFB	DIRM, CBN, CRAN, SRC, CRPMEM, APHCOC	Port-Bail-sur-Mer, la Haye, Bretteville et Saint-Germain-sur-Ay	T1, T2, T3
AC4-4	Améliorer les connaissances sur les modalités d'exercice des activités de loisirs et étudier leurs interactions avec les patrimoines	N2000 / Cdl	*	SMLN, Cdl, collectivités, DRJSCS	OFB, SyMEL, FFRP, associations de plaisanciers, de chasse, de sports...		T1, T2, T3
AC4-5	Améliorer les connaissances sur les vestiges historiques et archéologiques du site et sur le patrimoine bâti	Cdl	*	DRAC, INRAP, Cdl, CD50, collectivités	SyMEL, associations historiques, bénévoles, CAUE 50...	Le Rozel, Carteret, Port-Bail-sur-Mer	T1, T2, T3